

PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT POUR 2006

OUTRE-MER

Version du 30/05/2007 à 09:48:50

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement est prévue par l'article 54-4° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2006, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'Etat et d'analyse des coûts et des charges.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2006 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits du programme et des dépenses fiscales associées**

- Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts et les attributions de produits réalisées en 2006, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés.
- Les crédits 2005.
- Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation réactualisée et leur évaluation initiale. Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.
- Les charges du programme, évaluées par action.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe**

- Le bilan stratégique du programme.
- Un rappel de la présentation du programme.
- Pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs, et une analyse de ces résultats.
- La justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté. La partie concernant les dépenses de personnel explique la gestion des autorisations d'emplois. En raison des nouvelles modalités de décompte des emplois, leur nombre figure pour 2005 à chaque fois que l'information est disponible.
- Une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.
- La présentation des coûts complets, prévus et constatés, associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983, 1990).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The UK Government has set out a strategy for mental health care (Department of Health 1999). The strategy is based on the following principles:

- (1) People with mental health problems should be treated as individuals.
- (2) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care.
- (3) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes. The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes. The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes. The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes. The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes. The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes. The strategy also states that people with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes.

TABLE DES MATIÈRES

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION	7
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	7
Récapitulation des crédits par programme et action	8
Présentation des crédits par programme et titre	9
Programme 138	
EMPLOI OUTRE-MER	11
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	16
Rappel de la présentation du programme	24
Objectifs et indicateurs de performance	26
Justification au premier euro	33
Opérateurs	50
Analyse des coûts du programme et des actions	53
Programme 123	
CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER	59
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	60
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	63
Rappel de la présentation du programme	72
Objectifs et indicateurs de performance	74
Justification au premier euro	77
Opérateurs	90
Analyse des coûts du programme et des actions	91
Programme 160	
INTÉGRATION ET VALORISATION DE L'OUTRE-MER	97
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	98
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	100
Rappel de la présentation du programme	107
Objectifs et indicateurs de performance	109
Justification au premier euro	112
Analyse des coûts du programme et des actions	128

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

Le présent document contient des données relatives aux autorisations d'engagement consommées durant l'année qui peuvent différer de celles contenues dans la loi de règlement. Le montant figurant dans la loi de règlement (rappelé dans la colonne "Autorisations d'engagement Loi de règlement") retrace en effet le montant global des AE consommées, minoré des retraits d'engagement sur années antérieures.

Les rapports annuels de performance détaillent le montant des AE consommées par action et sous-action. Or, ce niveau d'exécution n'existait pas préalablement au 1^{er} janvier 2006. Il n'a donc par construction pas été possible d'imputer rétrospectivement ces retraits d'engagement, que ce soit par destination (action et sous action) ou par nature (titre et catégorie). Il en résulte mécaniquement un écart entre le montant global des AE consommées figurant dans la loi de règlement et le montant des AE consommées détaillé par programme, action et sous action, figurant dans la colonne "Autorisations d'engagement".

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2006 (rubrique « récapitulation des crédits et des emplois par programme ») et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2006 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement Loi de règlement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
Emploi outre-mer Ministre de l'outre-mer				
Exécution	1 258 516 813	1 258 531 760	1 199 405 783	3 669
Prévision		1 410 591 272	1 207 592 770	3 715
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		1 420 533 053	1 219 246 032	3 715
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		-9 941 781	-11 653 262	
Conditions de vie outre-mer Ministre de l'outre-mer				
Exécution	502 206 408	519 734 935	406 228 096	
Prévision		618 530 584	459 524 143	
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		538 698 636	410 278 636	
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		79 831 948	49 245 507	
Intégration et valorisation de l'outre-mer Ministre de l'outre-mer				
Exécution	437 759 581	438 566 769	406 660 446	967
Prévision		467 845 681	423 494 823	1 185
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		401 347 386	361 337 302	1 185
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		66 498 295	62 157 521	
Totaux d'exécution	2 198 482 802	2 216 833 464	2 012 294 325	4 636
Totaux de prévision		2 496 967 537	2 090 611 736	4 900

(*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Outre-mer

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
138 Emploi outre-mer		1 258 531 760	1 120 023 433	1 199 405 783
01 Abaissement du coût du travail et dialogue social		842 921 653	746 211 064	842 540 076
02 Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi		415 610 107	373 812 369	356 865 707
123 Conditions de vie outre-mer		519 734 935	421 604 830	406 228 096
01 Logement		263 677 160	184 135 638	172 682 177
02 Aménagement du territoire		121 582 874	101 912 881	101 698 156
03 Continuité territoriale		51 146 305	41 129 467	50 908 903
04 Sanitaire et social		79 079 658	91 947 744	76 238 277
05 Culture, jeunesse et sports		4 248 938	2 479 100	4 700 583
15 Protection sociale (ancien)				
160 Intégration et valorisation de l'outre-mer		438 566 769	397 971 747	406 660 446
01 Collectivités territoriales		350 356 943	321 166 537	320 713 757
02 Coopération régionale		4 562 085	1 921 989	3 310 105
03 Soutien et état-major		83 647 741	74 883 221	82 636 584

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
138 / Emploi outre-mer		1 258 531 760	1 120 023 433	1 199 405 783
Titre 2. Dépenses de personnel		79 070 424	60 954 986	79 070 424
Autres dépenses :		1 179 461 336	1 059 068 447	1 120 335 359
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		64 141 218	36 325 640	46 480 736
Titre 5. Dépenses d'investissement		13 293 494	3 809 192	6 923 022
Titre 6. Dépenses d'intervention		1 102 026 624	1 018 933 615	1 066 931 601
123 / Conditions de vie outre-mer		519 734 935	421 604 830	406 228 096
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		25 212 566	69 171	1 472 621
Titre 5. Dépenses d'investissement		10 094 180	1 291 526	3 473 144
Titre 6. Dépenses d'intervention		484 428 189	420 244 133	401 282 331
160 / Intégration et valorisation de l'outre-mer		438 566 769	397 971 747	406 660 446
Titre 2. Dépenses de personnel		56 948 272	47 225 053	56 948 272
Autres dépenses :		381 618 497	350 746 694	349 712 174
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		21 416 678	21 135 997	19 766 477
Titre 5. Dépenses d'investissement		6 501 038	6 599 051	9 194 004
Titre 6. Dépenses d'intervention		353 700 781	323 011 646	320 751 693
Totaux pour la mission		2 216 833 464	1 939 600 010	2 012 294 325
Dont :				
Titre 2. Dépenses de personnel		136 018 696	108 180 039	136 018 696
Autres dépenses :		2 080 814 768	1 831 419 971	1 876 275 629
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		110 770 462	57 530 808	67 719 834
Titre 5. Dépenses d'investissement		29 888 712	11 699 769	19 590 170
Titre 6. Dépenses d'intervention		1 940 155 594	1 762 189 394	1 788 965 625

PROGRAMME 138

EMPLOI OUTRE-MER

MINISTRE CONCERNÉ : FRANCOIS BAROIN, MINISTRE DE L'OUTRE-MER

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	16
Rappel de la présentation du programme	24
Objectifs et indicateurs de performance	26
Justification au premier euro	33
Opérateurs	50
Analyse des coûts du programme et des actions	53

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Philippe LEYSSENE

Directeur des affaires économiques, sociales et culturelles

Responsable du programme n° 138 : Emploi outre-mer

CONTEXTE

Le budget 2006 du programme emploi outre-mer a été préparé dans le contexte d'un taux de chômage élevé : 22,2 % en moyenne outre-mer en juin 2005 contre 10,1 % en métropole.

L'exercice 2006 a débuté avec des données assez voisines : stabilité à 22,2 % au 31 décembre 2005, tandis qu'une baisse était constatée en métropole avec 9,5 %.

L'année 2006 s'est terminée avec une diminution du niveau de chômage ultramarin (20,8 %).

Ces données d'ensemble recouvrent des situations contrastées. Tandis que la situation est restée quasiment inchangée en Guadeloupe (24 % fin 2006 contre 24,5 % fin 2005), une amélioration sensible est constatée en Martinique (21,8 % contre 23,1 %) et en Guyane (18,3 % contre 20,1 %). La Réunion a vu se poursuivre la forte tendance à la baisse constatée depuis plus de cinq ans, avec un indicateur de chômage à 19 % fin 2006 contre 21 % à fin 2005.

MOBILISATION DES MOYENS DU PROGRAMME 138

Le programme a été géré, comme prévu, au travers de deux budgets opérationnels au niveau central, et de neuf budgets territoriaux. Avec treize objectifs et vingt-sept indicateurs, le document de politique transversale (DPT), élaboré en concertation avec le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, a contribué à mieux coordonner les politiques conduites outre-mer en matière d'emploi.

Le programme 138 a été décliné en deux actions.

- Action 1 : abaissement du coût du travail et dialogue social

a) L'abaissement du coût du travail

Réalisé par une réduction structurelle du montant des cotisations de sécurité sociale en application de la loi du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer qui a complété et étendu la loi du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer, il a représenté, avec 829 M€, l'essentiel des dépenses du programme 138.

Le remboursement des cotisations aux organismes de sécurité sociale s'est effectué sur la base des conventions conclues en début d'année avec l'ACOSS et la CCMSA. Les remboursements ont été également réalisés au profit de l'ENIM (marins) et de la caisse de prévoyance de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le ministère de l'outre-mer a procédé à la première évaluation du dispositif, conformément à la loi du 21 juillet 2003.

Outre une étude menée avec un consultant sur la perception des effets du dispositif par les entreprises et quelques autres acteurs socio-économiques, une étude a été réalisée en partenariat avec l'ACOSS. Un audit de modernisation,

qui a formulé diverses propositions sur l'évolution du dispositif, est venu alimenter les travaux de la commission parlementaire d'évaluation, dont la mission a également porté sur la défiscalisation outre-mer.

L'application simultanée d'autres dispositifs d'aides publiques rend difficile cet exercice d'évaluation de l'impact du régime d'exonérations particulier de l'outre-mer. Toutefois, la forte augmentation de la création d'entreprises et de la création d'emplois constatée depuis l'entrée en vigueur de la loi du 13 décembre 2000, qui a créé le dispositif en vigueur, l'écart considérable d'évolution de l'emploi entre métropole et outre-mer, dans les secteurs d'activité et les tailles d'entreprises entrant dans le champ des exonérations, la progression sensible des effectifs du secteur du transport aérien depuis que celui-ci est entré dans le champ des secteurs éligibles aux exonérations, témoignent de l'effet tout à fait positif joué par ce dispositif sur la dynamique des économies locales.

Le ministère de l'outre-mer lance en 2007 une étude économétrique qui cherchera à mieux isoler l'impact des exonérations. L'ensemble de ces travaux permettra aux pouvoirs publics d'envisager les évolutions de ce dispositif.

b) L'amélioration du dialogue social

Les collectivités d'outre-mer ont fréquemment de réelles difficultés à gérer harmonieusement les relations sociales, marquées par un recours insuffisant à la négociation collective et une conflictualité élevée.

Une importante opération de développement du dialogue social a été lancée en 2006, cofinancée par le ministère de l'outre-mer et le gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Plusieurs séminaires et voyages d'études ont été organisés pour que les représentants des organisations professionnelles et syndicales s'approprient progressivement de nouveaux modes de régulation sociale. L'opération, dont l'impact ne sera pas mesurable avant quelques années, se poursuit en 2007.

- Action 2 : mesures d'insertion et aides directes à l'emploi

En complément au dispositif général de baisse du coût du travail, diverses mesures ciblées au bénéfice des catégories les plus éloignées de l'emploi ont été mises en œuvre.

Parmi les publics prioritaires figurent les demandeurs d'emploi de longue et de très longue durée (respectivement demandeurs d'emploi depuis 12 à 36 mois, et plus de 36 mois).

Ces deux catégories représentaient en effet 41,9 % de la demande d'emploi à fin décembre 2005 (contre 30,9 % en métropole). Les meilleurs résultats se situaient en Guyane et à la Réunion (34,7 % et 36,8 %) alors que les Antilles présentaient des pourcentages plus préoccupants (45,4 % en Martinique et 47,9 % en Guadeloupe).

La stabilité, voire la progression en un an du nombre de chômeurs de longue durée, révèlent la difficulté à réduire ces taux. La Guadeloupe accuse une hausse de 2,4 % et la Martinique de 2,6 %. Les résultats sont plus encourageants à la Réunion, où le nombre de demandeurs de longue durée est stable, et en Guyane où il régresse de 3,1 %.

Il faut toutefois souligner que l'action menée en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle de ces publics s'est avérée probante puisque leur intégration dans le dispositif du contrat d'accompagnement dans l'emploi a largement dépassé les objectifs. La part des demandeurs d'emploi de longue durée sur l'ensemble des bénéficiaires a ainsi atteint 43,3 % par rapport à une prévision de 29 %. En revanche, la part des bénéficiaires du RMI est restée faible.

Ces données doivent être mises en perspective par rapport à l'ensemble des politiques publiques de l'État : un nombre important de contrats d'avenir, qui visent les mêmes publics (11 379 contrats), a été conclu outre-mer, avec un financement provenant du ministère de l'emploi.

Conformément aux orientations retenues, la priorité a été donnée par l'ensemble des responsables de BOP aux mesures en secteur marchand, qui ont représenté 42 % des mesures réalisées. Le contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM) marchand s'inscrit cependant en deçà des résultats attendus.

Ces résultats témoignent d'une relative sous-consommation des mesures prévues, notamment celles du contrat d'accompagnement dans l'emploi (73,4 %) et du contrat d'insertion par l'activité (70,9 %), pour au moins trois facteurs : le faible nombre de CAE est explicable par la première année de mise en œuvre de ce dispositif outre-mer ; le recours aux CIA reste concurrencé par celui aux contrats d'avenir, financés par le ministère de l'emploi et qui s'adressent aux mêmes publics, les allocataires du RMI ; enfin, des moyens ont été redéployés en raison du surcoût, constaté en gestion, du congé solidarité. Ce surcoût a deux explications : un nombre accru de bénéficiaires du fait de la durée de prise en charge, et l'effet d'appel généré par l'extinction du dispositif au 31 décembre 2006 (un dispositif aménagé a toutefois été mis en place pour l'année 2007).

Outre le congé solidarité précité, ont été mobilisés en faveur de l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi le dispositif FIM et celui du PIJ mobilité. A cet égard, l'analyse des chiffres relatifs à la demande d'emploi de ces catégories, qui ne révèle pas d'amélioration sur un an, doit être présentée avec prudence, ce public mouvant étant difficile à appréhender dans les statistiques ultramarines.

Le programme englobe également les moyens du Service militaire adapté (SMA).

Le dispositif du SMA favorise l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins de moins de 25 ans, en situation particulièrement difficile. Implanté dans les DOM, les COM et en Nouvelle-Calédonie, le SMA alterne formation militaire et professionnelle, dans des structures militaires. Sa performance est mesurée par le taux d'insertion des volontaires en fin de contrat (la durée de ce dernier varie de 12 à 18 mois).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le ministère de l'outre-mer s'est attaché dès le début de l'exercice à imprégner des principes de la LOLF la conduite de ses politiques pour :

- accroître l'autonomie des acteurs locaux : le ministère a cherché à responsabiliser les préfets, responsables de BOP et animateurs du service public de l'emploi local, en appréciant leur action au vu des résultats constatés, sans qu'aient été définis des quotas de mesures à réaliser. L'autonomie dans leur programmation et une application large du principe de fongibilité des enveloppes budgétaires ont contribué à faciliter l'adaptation des ressources aux besoins. Cette souplesse a ainsi été utilisée à La Réunion, afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie du chikungunya.

- mieux apprécier ce qui se réalise sur le terrain : le suivi territorialisé des mesures physiques et des consommations de crédits a été sensiblement amélioré par rapport à 2005.

- améliorer les capacités d'évaluation, tant au stade de l'état des lieux que pour mesurer l'impact des actions menées. Outre les initiatives précitées dans le champ des exonérations, le ministère de l'outre-mer a intensifié ses partenariats avec le ministère de l'emploi, l'ANPE, l'AFPA, l'ACOSS et l'ANT. Des conventionnements plus ambitieux sur la qualité des restitutions et la mesure de la performance ont été mis en place, notamment par le contrat d'objectif 2006-2008 avec l'ANT.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Encourager la création d'emplois durables dans le secteur marchand

- INDICATEUR 1.1 : Taux de croissance de l'emploi salarié dans les secteurs exonérés de cotisations sociales au titre d'une année rapporté au taux de croissance de l'emploi salarié outre-mer

■ OBJECTIF 2 : Encourager les jeunes à la création de leur propre emploi par la création d'entreprises durables

- INDICATEUR 2.1 : Taux de pérennisation des entreprises après 3 ans

■ OBJECTIF 3 : Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi

- INDICATEUR 3.1 : Pourcentage des publics prioritaires qui bénéficient, 6 mois après la sortie de la mesure, d'une solution durable au regard de l'emploi.

- INDICATEUR 3.2 : Part des publics prioritaires demandeurs d'emploi de longue durée dans les bénéficiaires des contrats aidés CES, CEC, CAE non marchand et CAE marchand mis en oeuvre par le ministère de l'outre-mer
- INDICATEUR 3.3 : Part des publics prioritaires allocataires du RMI dans les bénéficiaires des contrats aidés CES, CEC, CAE non marchand et CAE marchand mis en oeuvre par le ministère de l'outre-mer

■ **OBJECTIF 4 : Promouvoir le secteur marchand au sein des mesures aidées**

- INDICATEUR 4.1 : Part de bénéficiaires de mesures aidées pour le secteur marchand sur le total de bénéficiaires de mesures aidées.
- INDICATEUR 4.2 : Pourcentage d'évolution du rapport entre les crédits des mesures d'aides à l'emploi du secteur marchand et les mesures d'aides à l'emploi du secteur non marchand

■ **OBJECTIF 5 : Assurer la réussite du parcours de formation socio-éducative et professionnelle des volontaires du SMA**

- INDICATEUR 5.1 : Taux d'insertion des volontaires en fin de contrat.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Abaissement du coût du travail et dialogue social				888 867 021	888 867 021	888 867 021
02	Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi	97 976 032	27 863 789	19 000 000	386 826 211	531 666 032	540 966 032
Totaux		97 976 032	27 863 789	19 000 000	1 275 693 232	1 420 533 053	1 429 833 053

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	97 976 032	1 322 557 021	1 420 533 053
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-12 000 000	+2 058 219	-9 941 781
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	85 976 032	1 324 615 240	1 410 591 272

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Abaissement du coût du travail et dialogue social				882 590 821	882 590 821	882 590 821
02	Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi	97 976 032	27 863 789	8 900 000	201 915 390	336 655 211	345 955 211
Totaux		97 976 032	27 863 789	8 900 000	1 084 506 211	1 219 246 032	1 228 546 032

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	97 976 032	1 121 270 000	1 219 246 032
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-12 000 000	+346 738	-11 653 262
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	85 976 032	1 121 616 738	1 207 592 770

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Abaissement du coût du travail et dialogue social		718 964		842 202 689	842 921 653
02	Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi	79 070 424	63 422 254	13 293 494	259 823 935	415 610 107
Totaux		79 070 424	64 141 218	13 293 494	1 102 026 624	1 258 531 760

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Abaissement du coût du travail et dialogue social		314 241		842 225 835	842 540 076
02	Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi	79 070 424	46 166 495	6 923 022	224 705 766	356 865 707
Totaux		79 070 424	46 480 736	6 923 022	1 066 931 601	1 199 405 783

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Abaissement du coût du travail et dialogue social	1 063 433 702
02	Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi	323 352 326
Total		1 386 786 028

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Avertissement

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Abaissement du coût du travail et dialogue social				746 211 064	746 211 064
02	Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi	60 954 986	36 325 640	3 809 192	272 722 551	373 812 369
Totaux		60 954 986	36 325 640	3 809 192	1 018 933 615	1 120 023 433

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel		97 976 032	79 070 424		97 976 032	79 070 424
Rémunérations d'activité		57 817 458	53 203 230		57 817 458	53 203 230
Cotisations et contributions sociales		38 939 083	25 130 740		38 939 083	25 130 740
Prestations sociales et allocations diverses		1 219 491	736 454		1 219 491	736 454
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		27 863 789	64 141 218		27 863 789	46 480 736
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		19 690 000	30 333 356		19 690 000	30 257 674
Subventions pour charges de service public		8 173 789	33 807 862		8 173 789	16 223 062
Titre 5. Dépenses d'investissement		19 000 000	13 293 494		8 900 000	6 923 022
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		19 000 000	13 293 494		8 900 000	6 923 022
Titre 6. Dépenses d'intervention		1 275 693 232	1 102 026 624		1 084 506 211	1 066 931 601
Transferts aux ménages			69 180 619			59 548 697
Transferts aux entreprises		21 546 460	1 250 632 586		15 270 260	859 843 188
Transferts aux autres collectivités		1 254 146 772	-241 636 594		1 069 235 951	147 539 716
Appels en garantie			23 850 013			
Totaux hors FDC et ADP		1 420 533 053			1 219 246 032	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-12 000 000			-12 000 000	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+2 058 219			+346 738	
Totaux (*)		1 410 591 272	1 258 531 760		1 207 592 770	1 199 405 783

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		9 300 000	10 186 642		9 300 000	10 460 325
Totaux		9 300 000	10 186 642		9 300 000	10 460 325

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/09/2006		1 000 000		1 000 000				

ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006		540 470		540 470	0	0	0	0
31/03/2006		4 240 260		4 345 943	0	0	0	0

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/07/2006	0	2 855 576	0	2 855 576				
12/07/2006	0	2 336 000	0	2 336 000				
05/10/2006	0	0	0	267 548				
05/10/2006	0	953 404	0	953 404				
03/01/2007	0	1 755 007	0	1 755 007				
04/02/2007	0	0	0	6 135				
19/04/2007	0	2 286 655	0	2 286 655				

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006					12 000 000	13 909 153	12 000 000	16 000 000

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | CRÉDITS DU PROGRAMME

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES¹**Avertissement**

Il est indiqué de se référer au tome II de l'annexe au projet de loi de finances pour 2007 « Évaluation des voies et moyens » pour une information plus précise sur la méthode de chiffrage des dépenses fiscales renseignées. Il est précisé, en particulier, que l'évaluation initiale pour 2006 a été construite sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2006 et que, dès lors, elle peut, le cas échéant, ne pas être directement comparable à l'évaluation finalement réactualisée pour 2006.

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
<i>Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires</i>			
150110 Exonération des plus-values réalisées lors de la cession de terrains à bâtir destinés à la création d'équipements neufs dans les secteurs d'activité du tourisme et de l'hôtellerie dans les départements d'outre-mer <i>Nombre de bénéficiaires non déterminé</i>	-	-	suppression
180303 Imputation sur le revenu global, sur agrément antérieur au 15 septembre 1997, des déficits industriels et commerciaux non professionnels correspondant à des investissements effectués dans certains secteurs économiques de l'outre-mer et leur exploitation <i>Nombre de bénéficiaires non déterminé</i>	5	0	suppression
180305 Imputation sur le revenu global, sur agrément, des déficits industriels et commerciaux non professionnels provenant de la location d'un hôtel, d'une résidence de tourisme ou d'un village de vacances classé, situé dans les DOM, et ayant fait l'objet de travaux de rénovation ou de réhabilitation <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	€	1	1
300302 Exonération, sur agrément, des bénéfices en cas de création d'activité nouvelle dans les départements d'outre-mer <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	0	0	0
300303 Exonération, sur agrément, des bénéfices réinvestis dans l'entreprise pour les sociétés de recherche et d'exploitation minière dans les départements d'outre-mer <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	5	€	1
320102 Prise en compte sur une base réduite des résultats provenant d'exploitations situées dans les départements d'outre-mer. Dispositions applicables jusqu'au 31 décembre 2017 <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	70	70	75
410112 Exonération des rémunérations versées dans le cadre des contrats emploi-solidarité, emploi-consolidé, emploi-jeune et de celles versées dans le cadre des contrats d'insertion par l'activité conclus avec les personnes titulaires dans les départements d'Outre-mer du revenu minimum d'insertion <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	nc	nc	nc
410201 Diminution du taux de la taxe dans les DOM (taux applicables : 2,95 % dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, 2,55 % pour la Guyane) <i>La diminution de la dépense est due au transfert de 95% du produit de la taxe à la sécurité sociale. Nombre de bénéficiaires 2005: 1.140 Entreprises</i>	100	105	5

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier, telles que précisées dans le projet annuel de performances. Lorsque le programme de rattachement d'une dépense fiscale a été modifié depuis les PAP pour 2006, cette dernière est présentée dans les RAP 2006 conformément à cette imputation améliorée. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure dans le tableau, la lettre « € » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de ce document. Dans ce dernier cas, le lecteur pourra se reporter au PAP ou au tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens » associés au PLF 2007, où il trouvera une première actualisation de l'estimation pour 2006.

(En millions d'euros)

	Numéro et intitulé de la mesure <i>Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires</i>	Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
710102	Exonération de certains produits et matières premières ainsi que des produits pétroliers dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	120	120	120
710104	Régime particulier des départements d'outre-mer. Déductibilité de la taxe afférente à certains produits exonérés <i>Le chiffrage publié dans le cadre du PLF pour 2007 a été effectué à partir d'une étude nouvelle. Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	200	90	200

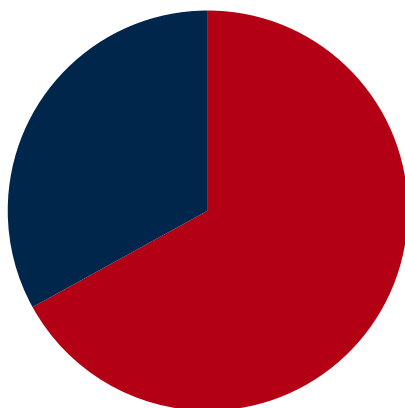
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Abaissement du coût du travail et dialogue social	842 921 653	842 540 076
02	Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi	415 610 107	356 865 707
Totaux		1 258 531 760	1 199 405 783

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

● Action n°01 (66,98%)



● Action n°02 (33,02%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La finalité du programme «emploi outre-mer» est de faciliter l'accès au marché du travail des ultramarins. Ce programme s'inscrit dans une réalité économique des régions d'outre-mer marquée, à la différence des régions métropolitaines, par un taux de chômage plus élevé (20,8 % en décembre 2006 dans les DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon contre 8,6% en métropole), avec un nombre particulièrement important de chômeurs de longue durée, de bénéficiaires du RMI et de jeunes de moins de 30 ans, dont beaucoup en situation d'échec scolaire.

Malgré une amélioration sensible depuis quelques années grâce à un effort soutenu de l'Etat, ce taux de chômage reste élevé. Un maintien durable de cette situation de l'emploi est donc susceptible de fragiliser les équilibres sociaux ultramarins.

Aussi, la poursuite de cet effort est un axe majeur d'une politique équilibrée du développement économique et social des collectivités d'outre-mer dans une perspective de réduction de l'écart avec la métropole. L'insuffisant recours à la négociation collective pour prévenir et résoudre les conflits du travail contribue également à cette fragilité et nécessite des actions particulières dans ce domaine. Enfin, dans le contexte institutionnel particulier des collectivités de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et des îles Wallis et Futuna, on note également le nombre important de jeunes et de femmes très éloignés de l'emploi, qui justifie la mise en place d'outils adaptés.

Le responsable de ce programme est le directeur des affaires économiques, sociales et culturelles de l'outre-mer. Il met en œuvre divers dispositifs sous forme d'exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale, de primes, de formation, de contrats aidés dans les secteurs marchand et non marchand au bénéfice des publics particulièrement exposés à la précarité. Le service militaire adapté (SMA) fait également partie des dispositifs d'insertion professionnelle existants à destination des jeunes de moins de 25 ans.

Les principaux acteurs participant à la mise en œuvre des différentes actions du programme sont :

- l'agence nationale pour l'emploi (ANPE) ;
- le centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) ;
- l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) ;
- les caisses générales de sécurité sociale (CGSS) ;
- l'union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) ;
- les associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (ASSEDIC) ;
- l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des Travailleurs outre-mer (ANT) ; à noter que cette agence est opérateur du ministère de l'outre-mer ;
- les agences d'insertion (ADI).

L'aide fiscale à l'investissement doit également contribuer au développement et à la modernisation des économies ultramarines et, par voie de conséquence, au maintien et à la croissance de l'emploi dans les entreprises locales.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

■ ACTION n° 01 : Abaissement du coût du travail et dialogue social

■ ACTION n° 02 : Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF n° 1 : Encourager la création d'emplois durables dans le secteur marchand (du point de vue du citoyen)****INDICATEUR 1.1 : Taux de croissance de l'emploi salarié dans les secteurs exonérés de cotisations sociales au titre d'une année rapporté au taux de croissance de l'emploi salarié outre-mer**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	0.16	1.10	0.61	0.61	-	0.61

Commentaires techniques :

L'indicateur est calculé à partir de données fournies par l'ACOSS (agence centrale des organismes de sécurité sociale) ; il ne concerne donc que les quatre DOM. Le dispositif d'exonération ne s'applique pas à Mayotte. L'analyse n'a pas été étendue à Saint-Pierre-et-Miquelon dont les données ne sont pas significatives (les effectifs salariés de Saint-Pierre-et-Miquelon représentent 0,5 % de l'effectif global).

L'indicateur est exprimé en nombre décimal. S'agissant d'un ratio effectué à partir de 2 taux, il faut préciser que dans le cas général, c'est-à-dire lorsque le numérateur et le dénominateur sont positifs, le résultat obtenu doit être lu de la manière suivante :

- 1 : évolution de l'emploi salarié identique dans les entreprises éligibles et dans l'ensemble des entreprises outre-mer ;
- > 1 : évolution de l'emploi salarié supérieure dans les entreprises éligibles à celle de l'ensemble des entreprises outre-mer ;
- < 1 : évolution de l'emploi salarié inférieure dans les entreprises éligibles à celle de l'ensemble des entreprises outre-mer.

Dans le cadre du PAP 2006 il avait été prévu que le calcul de l'indicateur serait réalisé à partir des données de l'UNEDIC. Cependant, les données de l'année n ne sont publiées par l'UNEDIC qu'au 4ème trimestre de l'année n+1.

Après expertise interne au cours de l'exercice 2006, il est apparu qu'en élaborant l'indicateur à partir des données transmises par l'ACOSS, les délais pouvaient être réduits dans des conditions plus compatibles avec une mesure de la performance. Cet indicateur a donc été recalculé à partir des données transmises par l'ACOSS.

NB : Le taux de croissance réalisé en 2006 ne sera fourni par l'ACOSS qu'en juin 2007.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En premier lieu, il faut constater l'écart important existant entre les indicateurs de 2004 et 2005. En effet, en 2004, le rythme de créations d'emploi est beaucoup moins soutenu dans les secteurs éligibles aux exonérations que dans l'ensemble des secteurs alors que la tendance s'inverse l'année suivante.

En second lieu, il faut rappeler que conformément à l'article 5 de la loi de programme pour l'outre-mer², 2006 a été l'année qui a vu la première évaluation du dispositif d'exonération. Cette évaluation a reposé sur plusieurs approches :

- un travail conduit en coopération avec l'ACOSS, permettant de comparer l'évolution métropolitaine et celle constatée dans les DOM, sur un certain nombre de données, entre 1999 et 2005 : évolution de l'emploi, du nombre d'établissements, du taux d'exonération appliqué à la masse salariale, et du salaire moyen par tête,
- une enquête menée auprès des chefs d'entreprises pour sonder leur perception des effets des exonérations sur l'emploi, la qualification, la formation, la rémunération des salariés, la création et le développement de l'entreprise,

² « Les dispositions des articles L.752-3-1 du code de la sécurité sociale, L.762-4 du code rural et 3 de la loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 font l'objet d'une évaluation tous les trois ans, notamment pour ce qui concerne leurs effets en termes de créations d'emplois. Les conclusions de cette évaluation, transmises au Parlement, peuvent amener à revoir les niveaux d'exonération et les secteurs bénéficiaires. »

- une exploitation des données fournies par l'INSEE relatives à la distribution des salaires par niveau dans les entreprises bénéficiaires du dispositif.

Les conclusions de ces travaux apportent une certaine lisibilité sur les effets de la politique d'exonération menée depuis 2001 notamment en matière d'emploi. En effet, l'étude des données fournies par l'ACOSS montre une création importante d'emplois entre 2001 et 2005, beaucoup plus forte qu'en métropole, particulièrement dans les secteurs exonérés et dans les petites et très petites entreprises. Elle révèle ainsi un phénomène d'accélération en 2001, année d'entrée en vigueur de la loi d'orientation pour l'outre-mer.

En outre, si l'on compare l'année 2000, dernière année d'application du dispositif PERBEN, à l'année 2005, dernière année pour laquelle on dispose d'informations relatives à l'effectif moyen des entreprises, on constate une progression sensible des effectifs, supérieure à 14 %, dans l'ensemble des entreprises outre-mer. Cette progression est de 15,5 % dans les entreprises qui bénéficient des exonérations, soit 2,79 points de plus que dans les entreprises non exonérées, considérées indistinctement ; l'essentiel de cette progression a eu lieu en 2001, année où les effectifs des entreprises exonérées progressent de plus de 10 %.

Durant la même période, en métropole, la progression des effectifs dans l'ensemble des entreprises est environ trois fois moins élevée (+ 5 %), quasiment nulle dans les secteurs d'activité, qui, dans les DOM, bénéficient des exonérations, et de 10 % dans les autres secteurs. Les effectifs des établissements métropolitains de moins de 11 salariés progressent de 1,5 %, entre 2000 et 2005, alors que la progression est de 22,5 % dans les DOM, dont 15,2 % en 2001.

L'analyse des données par secteur d'activité révèle des situations contrastées :

- L'agriculture (- 11,4 %), l'hôtellerie-restauration de tourisme (- 7 %), les transports terrestres et maritimes (- 2,7 %) voient leurs effectifs diminuer dans la période.
- Tous les autres secteurs progressent, parfois de façon spectaculaire (pêche et aquaculture doublent leurs effectifs, mais à partir d'une base très réduite, les entreprises du BTP de moins de 50 salariés augmentent leurs effectifs de 33 % alors que celles de plus de 50 connaissent une grande stabilité, l'hôtellerie-restauration non classée de 26 %, les technologies de l'information et de la communication (TIC) de 25 %. Le cas particulier du transport aérien, régulier et non régulier, qui augmente ses effectifs de 43 % et 32 %, respectivement, doit être mis en relation avec l'intervention de la loi de programme pour l'outre-mer, car l'essentiel de l'accroissement est constaté en 2003 et 2004. Les industries manufacturières et extractives, gros fournisseurs d'emplois, voient leurs effectifs progresser respectivement de 8,2 % et 12,5 %.

Dans les secteurs employant les plus gros contingents de salariés (entreprises de BTP employant moins de 50 salariés, industries manufacturières), l'écart entre la métropole et les DOM, en faveur de ces derniers, est sensible, à l'exception toutefois de l'hôtellerie et de la restauration classées, qui continuent à perdre du terrain outre-mer, alors que les effectifs progressent de 12 % en métropole.

L'analyse des données par région donne également un éclairage intéressant :

- à la Réunion, la progression de l'emploi se fait de façon à peu près homogène entre entreprises des secteurs d'activité exonérés et entreprises de moins de 11 salariés (respectivement + 21% et + 25 %),
- en revanche, les résultats sont extrêmement contrastés dans les départements français d'Amérique, où la progression dans les entreprises des secteurs exonérés est faible (+ 4 % en Guadeloupe, + 3 % en Martinique, et quasiment nulle en Guyane), alors qu'elle est très forte dans les entreprises de moins de 10 salariés (Guadeloupe : + 22 %, Martinique : + 18 % et Guyane : + 19 %).

Le dispositif d'exonérations de cotisations est un dispositif qui présente une certaine inertie dans l'évolution de sa mise en œuvre, qui conduit à analyser avec prudence les données d'une année prise isolément. Pour ces raisons, et parce que nous ne disposons pas encore des résultats détaillés de l'année 2006, il est difficile de tirer des conclusions plus précises à ce stade.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 2 : Encourager les jeunes à la création de leur propre emploi par la création d'entreprises durables (du point de vue du citoyen)**INDICATEUR 2.1 : Taux de pérennisation des entreprises après 3 ans**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	ND	ND	60	60	-	60

Commentaires techniques :

L'indicateur concerne les quatre DOM, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

Les mesures d'aides à la création d'entreprises par les jeunes visées par l'indicateur sont celles du dispositif « Projet Initiative Jeune (PIJ) » dans son volet création d'entreprises. Le PIJ s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans afin de les aider à créer leur propre entreprise (voir l'article L.832-6 du code du travail).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le ministère de l'outre-mer met en œuvre un dispositif spécifique d'aide en capital aux jeunes créateurs d'entreprise, pour encourager le dynamisme que l'on constate habituellement outre-mer en la matière. L'indicateur retenu pour le suivi de cet objectif vise à mesurer combien d'entreprises ainsi créées arrivent à passer le difficile cap des trois premières années d'existence.

L'indicateur doit être renseigné à partir de données transmises par les directions du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP). Cela implique le suivi d'un fichier des entreprises qui ont bénéficié de ce dispositif. Les DTEFP finalisent actuellement la méthode la plus appropriée pour faire collecter et traiter ces données.

On ne peut procéder à ce stade à une analyse des résultats et des écarts de cet objectif.

Les prévisions 2006 et 2007, et la cible (2008) de cet indicateur sont établies à hauteur de 60 %, qui représente plus de la moitié des entreprises aidées dans le cadre du dispositif Projet Initiatives Jeunes (PIJ) dans son volet création d'entreprises. Ce chiffre est établi à partir de données fournies par des études générales sur la durée de vie des entreprises en outre-mer.

OBJECTIF n° 3 : Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi (du point de vue du citoyen et du contribuable)**INDICATEUR 3.1 : Pourcentage des publics prioritaires qui bénéficient, 6 mois après la sortie de la mesure, d'une solution durable au regard de l'emploi.**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	ND	ND	60	60	-	60

Commentaires techniques :

Une solution durable au regard de l'emploi est un CDD supérieur à 6 mois, un CDI ou une action de formation qualifiante.

L'indicateur est en construction et nécessite la définition d'un dispositif spécifique regroupant des éléments détenus par différents opérateurs. Un travail est en cours associant les partenaires concernés : CNASEA (Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles), ANPE (Agence nationale pour l'emploi), DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement) et DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement). Par ailleurs, l'exploitation de différents fichiers comportant des données nominatives implique également d'obtenir l'autorisation de la CNIL.

INDICATEUR 3.2 : Part des publics prioritaires demandeurs d'emploi de longue durée dans les bénéficiaires des contrats aidés CES, CEC, CAE non marchand et CAE marchand mis en oeuvre par le ministère de l'outre-mer

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	28	35	29	29	43.3	29

Commentaires techniques :

L'indicateur concerne les quatre DOM et Saint-Pierre-et-Miquelon. Il n'est pas encore disponible à Mayotte en raison des difficultés de collecte des données.

Les quatre types de contrats pour lesquels l'indicateur avait été mis en place sont les suivants :

- dans le secteur non marchand : les CES (contrats emplois solidarité), les CEC (contrats emploi consolidé) et les CAE non marchand (contrats d'accompagnement dans l'emploi) ;
- dans le secteur marchand : les CAE marchand, dispositif spécifique aux DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Or à compter du 1^{er} janvier 2006, les CES et les CEC ont été remplacés, dans les DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon, comme en métropole, par les CAE non marchand. En revanche, les CES et CEC sont maintenus à Mayotte.

La source des données prévue par le PAP 2006 pour calculer la valeur de cet indicateur était l'extranet Syracuse, système d'information développé par le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Or la suppression des CES et CEC depuis 2005 pour la métropole et 2006 pour les DOM a conduit à la mise en place d'un nouvel extranet : Eurcinet, partagé entre l'ANPE et le CNASEA pour assurer le suivi des données relatives aux CAE et aux contrats d'avenir dans le cadre de l'enveloppe unique régionale. De ce fait, les données précédemment suivies dans l'extranet Syracuse ont été arrêtées à la date du 31 décembre 2005.

Le chiffre de la réalisation 2006 indiqué ci-dessus provient donc d'Eurcinet et ne porte que sur les mesures du CAE non marchand. En ce qui concerne les CAE en secteur marchand, un dispositif particulier destiné à reprendre leur suivi sur Syracuse est en cours de développement en concertation avec le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale et le CNASEA.

INDICATEUR 3.3 : Part des publics prioritaires allocataires du RMI dans les bénéficiaires des contrats aidés CES, CEC, CAE non marchand et CAE marchand mis en oeuvre par le ministère de l'outre-mer

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	27	34	32	32	14	32

Commentaires techniques :

L'indicateur concerne les quatre DOM et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les quatre types de contrats pour lesquels l'indicateur avait été mis en place sont les suivants :

- dans le secteur non marchand : les CES (contrats emplois solidarité), les CEC (contrats emploi consolidé) et les CAE non marchand (contrats d'accompagnement dans l'emploi) ;
- dans le secteur marchand : les CAE marchand, dispositif spécifique aux DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Or à compter du 1^{er} janvier 2006, les CES et les CEC ont été remplacés dans les DOM et à Saint-Pierre-et-Miquelon, comme en métropole, par les CAE non marchand. En revanche, les CES et CEC sont maintenus à Mayotte.

La source des données prévue par le PAP 2006 pour calculer la valeur de cet indicateur était l'extranet Syracuse, système d'information développé par le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale. Or la suppression des CES et CEC depuis 2005 pour la métropole et de 2006 pour les DOM a conduit à la mise en place d'un nouvel extranet : Eurcinet, partagé entre l'ANPE et le CNASEA pour assurer le suivi des données relatives aux CAE et aux contrats d'avenir dans le cadre de l'enveloppe unique régionale. De ce fait, les données précédemment suivies dans l'extranet Syracuse ont été arrêtées à la date du 31 décembre 2005.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le chiffre de la réalisation 2006 indiqué ci-dessus provient donc d'Eurcinet et ne porte que sur les mesures du CAE non marchand. En ce qui concerne les CAE en secteur marchand, un dispositif particulier destiné à reprendre leur suivi sur Syracuse est en cours de développement en concertation avec le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale et le CNASEA.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) et les allocataires du RMI font partie avec les jeunes de moins de 31 ans et les femmes, des quatre catégories de publics tout particulièrement ciblées par les actions conduites en matière d'aide à l'emploi et à l'insertion professionnelle et de lutte contre le chômage.

Les indicateurs 3.2 et 3.3 mesurent donc leur prise en compte parmi les bénéficiaires d'un CAE. L'analyse des résultats et des écarts enregistrés par ces deux indicateurs témoignent, de façon certes limitée pour les raisons indiquées ci-dessus, d'une bonne prise en compte du public des DELD (43,3 % par rapport à une prévision de 29 %) au détriment, dans une certaine mesure, de celui des bénéficiaires du RMI (14% par rapport à une prévision de 32 %).

Les résultats liés aux allocataires du RMI doivent toutefois être modulés compte tenu :

- du financement par le ministère de l'outre-mer d'un autre dispositif entièrement dédié aux allocataires du RMI dans les DOM, à savoir le contrat d'insertion par l'activité (CIA) avec 4 694 contrats conclus au cours de l'exercice 2006 ;
- de la signature en 2006 de conventions d'objectifs destinées à assurer le financement d'un nombre relativement important de contrats d'avenir, dispositif entièrement financé par le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale et qui s'adresse à ce même public : 13 309 contrats d'avenir ont été conclus au cours de l'année 2006, ce qui représente une part très importante de l'ensemble des contrats signés en métropole.

Il est à noter qu'en 2006, les CAE non marchand représentent 6 237 mesures d'aides à l'emploi réalisées contre 4 015 CAE marchand. En conséquence, les résultats constatés s'appliquent à 60 % du total des 10 252 mesures concernées par ces deux indicateurs.

OBJECTIF n° 4 : Promouvoir le secteur marchand au sein des mesures aidées (du point de vue du citoyen et du contribuable)**INDICATEUR 4.1 : Part de bénéficiaires de mesures aidées pour le secteur marchand sur le total de bénéficiaires de mesures aidées.**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	20	24	25	25	42	25

Commentaires techniques :

L'indicateur concerne les quatre DOM, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

L'indicateur est calculé à partir des données des tableaux de bord relatifs au suivi du nombre des mesures renseignées par les directions du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP) et par le département de l'emploi, de la formation et de l'insertion (DEFI) du ministère de l'outre-mer.

INDICATEUR 4.2 : Pourcentage d'évolution du rapport entre les crédits des mesures d'aides à l'emploi du secteur marchand et les mesures d'aides à l'emploi du secteur non marchand

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	ND	19.5	ND	ND	297	25

Commentaires techniques :

L'indicateur concerne les quatre DOM, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

L'indicateur est calculé à partir des données des tableaux de bord de suivi du nombre des mesures et de leur coût en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) renseignés par les directions du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DTEFP) et par le département de l'emploi, de la formation et de l'insertion (DEFI) du ministère de l'outre-mer.

L'indicateur a été reconstruit en cours d'année 2006 afin de répondre à l'objectif d'identifier l'évolution d'une année à la suivante. La cible 2008 de l'indicateur n'est plus cohérente avec le nouveau mode de calcul.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le ministère de l'outre-mer entend privilégier le recours aux mesures aidées à destination du secteur marchand en orientant vers ce secteur les publics cibles bénéficiaires des dispositifs aidés. Cette orientation est en cohérence avec la loi de programme pour l'outre-mer qui vise à promouvoir un développement économique durable fondé sur une logique d'activité et de responsabilité. Les deux indicateurs qui permettent de rendre compte de l'atteinte de cet objectif sont complémentaires.

Les chiffres de l'évolution de l'indicateur 4-1 relatif au nombre de bénéficiaires des mesures d'insertion et d'aides directes à l'emploi témoignent d'une nette progression de la part consacrée au secteur marchand sur l'ensemble des mesures d'aide à l'emploi. La progression est très significative d'une année sur l'autre puisque l'indicateur passe de 20 % en 2004 à 24 % en 2005, et augmente encore plus fortement en 2006 en atteignant 42 %. La réalisation 2006 est d'ailleurs en très net dépassement (+ 17 points) de la prévision 2006 (25 %) et de la cible 2008 (25 %). L'accélération de la hausse en 2006 du nombre des mesures en direction du secteur marchand est tirée vers le haut par les chiffres de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Martinique : la part des bénéficiaires de mesures aidées dans le secteur marchand est de 67 % en Guadeloupe, 48 % à la Réunion ainsi qu'à la Martinique. Ces résultats s'expliquent notamment en Guadeloupe et à la Réunion par la montée en charge du congé solidarité au cours de l'année 2006, dernière année du dispositif qui s'est éteint au 31 décembre 2006 dans ses modalités existantes et que la loi de finances pour 2007 a prolongé d'un an selon de nouvelles modalités.

L'écart considérable entre les chiffres 2005 (progression de 2005 sur 2004) et ceux de 2006 (progression de 2006 sur 2005) des indicateurs 4-1 et 4-2 semble révéler une véritable réorientation des politiques au bénéfice du secteur marchand mais cette appréciation doit toutefois être nuancée pour les raisons suivantes :

Ces deux indicateurs reflètent en effet la sous-consommation de mesures telles que le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et le contrat d'insertion par l'activité (CIA).

- s'agissant des CAE, dispositif nouveau outre-mer, le faible nombre de contrats signés peut s'expliquer par un temps « d'appropriation » du dispositif par les acteurs locaux, à l'instar de ce qui avait été constaté en 2005 en métropole.
- s'agissant des CIA, leur utilisation est concurrencée par celle des contrats d'avenir, que finance le ministère de l'emploi et qui concernent les mêmes publics, à savoir les allocataires du RMI.

L'indicateur 4-2 illustre aussi l'effet d'une croissance de la consommation des crédits relatifs au secteur marchand, principalement expliquée par le coût du congé solidarité dont le nombre cumulé de bénéficiaires s'est accru d'année en année, du fait de la durée importante de prise en charge.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Cependant, les enseignements des deux indicateurs sont en partie altérés par le mode de financement des CAE en 2006. En plus des crédits du ministère de l'outre-mer qui ont été affectés par les gestionnaires à ce dispositif, le ministère de l'emploi a attribué aux départements d'outre-mer une dotation de 10 000 contrats, complétée en début d'année 2006, de 4 000 contrats supplémentaires au bénéfice de la Réunion.

Ces moyens ont mécaniquement conduit les directions du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle à réorienter une partie des crédits attribués par le ministère de l'outre-mer vers d'autres mesures, principalement dans le secteur marchand.

OBJECTIF n° 5 : Assurer la réussite du parcours de formation socio-éducative et professionnelle des volontaires du SMA (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 5.1 : Taux d'insertion des volontaires en fin de contrat.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	65	71.2	70	70	76.5	80

Commentaires techniques :

L'indicateur est renseigné à partir du tableau de suivi des corps du service militaire adapté (SMA).

Par volontaires, il faut entendre volontaires stagiaires et techniciens. L'insertion se concrétise par un emploi en entreprise (CDD ou CDI) ou une entrée dans un autre dispositif de formation à la sortie du SMA (fin de contrat).

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'action du SMA se caractérise par l'association d'une formation à caractère éducatif et citoyen, nécessaire à l'acquisition d'un « référentiel de comportement », avec une formation professionnelle aussi concrète que possible, afin de ne pas replacer les jeunes dans un système éducatif où ils ont déjà échoué. Elle est renforcée par l'accompagnement permanent des volontaires, basé en partie sur l'internat et sur un suivi individualisé.

Le SMA s'est fixé un objectif d'amélioration forte de l'indicateur du « Taux d'insertion des volontaires en fin de contrat » avec une prévision 2006 de 70 % et une cible pluriannuelle fixée en 2008 à 80 %. Les résultats constatés sont conformes à cet objectif. Le taux d'insertion des volontaires du SMA est passé de 65 % en 2004 à 71,2 % en 2005 et 76,5 % en 2006, c'est-à-dire que la réalisation 2006 est significativement supérieure à la prévision 2006 (+ 6 points) et tend d'ores et déjà à se rapprocher du niveau de la cible (80 % en 2008).

Malgré des contraintes telles que la crise du chikungunya à la Réunion et à Mayotte, la bonne performance des unités du SMA est avant tout l'aboutissement d'une exploitation constante par le SMA des résultats des différents indicateurs opérationnels de pilotage. Sur un plan structurel, ceci s'est traduit par une meilleure adéquation des filières de formation aux bassins d'emploi, par le développement de nouveaux parcours d'insertion et par un recrutement plus conforme aux capacités futures d'embauche. Enfin, la normalisation de la qualité de la formation sous forme d'un certificat d'aptitude personnelle à l'insertion (CAPI) remis à chaque stagiaire a vraisemblablement augmenté la plus-value du SMA et facilité l'insertion.

Cette performance relève aussi, dans une moindre mesure, d'une meilleure conjoncture comme par exemple la reprise économique dans les métiers du bâtiment et des opportunités dans de nouveaux métiers révélés, par exemple, lors de la crise du chikungunya. Dans le cas d'espèce, l'insertion des volontaires à La Réunion est passée de 73 % à 78 % et représente à elle seule 1 % de la progression de l'indicateur stratégique de performance.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Abaissement du coût du travail et dialogue social		888 867 021	888 867 021		882 590 821	882 590 821
02	Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi	97 976 032	433 690 000	540 966 032	97 976 032	238 679 179	345 955 211
Totaux		97 976 032	1 322 557 021	1 429 833 053	97 976 032	1 121 270 000	1 228 546 032

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP	97 976 032	1 322 557 021	1 420 533 053	97 976 032	1 121 270 000	1 219 246 032
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	-12 000 000	+2 058 219	-9 941 781	-12 000 000	+346 738	-11 653 262
Totaux	85 976 032	1 324 615 240	1 410 591 272	85 976 032	1 121 616 738	1 207 592 770

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01	Abaissement du coût du travail et dialogue social		842 921 653	842 921 653		842 540 076	842 540 076
02	Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi	79 070 424	336 539 683	415 610 107	79 070 424	277 795 283	356 865 707
Totaux		79 070 424	1 179 461 336	1 258 531 760	79 070 424	1 120 335 359	1 199 405 783
Crédits consommés - crédits ouverts		-6 905 608	-145 153 904	-152 059 512	-6 905 608	-1 281 379	-8 186 987

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT					Dépenses
	Réalisation 2005	LFI 2006	Transferts de gestion	Réalisation 2006	Ecart à la LFI 2006 (après transferts)	2006
Fonctionnaires et contractuels militaires		734		716		
Volontaires du SMA		2 900		2 874		
Fonctionnaires et contractuels d'Etat		55		55		
Autres non titulaires de droit local et emplois non indicés		26		24		
Totaux		3 715		3 669	-46	

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	57 817 458	53 203 230	57 817 458	53 203 230
Cotisations et contributions sociales	38 939 083	25 130 740	38 939 083	25 130 740
Prestations sociales et allocations diverses	1 219 491	736 454	1 219 491	736 454
<i>FDC et ADP prévus</i>				

ÉVOLUTION DES EMPLOIS**REPARTITION DES EFFECTIFS**

L'article 4 de l'arrêté du 30 septembre 1991 portant mission et organisation du SMA précise que le ministère de la défense met en place auprès du ministère de l'outre-mer le personnel d'encadrement nécessaire au fonctionnement du SMA, après accord commun. Ce personnel a pour vocation, en 2006, d'assurer le soutien administratif et logistique (logement et alimentation) et de former des volontaires à 37 métiers.

Regroupé dans un même programme (138) et une même action (action 2), le personnel est réparti en quatre catégories dont une est composée des volontaires, bénéficiaires du dispositif. Ces catégories sont :

- les fonctionnaires et contractuels militaires ;
- les volontaires du SMA ;
- les fonctionnaires et contractuels civils ;
- les autres titulaires de droit local et divers.

Le plafond ministériel d'emploi en 2006 est de 3 715 équivalent temps plein travaillé (ETPT) dont 2 900 volontaires du SMA.

SORTIES REALISEES EN 2006

1 365 départs sont intervenus en 2006, dont 1 105 volontaires, 255 fonctionnaires et contractuels militaires et 5 départs à la retraite de fonctionnaires civils de catégorie C. En raison de la nature de la mise à la disposition du personnel militaire, il n'y a pas de départs à la retraite pour les fonctionnaires et contractuels militaires. Les départs de ces derniers, au terme d'un séjour outre-mer de 2 à 3 ans, s'échelonnent de juin à septembre dans une année. Pour les volontaires, les départs ont lieu tout au long de l'année, soit au rythme des fins normales de contrat (durée de contrat de 12 mois), soit en fonction des dénonciations et des résiliations de contrat d'engagement.

ENTREES REALISEES EN 2006

1464 entrées ont été réalisées en 2006, dont 1 186 volontaires, 264 fonctionnaires et contractuels militaires et 14 fonctionnaires civils de catégorie C. Le solde des entrées et sorties s'établit donc à 99 en 2006.

	Sorties		Entrées	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Fonctionnaires/contractuels militaires	258	255	273	264
Volontaires du SMA	1 483	1 105	1 440	1 186
Fonctionnaires et contractuels civils	1	1	16	14
Autres non titulaires de droit local et emplois non indicés	3	4	0	0

L'écart entre les prévisions et les réalisations des entrées et des sorties de volontaires illustre le caractère très précaire et volatil de la population visée.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision en ETPT	Transfert de gestion en ETPT	Réalisation en ETPT
01	Abaissement du coût du travail et dialogue social			
02	Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi	3 715		3 669
Totaux		3 715		3 669

ÉLÉMENTS SALARIAUX

COÛTS MOYENS PAR CATEGORIES D'EMPLOIS

En 2006, les coûts moyens indiciaire et indemnitaire par catégorie d'emplois (hors compte d'affectation spéciale « pensions » et hors prestations sociales et allocations diverses) sont les suivants :

- fonctionnaires et contractuels militaires : 62 600 €
- volontaires du SMA : 3 739 €
- fonctionnaires et contractuels civils : 30 500 €
- autres non titulaires de droit local et non indicés : 40 750 €

MESURES GENERALES

La valeur moyenne du point fonction publique a augmenté de 1,21% en 2006 par rapport à 2005 (effet 1^{er} juillet 2006). En conséquence, la masse salariale du programme s'est accrue de 134 105 €, hors CAS Pensions.

En outre, l'attribution d'un point uniforme au 1^{er} novembre 2006 a représenté 443 400 € sur les deux derniers mois de l'année 2006, hors CAS Pensions.

MESURES CATEGORIELLES

Les principales mesures catégorielles ministérielles mises en 2006 ont été de deux types :

- des mesures statutaires (revalorisation de la solde des volontaires et des ouvriers d'État) : 248 205 €
- des mesures indemnitaires (revalorisation des indemnités pour charges militaires) : 265 181 €

GLISSEMENT-VIEILLESSE-TECHNICITE

En 2006, le GVT positif est estimé à 1,3%, ce qui a représenté une progression de la masse salariale de 300 827 € (hors indemnités et contributions employeur au CAS Pensions).

En 2006, le GVT négatif est estimé à 5,7%, ce qui a représenté une diminution de la masse salariale de 151 871 € (hors indemnités et contributions employeur au CAS Pensions).

CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

COMPTE D'AFFECTATION SPECIALE DES PENSIONS

En 2006, la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » s'est élevée à 428 744 € au titre des agents civils (taux de 50,2%) et 21 816 263 € au titre des militaires (taux de 100%).

PRESTATIONS SOCIALES RELEVANT DU TITRE 2

Les prestations sociales obligatoires distribuées aux agents en 2006 ont représenté un montant total de 736 455 €, pour une prévision de 1 219 491 € en LFI.

DÉPENSES HORS PERSONNEL

Au cours de l'exercice 2006, l'engagement de la totalité des enveloppes d'AE nécessaires au financement des contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2006, mais se poursuivant en 2006 et selon les dispositifs, sur les prochains exercices budgétaires d'une part, et des contrats conclus au cours de l'année 2006 mais se poursuivant également sur les prochains exercices budgétaires d'autre part, a été effectué.

Ces crédits ont fait l'objet d'un engagement juridique dans le logiciel ACCORD-LOLF mais lors de l'opération de bascule intervenue en début d'exercice 2007 sur ce même logiciel, une part importante de ces enveloppes d'AE n'a pas été reconduite sur la gestion 2007. Le total des crédits non basculés s'élève à 125 186 331 € qui, à la suite d'un examen particulier, ont été reconduits en gestion 2007 au titre des reports de crédits de 2006.

Remarques concernant l'action n°1 « Abaissement du coût du travail et dialogue social

Les dotations globales d'AE et de CP ouvertes en LFI 2006 pour assurer le financement de l'action 1 du programme 138 ont été modifiées en cours de gestion 2006, compte tenu des éléments suivants :

- le transfert d'une enveloppe de 37 M€ en AE et en CP de l'action 1 vers l'action 2 de ce programme par décision du Gouvernement ;
- l'inscription d'un crédit de 4 122 184 € au titre des reports de crédits de 2005, dont 3,99 M€ au titre de la compensation des exonérations de charges patronales de cotisations sociales ;
- l'annulation en cours de gestion d'un crédit global de 16 M€ en AE et en CP, au niveau du programme, à hauteur de 6,85 M€ sur les crédits de cette action, dans le cadre de la préparation de la loi de finances rectificative.

Comme indiqué précédemment, une partie des AE engagées en cours de gestion 2006 pour prendre en compte le caractère pluriannuel des dispositifs et assurer ainsi le financement des contrats déjà signés au cours des prochains exercices budgétaires, a fait l'objet d'une anomalie de traitement lors de l'opération de bascule intervenue dans le logiciel ACCORD-LOLF en début d'exercice 2007.

La part de ces crédits qui se rapporte à l'action 1 du programme 138 s'élève à 4 225 175 €.

Par ailleurs, en cours d'exercice 2006, il a été procédé à diverses modifications de la nomenclature budgétaire arrêtée dans le cadre de la LFI 2006. Une part importante des crédits ouverts au titre de l'action 1 du programme 138 a ainsi été consommée à partir de catégories différentes de celles prévues initialement.

De ce fait, les résultats observés en ce qui concerne les prévisions LFI de dépenses et les consommations constatées témoignent d'un écart important avec des montants excédentaires ou déficitaires selon les mouvements opérés en cours de gestion.

Enfin, un certain nombre d'erreurs de saisie effectuées par les gestionnaires locaux contribue à accentuer ces écarts.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)							
1 410 591 272							
AE non affectées au 31/12/2006							
144 327 477							
AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)				CP ouverts en 2006 (**)			
7 732 035				1 207 592 770			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
1 100 228	1 258 531 760	1 259 631 988	748 871	1 198 656 912	1 199 405 783	60 226 205	
AE reportées sur 2007				CP reportés sur 2007			
138 475 045				8 173 602			

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'exercice 2006, 1^{ère} année d'exécution de la LOLF, a conduit à la mise en place d'enveloppes d'AE et de CP en matière de crédits d'intervention qui jusqu'alors fonctionnaient en DO (dépenses ordinaires). La prise en compte du caractère pluriannuel de la plupart des dispositifs financés sur les crédits du programme 138 a impliqué l'ouverture, en LFI 2006, d'enveloppes d'AE nettement supérieures à celles des CP.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Abaissement du coût du travail et dialogue social

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		888 867 021		842 921 653	842 921 653
Crédits de paiement		882 590 821		842 540 076	842 540 076

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		718 964		314 241

Le montant constaté, en ce qui concerne les CP, correspond aux frais de gestion versés au CNASEA au titre du projet initiative jeune dans son volet aide à la création d'entreprise, conformément à la convention État-CNASEA du 6 février 2006 relative à la gestion des mesures d'aides à l'emploi et à la qualification professionnelle mises en place dans les départements et les collectivités d'outre-mer.

Dans le cadre des difficultés évoquées précédemment et relatives au non-basculement sur l'exercice 2007 d'AE saisies dans le logiciel ACCORD-LOLF (qui n'apparaissent donc pas dans le tableau ci-dessus), 225 777 € en AE sont prévus pour assurer le financement en 2007 des dépenses de fonctionnement.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	21 546 460	1 232 965 252	15 270 260	842 106 377
Transferts aux autres collectivités	867 320 561	-390 762 563	867 320 561	119 458

A – DISPOSITIF D'EXONÉRATIONS DE CHARGES PATRONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE

L'essentiel des crédits de l'action 1 du programme 138 correspond à la compensation des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale.

L'écart constaté entre les prévisions définies en LFI 2006 et les consommations constatées en fin d'exercice résulte principalement des modifications de la nomenclature budgétaire qui ont été effectuées en cours de gestion.

En effet, l'imputation des crédits destinés au financement de la compensation des exonérations de cotisations de charges patronales de sécurité sociale et prévus initialement en catégorie 64 « transferts aux autres collectivités » a été effectuée, lors de leur ordonnancement, en catégorie 62 « transferts aux entreprises ». De ce fait, les montants inscrits en LFI 2006 au titre des transferts aux entreprises et des transferts aux autres collectivités ont été complètement inversés au niveau de leur consommation.

Selon les dispositions de l'article L131-7 du code de la sécurité sociale qui prévoient que l'État est tenu de compenser aux organismes de sécurité sociale les sommes dont ils n'ont pu être crédités du fait de la mise en œuvre d'une politique d'exonérations, une dotation de 830 M€ en AE et en CP a été prévue en gestion 2006 afin d'assurer le financement de l'ensemble des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale à savoir celles prévues par la loi du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer, ainsi que celles afférentes aux contrats d'accès à l'emploi (article 832-2 du code du travail) et aux contrats de retour à l'emploi.

Cette dotation a permis de respecter les termes des conventions État-ACOSS et État-CCMSA qui prévoyaient le versement de 746 M€ en AE et en CP en faveur de l'ACOSS et de 36 M€ en AE et en CP au bénéfice de la CCMSA au titre de cet exercice 2006.

Par ailleurs le financement de ce même type de dépenses mais dans des proportions moindres, soit auprès d'autres opérateurs à savoir l'ENIM (cf. convention État-ENIM du 27 mai 2005) et la caisse de prévoyance de Saint-Pierre-et-Miquelon (CPS), soit pour d'autres opérations comme celles des exonérations liées aux contrats d'accès à l'emploi (CAE-DOM) et aux contrats de retour à l'emploi (CRE) également versées à l'ACOSS, a également été effectué. Enfin un disponible de fin de gestion a permis le versement de 6 105 413 € à l'ACOSS au titre d'un règlement complémentaire sur l'exercice 2005.

Au total, le montant global des crédits versés par l'État au titre de la compensation des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale pour 2006 s'est élevé à 829 409 665 € en AE et en CP, entièrement inscrits en catégorie 62 « transferts aux entreprises ».

Compensation des exonérations	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévisions	Consommation	Prévisions	Consommation
ACOSS	746 000 000	752 105 413	746 000 000	752 105 413
CCMSA	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000
ENIM	10 336 899	10 336 899	10 336 899	10 336 899
CPS	4 743 445	4 743 445	4 743 445	4 743 445
CAE	26 223 908	26 223 908	26 223 908	26 223 908
Total	823 304 252	829 409 665	823 304 252	829 409 665

B – AUTRES DISPOSITIFS RELEVANT DE L'ABAISSMENT DU COÛT DU TRAVAIL ET DU DIALOGUE SOCIAL

Les autres crédits de l'action 1 servent à financer des dispositifs en faveur de la création d'emplois et de la création d'entreprises, ainsi qu'à favoriser le retour à l'emploi, dans le cadre de la restructuration de secteurs d'activité, et à développer le dialogue social. Ils ont bénéficié en cours de gestion 2006 d'un montant total de 13 703 490 € en AE et de 13 210 411 € en CP.

Le Projet Initiative Jeune (PIJ), volet création d'entreprise

Dans son volet création d'entreprise, tel qu'il résulte de l'art L.832-6 du code du travail, le PIJ s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, afin de les aider à créer leur propre entreprise. Ce dispositif a bénéficié en cours de gestion 2006 d'un financement global de 11 296 465 € en AE et de 11 232 125 € en CP. Dans le cadre des difficultés évoquées précédemment et relatives au non-basculément sur l'exercice 2007 d'AE saisies dans le logiciel ACCORD-LOLF en cours de gestion 2006 pour assurer le financement en 2007 des contrats conclus en 2006, la dotation complémentaire prévue pour assurer leur financement en 2007 s'élevait à 3 939 398 €.

Ces dotations ont permis à 1 405 jeunes ultramarins de créer en 2006 leur propre entreprise dans leur collectivité d'origine.

Les primes à la création d'emploi

Ce dispositif se décline en trois catégories distinctes :

- les primes à la création d'emploi dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon (art L.832-7 du code du travail) qui sont versées à l'employeur : 1 357 600 € en AE et 989 049 € en CP ont été utilisés en 2006 pour le financement de 342 primes,

- *la prime à la création d'emploi en faveur des jeunes à Mayotte (PEJ)* : mise en place par la loi du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer, ce dispositif vise à encourager la création d'emploi au bénéfice des jeunes dans le secteur marchand. L'aide versée à l'entreprise est définie sur une durée globale de trois ans, assortie d'un taux dégressif.
Compte tenu d'une mise en place effective de ce dispositif en 2005, le nombre d'entreprise ayant conclu une convention reste encore modeste en 2006. 19 nouveaux jeunes ont intégré ce dispositif en 2006, portant ainsi à 39 le nombre total de bénéficiaires, pour un coût global de 22 891 € en AE et de 22 704 € en CP.
- *les primes à la création d'emplois aux îles Wallis et Futuna* : mise en place par l'article 16 de la loi du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer, afin d'encourager la création d'emploi dans le secteur privé, cette aide s'inscrit sur une durée de trois ans avec un taux dégressif. 9 jeunes ont bénéficié de cette mesure en 2005, une vingtaine l'ont été au titre de l'exercice 2006. Ce dispositif dont la gestion est entièrement déconcentrée a utilisé une dotation budgétaire de 19 212 € en AE et en CP.

Les mesures de restructurations en faveur des entreprises en difficulté

Ces financements, qui s'inscrivent notamment dans le cadre de plans sociaux, permettent de mener des actions en faveur du retour à l'emploi ou de la reconversion professionnelle des salariés dont l'emploi a été supprimé ou modifié. Au cours de l'année 2006, ces crédits ont tout particulièrement été mobilisés en faveur de Saint-Pierre-et-Miquelon compte tenu des difficultés économiques liées au secteur de la pêche.

778 633 € ont été mobilisés à cet effet à hauteur de 698 633 € pour la société Interpêche, conformément aux dispositions de la convention de maintien à l'emploi permanent, et 80 000 € au titre d'une aide exceptionnelle attribuée à la société Nouvelles Pêcheries.

Bien que déléguée localement, aucune dépense n'apparaît sur cette ligne budgétaire du fait d'erreurs d'imputation lors de la saisie, à savoir sur la ligne 138-01-02 du PIJ création d'entreprises pour la subvention Interpêche et sur la ligne 138 02-17 des actions spécifiques et évaluation de l'action 2 pour l'aide exceptionnelle accordée aux Nouvelles Pêcheries.

Les actions d'aides à la structuration du dialogue social

Ces actions menées en matière de structuration du dialogue social outre-mer visent principalement à financer des actions structurantes et généralement de longue durée, en vue de modifier les formes de concertation entre partenaires sociaux notamment par la formation des représentants des organisations syndicales et par des sessions de dialogue social.

Il s'agit d'améliorer les pratiques de la négociation collective afin de prévenir ou de résoudre dans les meilleures conditions possibles, les conflits sociaux souvent très durs, susceptibles de mettre en difficulté les entreprises et l'économie des collectivités territoriales d'outre-mer.

En 2006, ces actions ont concerné la Nouvelle-Calédonie où, dans la suite des actions entreprises dès 2005, un forum, un séminaire et des réunions de travail, auxquels les principaux acteurs sociaux économiques de l'île ont participé, se sont tenus en août 2006. La participation financière du ministère de l'outre-mer à cette opération, d'un montant de 150 000 € en AE et de 90 000 € en CP, a été définie dans le cadre d'une convention-cadre signée avec le gouvernement de Nouvelle-Calédonie. Dans le cadre des difficultés évoquées relatives au non-basculement sur l'exercice 2007 d'AE saisies dans le logiciel ACCORD-LOLF, une dotation complémentaire de 60 000 € en AE est prévue pour assurer le financement en 2007.

La préparation, l'animation et le suivi de cette opération ont été confiées à l'institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), établissement public dépendant du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, qui dispose d'une longue expérience en ce domaine.

L'accompagnement et l'évaluation

Le ministère de l'outre-mer a intensifié en 2006 son action en direction de l'évaluation des politiques qu'il met en œuvre, notamment pour satisfaire pleinement aux obligations d'évaluation triennale prévues par l'article 5 de la loi du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer.

Au cours de 2006, plusieurs actions d'évaluation des politiques d'exonérations de cotisations sociales ont été lancées. Les deux plus importantes ont été conduites avec un consultant d'une part, avec l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) d'autre part.

- le consultant (INEUM consulting) a réalisé l'évaluation à partir d'une enquête ciblée sur la perception qu'ont les chefs d'entreprises du dispositif d'exonération. 388 questionnaires de 29 questions ont été exploités. L'enquête a été complétée par l'audition de personnes qualifiées (représentants d'institutions locales ou du monde professionnel) afin d'affiner certaines conclusions. Le rapport résultant de ces travaux a été diffusé en juin 2006.

- l'analyse des données traitées par l'ACOSS a été lancée dans le cadre d'une convention avec cet organisme afin de mesurer l'évolution, entre 1999 et 2005, des effectifs salariés, du nombre d'établissements, des salaires et des cotisations exonérées dans les DOM. Le rapport résultant de ces travaux a été diffusé en juillet 2006.

Ces documents ont été remis à la commission d'évaluation des dispositifs d'exonérations de charges et de défiscalisation des investissements spécifiques à l'outre-mer, installée en juillet 2006 par le ministre de l'outre-mer.

Une dotation totale de 78 689 € en AE et en CP a été utilisée à cet effet.

ACTION n° 02 : Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	97 976 032	442 990 000	79 070 424	336 539 683	415 610 107
Crédits de paiement	97 976 032	247 979 179	79 070 424	277 795 283	356 865 707

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	19 690 000	29 614 392	19 690 000	29 943 433
Subventions pour charges de service public	8 173 789	33 807 862	8 173 789	16 223 062
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>8 500 000</i>		<i>8 500 000</i>	

A – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SMA

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévisions LFI	Consommation	Prévisions LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement (cat 31)	19 690 000	18 664 839	19 690 000	18 486 523
Fonds de concours	9 883 918	7 612 857	9 883 918	7 612 857

Données service gestionnaire du SMA

La dotation LFI 2006 pour le SMA a fait l'objet des modifications majeures suivantes :

- des reports de crédits de 2005 pour 118 149 € en AE et CP ;
- un exercice de fongibilité des crédits vers d'autres titres et BOP pour 377 250 € en AE et CP ;
- un exercice de fongibilité asymétrique des crédits de 239 030 € en AE et CP ;
- un exercice de fongibilité vers le titre 5 du SMA pour 944 366 € en AE et CP.

Une fois tenu compte de ces mouvements, l'assiette de la dépense de fonctionnement du SMA s'élève à 18 725 563 € en AE et en CP. Le taux de consommation des AE est de 99,7 % et celui des CP de 98,7 %.

Les prévisions de produits de fonds de concours ont été dépassées de 16%. Toutefois, 2 271 061 € ont été rattachés tardivement et feront l'objet de reports en 2007. Hormis ces fonds tardifs, la totalité des AE et CP provenant des fonds de concours ont été consommés.

Enfin, des erreurs d'imputation de dépenses d'investissement (imputées en titre 3 au lieu du titre 5) conduisent à un écart de - 94 053 € en AE et + 1 872 777 € en CP entre le montant des dépenses de fonctionnement du SMA retracé dans les tableaux du RAP et celui déterminé par le ministère.

Le fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement couvrent principalement les dépenses d'alimentation de 2874 ETPT volontaires du SMA et la contribution de l'État à l'alimentation de 716 ETPT cadres. Elles représentent 6 316 863 € en AE et 6 214 400 € en CP soit une économie de 20 % environ obtenue notamment après modification du mode d'attribution des prestations d'alimentation. Ces économies ont permis de mobiliser les marges ainsi dégagées, par fongibilité, vers d'autres titres du BOP SMA et d'autres BOP du programme 138.

Le fonctionnement des services du SMA (métropole, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie) a été soclé à 7 677 800 €, hors fonds structurels européens, frais de changement de résidence et frais de transport. La dotation finale consommée en CP, à hauteur de 99%, a été de 8 987 180 €, soit une augmentation de 17 % consécutive aux économies effectuées sur le poste alimentation et à un abondement particulier de 115 000 € décidé par le responsable de programme, au titre des dépenses exceptionnelles entraînées par la crise du chikungunya à La Réunion.

Les grands déterminants de la dépense sont :

- l'entretien de 21 emprises, soit 550 hectares ;
- l'entretien de 800 véhicules et engins de travaux publics ;
- les locations immobilières (2 000 000 €) pour 716 militaires encadrants et familles ;
- la mise en œuvre de 2 297 987 heures de formation professionnelle pour les volontaires stagiaires.

Les frais de changement de résidence et les frais de transport

La prévision initiale des consommations était évaluée à 4 090 000 €, soit 2 090 000 € de dépenses de transport (70% de transport de personnel par voie aérienne essentiellement et 30% de fret) et 2 000 000 € pour les changements de résidence.

Les dépenses de transport se sont élevées à 1 543 000 € en AE et 1 536 541 € en CP, soit une économie d'environ 25% résultant de mutualisation de transport de fret maritime avec le ministère de la défense. Pour les changements de résidence, les consommations de crédits sont de 1 817 796 € en AE et 1 816 342 € en CP soit une marge d'environ 10%, résultant surtout de l'imprévisibilité exacte des volumes à transporter, très variables en fonction du format des familles des cadres.

Ces dépenses de transport et frais de changement de résidence concernent les 716 ETPT officiers, sous-officiers et engagés volontaires et leurs familles (264 militaires au départ et 255 au retour) affectés dans les formations du SMA pour 2 ou 3 ans.

B – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DU SMA

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement imputées en titre 3, il ne devrait apparaître que deux types de dépenses :

- *les dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel* : hors SMA, elles ne concernent au titre du programme 138 que les dépenses relatives au financement des frais de gestion versés au CNASEA chargé d'assurer la gestion de différents dispositifs en faveur de l'emploi à savoir : les contrats emploi-solidarité (CES), les contrats emploi-consolidé (CEC), les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), les contrats emploi-jeunes (CEJ), les contrats d'accès à l'emploi (CAE-DOM), les projets initiative jeune (PIJ) et enfin la formation individualisée en mobilité

(FIM), conformément aux dispositions de la convention ETAT-CNASEA du 6 février 2006 relative à la gestion des mesures d'aide à l'emploi et à la qualification professionnelle mises en place dans les départements et les collectivités d'outre-mer.

Par ailleurs, les dépenses relatives au versement de subventions à des GIP tel celui constitué dans le cadre du programme « cadres-avenir » en Nouvelle-Calédonie (6 838 508 € en AE et 5 400 000 € en CP) ou celui relatif à l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI, pour 45 000 € en AE et en CP), ont également été imputées sur du titre 3 alors que ces crédits ont été ouverts en LFI sur du titre 6.

- *les subventions pour charges de service public* : elles ne devraient regrouper que l'ensemble des crédits versés à l'agence nationale pour la promotion des travailleurs d'outre-mer (ANT), unique opérateur du ministère de l'outre-mer. Or, le montant constaté des dépenses est nettement supérieur à celui attendu. Cet écart résulte principalement des erreurs d'imputation déjà évoquées et s'explique notamment par l'imputation à tort sur cette ligne d'une dépense d'un montant de 15 657 020 € en AE et de 5 172 200 € en CP qui aurait dû apparaître sur la ligne 138-02-02, au titre du financement du congé solidarité.

Une autre dépense apparaît également à tort sur du titre 3 ; elle concerne à hauteur de 1 902 692 € en AE et en CP pratiquement la totalité de celles exécutées localement dans le cadre d'un BOP local.

La subvention de fonctionnement pour charges de service public versée à l'ANT au titre de l'exercice 2006 s'est élevée à 8 051 182 € en AE et en CP.

Le total des crédits qui lui ont été attribués au titre du financement du projet initiative jeune dans son volet mobilité, dispositif dont l'agence assure en partie la gestion, conformément aux dispositions de la convention du 21 juillet 2001 et de son avenant du 20 juillet 2004, s'est élevé à 4 850 032 €. L'imputation de ces crédits ouverts en LFI 2006 sur du titre 6 – catégorie 64 « transferts aux autres collectivités » a toutefois été effectuée en titre 3 – catégorie 32.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	19 000 000	13 293 494	8 900 000	6 923 022
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>800 000</i>		<i>800 000</i>	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU SMA

La dotation LFI 2006 pour le SMA a fait l'objet des modifications majeures suivantes :

- des reports de crédits de 2005 pour 540 397 € en AE et 646 080 € en CP ;
- un exercice de fongibilité des crédits vers d'autres titres et BOP pour 1 909 500 € en AE et 1 152 000 € en CP ;
- un exercice de fongibilité asymétrique de 860 969 € en AE et en CP ;
- un exercice de fongibilité en provenance du titre 3 du SMA pour 944 366 € en AE et CP.

En conséquence, les crédits programmés d'investissement pour le SMA s'élèvent à 19 436 232 € en AE (soit + 2,3% par rapport à la LFI) et 10 199 415 € en CP (soit + 15%). Les AE non affectées sont estimées à 6 069 € et les AE affectées non engagées s'élèvent à 7 185 832 €. En définitive, la consommation d'AE s'est élevée à 12 244 331 €. Ces derniers représentent 37% des crédits réellement disponibles et concernent une très lourde opération pluriannuelle de mise aux normes antisismiques des bâtiments du SMA aux Antilles et des redéploiements de crédits consécutifs à une restructuration du SMA en Guyane. La consommation des CP s'est élevée à 8 795 725 €, les CP non-consommés étant évalués à 1 403 690 €, soit 14% environ des dotations disponibles, ce qui s'explique par des décalages dans les livraisons de matériels ou la réception de travaux.

Les prévisions de produits de fonds de concours n'ont pas été réalisées : 302 724 € en AE et 576 407 € en CP, soit pour des retards de demandes de remboursement, soit en raison de l'abandon des projets visés. La participation de la région Réunion à des travaux d'amélioration de bâtiments vie des volontaires (120 000 € en AE) a été engagée mais

non consommée en CP. Les autres fonds reçus (182 724 € en AE et 456 407 € en CP) n'ont pas été consommés en raison d'une mise en place tardive. Ils ont été reportés en 2007.

Enfin, des erreurs d'imputation de dépenses d'investissement (imputées en titre 3 au lieu du titre 5) conduisent à un écart de + 123 739 € en AE et – 1 872 705 € en CP entre les données retracées dans les tableaux du RAP et celles constituées par le ministère.

Pour les 9 formations du SMA, l'investissement en équipement porte sur 92 véhicules divers de transport et de formation professionnelle (pour une prévision initiale de 47 véhicules). Cet effort très significatif a été favorisé par les opérations de fongibilité décrites ci-dessus, permettant soit des mises aux normes (véhicules de transport), soit des renouvellements. Globalement le parc roulant (800 véhicules environ) a été renouvelé à hauteur de 11%.

Dans le domaine de l'infrastructure, 59 opérations (au lieu de 38 initialement prévues) ont été engagées ou terminées en 2006 pour de la mise aux normes ou de la réfection, soit 5 à 6 opérations par formation. Deux opérations cofinancées avec le FEDER ont commencé (Guadeloupe et Réunion). Le coût des travaux oscille entre 15 000 € et 300 000 €.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		69 180 619		59 548 697
Transferts aux entreprises		17 667 334		17 736 811
Transferts aux autres collectivités	386 826 211	149 125 969	201 915 390	147 420 258
Appels en garantie		23 850 013		

Les dotations globales d'AE et de CP ouvertes en LFI 2006 pour assurer le financement de l'action 2 de ce programme 138 ont été modifiées en cours de gestion 2006 compte tenu :

- du transfert déjà indiqué dans les résultats de l'action 1 d'un crédit de 37 M€ de l'action 1 vers l'action 2 ;
- de l'inscription d'un crédit de 1 M€ en faveur de la Réunion au titre de la lutte contre le chikungunya ;
- de l'annulation de 16 M€ en AE et en CP sur le programme 138 dont une grande partie sur l'action 2, dans le cadre de la loi de finances rectificative ;
- du redéploiement au terme d'un mouvement de fongibilité asymétrique d'un crédit de 2 739 760 € en AE et en CP du titre 2 vers le titre 6.

Comme précisé précédemment, une partie des AE engagées en cours de gestion 2006 pour prendre en compte le caractère pluriannuel des dispositifs et assurer ainsi le financement des contrats déjà signés au cours des prochains exercices budgétaires, a fait l'objet d'une anomalie de traitement lors de l'opération de bascule intervenue dans le logiciel ACCORD-LOLF en début d'exercice 2007.

La part de ces crédits qui se rapporte à l'action 2 du programme 138 s'élève à 120 961 156 €.

Reconduits en gestion 2007 au titre des reports, ils permettront d'assurer le financement des contrats pour lesquels ils avaient été prévus, mais ils s'inscrivent en exécution 2006, dans l'écart constaté de 125 M€ entre les crédits ouverts en LFI et les consommations réalisées.

Par ailleurs, en cours de gestion 2006, il a été procédé à diverses modifications de la nomenclature budgétaire arrêtée dans le cadre de la LFI 2006. Une part importante des crédits ouverts au titre de l'action 2 du programme 138 a été consommée à partir de catégories différentes de celles prévues initialement.

Les écarts observés au niveau de l'utilisation par catégories, par rapport à la LFI 2006, résultent en grande partie de ces modifications, le reliquat provenant d'erreurs de saisie effectuées par les gestionnaires locaux.

Les différentes mesures d'insertion et aides directes à l'emploi, qui visent à favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus menacés par la précarité, comprennent des aides à l'emploi dans le secteur marchand et dans le secteur non marchand, ainsi que des aides à la qualification professionnelle et à l'adaptation à l'emploi.

Les crédits mis en place au titre de cette action doivent permettre :

- de créer des conditions favorables au développement de l'emploi dans le secteur marchand ;
- de favoriser l'amélioration de la situation des citoyens des départements d'outre-mer et collectivités d'outre-mer en matière d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi dans le secteur marchand et réduire les écarts entre la métropole et l'outre-mer ;
- de favoriser la formation professionnelle en mobilité et l'accès à l'emploi des personnes originaires des régions d'outre-mer en dehors de leur région d'origine ;
- de réduire ainsi la demande d'emploi outre-mer plus élevée qu'en métropole.

Dans ce cadre, chaque département et collectivité d'outre-mer dispose d'une enveloppe budgétaire globale, attribuée par le responsable de programme, qui relève de l'entière responsabilité des préfets, responsables de BOP. Son utilisation est définie par chacun des préfets, au terme d'une réflexion menée au sein du service public de l'emploi local et dans le respect de l'enveloppe budgétaire notifiée. La programmation des mesures d'aides à l'emploi ainsi retenue doit leur permettre, après validation par le responsable de programme, d'atteindre les objectifs qui leur ont été fixés.

En début d'exercice 2006, les programmations définies par chaque responsable de BOP ont conduit à l'ouverture d'un nombre total de 35 423 mesures nouvelles d'aide à l'emploi et à l'insertion des publics les plus défavorisés au regard de l'emploi. 37 % de ces mesures concernaient le secteur marchand.

A la fin du second semestre 2006, une reprogrammation de ces mesures a été effectuée. Elle a permis au responsable de programme et aux différents responsables de BOP de bien appréhender les besoins particuliers de chaque département et collectivité et de procéder à une meilleure adéquation entre les besoins constatés et les ressources disponibles.

Conformément aux orientations retenues, la priorité a été donnée par l'ensemble des responsables de BOP aux mesures en secteur marchand dont la part sur le nouveau total de 34 724 mesures programmées est alors passée à 42 %, avec plus particulièrement une augmentation des moyens au profit du congé solidarité, de l'allocation de retour à l'activité (ARA) et du contrat d'accès à l'emploi (CAE-DOM).

A - LES AIDES À L'EMPLOI DANS LE SECTEUR MARCHAND

Elles regroupent les contrats d'accès à l'emploi, le congé solidarité, le soutien à l'emploi des jeunes diplômés, l'allocation de retour à l'activité, et les stages de formation et d'insertion professionnelle.

Le contrat d'accès à l'emploi (CAE -DOM) - art L. 832-2 du code du travail

Principale mesure de ce secteur, ce dispositif spécifique aux départements d'outre-mer permet à l'employeur de bénéficier d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale et d'une prime mensuelle dont le montant varie selon la position du bénéficiaire du contrat au regard de l'emploi.

Le montant de la dotation budgétaire utilisée en 2006 pour assurer le financement des aides forfaitaires est de 17 249 077 € en AE et de 17 247 556 € en CP. Le total des AE non basculées sur 2007 s'élève à 16 526 890 €. Ces dépenses ont été exécutées en catégorie 62 – « transferts aux entreprises » et non comme prévu initialement en catégorie 64 – « transferts aux autres collectivités ».

4 015 contrats ont été conclus en 2006 soit une augmentation de près de 9 % par rapport au nombre de contrats enregistrés au titre de l'année 2005, témoignant ainsi de l'action menée en faveur de l'emploi dans le secteur marchand.

Le congé solidarité (CS) mis en place par l'article 15 de la loi du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'outre-mer modifié par la loi du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer

Ce contrat a pour objectif de favoriser l'embauche de jeunes de moins de 30 ans par la cessation d'activité de salariés âgés de plus de 55 ans. Des conventions-cadre conclues d'une part entre l'État, les collectivités locales et les

organisations syndicales d'employeurs et de salariés représentatives dans le département, et d'autre part entre l'État et l'employeur, définissent les conditions de financement et de mise en œuvre de ce dispositif. Ces conventions ont été signées en Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion.

L'exercice 2006 étant la dernière année d'adhésion à ce dispositif dans sa forme initiale, les redéploiements opérés au cours du second semestre ont conduit à prendre en compte une demande en nette augmentation par rapport aux prévisions initiales.

1 182 nouveaux contrats ont été conclus en 2006 soit une augmentation du nombre de nouveaux bénéficiaires de plus de 93% par rapport à celui de 2005. Cette montée en charge concerne plus particulièrement la Guadeloupe (445 bénéficiaires en 2006 contre 61 en 2005) compte tenu du fait que le dispositif n'a été rendu effectif dans ce département qu'à compter de l'année 2005.

Au cours de l'exercice 2006 les dotations consacrées au financement de ce dispositif dont la gestion est de compétence locale, se sont élevées à 77 795 620 € en AE et à 32 504 115 € en CP. Ces crédits qui ont été imputés en LFI 2006 en titre 6 - catégorie 64 « transferts aux autres collectivités » ont fait l'objet d'un transfert de catégorie en cours de gestion pour être dorénavant inscrits en catégorie 61 « transferts aux ménages ». Cependant, l'analyse des différentes restitutions a permis de constater des imputations erronées avec notamment une dotation de 15 657 020 € en AE et de 5 172 200 € en CP saisie en titre 3 – catégorie 32 « subvention pour charges de services publics » et de ce fait attribuée à tort à l'ANT, seul opérateur du ministère de l'outre-mer.

Le soutien à l'emploi des jeunes diplômés (SEJD) – article L. 832-7-1 du code du travail

Ce dispositif s'adresse aux entreprises de moins de 20 salariés du secteur marchand des départements d'outre-mer ou de Saint-Pierre-et-Miquelon recrutant sous contrat à durée indéterminée un jeune titulaire d'un diplôme sanctionnant au moins deux ans de formation post-secondaire ou de formation professionnelle de niveau comparable. L'aide alors versée à l'employeur s'étend sur une durée de trois ans.

Ce dispositif enregistre depuis sa création un nombre modeste de bénéficiaires par rapport à celui attendu : 58 contrats ont été conclus en 2006 (49 en 2005) pour une dépense globale de 873 036 € en AE et de 211 668 € en CP. Le total des AE non-basculées sur 2007 s'élève à 723 545 €. Prévu en LFI 2006 en catégorie 64 « transferts aux autres collectivités », ces crédits ont été imputés en gestion en catégorie 62 « transferts aux entreprises ».

L'allocation de retour à l'activité (ARA) – art. L. 832-9 du code du travail

Cette aide est destinée à encourager le retour à l'activité des bénéficiaires de minima sociaux, en particulier les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI).

La dotation dédiée au dispositif ARA au cours de l'exercice 2006 s'est élevée à 12 295 851 € en AE et à 12 295 851 € en CP. Le total des AE non-basculées sur 2007 s'élève à 8 573 549 €. Ces dépenses ont été exécutées en catégorie 61 « transferts aux ménages » et non comme prévues initialement en catégorie 64 « transferts aux autres collectivités ». Le nombre de nouveaux contrats conclus annuellement reste stable avec un effectif de 1 697 nouveaux bénéficiaires en 2006 (1 685 en 2005).

B - LES AIDES À L'EMPLOI DANS LE SECTEUR NON MARCHAND :

Elles concernent les contrats emploi-solidarité (CES), les contrats emploi-consolidé (CEC), les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), les contrats d'insertion par l'activité (CIA), les contrats emploi jeunes (CEJ), les chantiers de développement local (CDL) et les jeunes stagiaires du développement (SJD).

Le montant total dédié aux CES, CEC et CAE s'élève à 79 476 537 € en AE et 79 404 256 € en CP. Le total des AE non-basculées sur 2007 s'élève à 54 356 875 €. Ces dépenses ont été exécutées comme prévu initialement en catégorie 64 « transferts aux autres collectivités ».

Le contrat emploi-solidarité (CES) – issu de l'article L. 322-4-7 du code du travail, maintenu applicable dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon par l'article 47-III de la loi de programmation de cohésion sociale du 18 janvier 2005, jusqu'au 31 décembre 2005 et de l'article L.322-1 du code du travail applicable à Mayotte. Ce contrat a été remplacé au 1^{er} janvier 2006 par le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE non marchand) sauf à Mayotte où il reste applicable.

La dotation budgétaire utilisée pour assurer le financement des contrats CES encore en cours en 2006 et des nouveaux contrats de 2006 est de 15 493 550 € en AE et de 15 493 550 € en CP. 2 632 nouveaux contrats ont été conclus, seulement à Mayotte.

Le contrat emploi-consolidé (CEC) - créé par article L. 322-4-8-1 du code du travail maintenu applicable dans les départements d'outre-mer et Saint-Pierre-et-Miquelon par l'art 47-III de la loi du 18 janvier 2005, jusqu'au 31 décembre 2005 et à Mayotte (article L.322-7 du code du travail applicable à Mayotte).

Ce contrat a également été remplacé au 1^{er} janvier 2006 par le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE non marchand) sauf à Mayotte où il reste toujours applicable.

La durée de ce contrat est de trois ans, aussi le montant total des crédits mis en place au cours de cet exercice 2006 pour assurer le financement des contrats déjà conclus et des nouveaux contrats s'élève à 40 187 827 € en AE et à 40 186 096 € en CP, dont 38 180 238 € au titre des contrats engagés avant le 1^{er} janvier 2006. 296 nouveaux contrats ont été conclus.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) - article L.322-4-7 du code du travail

Mis en place par la loi de programmation de cohésion sociale au 1^{er} janvier 2006, ce dispositif est réservé aux employeurs du secteur non-marchand. Il est destiné aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi en leur permettant d'avoir une rémunération et une aide à l'insertion adaptée au travers d'actions de formation et d'accompagnement vers l'emploi. Les crédits mis en place au cours de l'année 2006 pour financer ce dispositif se sont élevés à 23 495 160 € en AE et 23 484 610 € en CP et non 23 795 160 € en AE et 23 724 610 € en CP comme constaté, du fait d'une erreur d'imputation locale de 300 000 € en AE et de 240 000 € en CP.

En net retrait par rapport aux prévisions de début d'année, cette modification d'enveloppe résulte du coût plus important, constaté en gestion, du congé solidarité qui a conduit les responsables de BOP locaux à mobiliser leurs moyens vers ce dispositif.

Le nombre de contrats conclus au cours de cet exercice 2006, soit 6 237 contrats, ne correspond pas au nombre total de contrats CAE réalisés outre-mer, compte tenu de l'accord passé avec le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement afin qu'il finance sur ses crédits une enveloppe de 14 000 contrats dans les départements d'outre-mer. Au total 17 532 contrats ont été conclus outre-mer en 2006, dont 11 295 financés par le ministère de l'emploi.

Le contrat d'insertion par l'activité (CIA) – article L.522-8 du code de l'action sociale et des familles

Ce contrat est réservé aux allocataires du RMI et à leurs conjoints. Il est géré par l'agence départementale d'insertion (ADI). La dotation qui lui a été dédiée en 2006 est de 32 775 820 € en AE et 26 689 902 € en CP. Ces montants sont différents de ceux constatés (36 891 273 € en AE et 19 185 291 € en CP) compte tenu des erreurs d'imputations locales. Elle a permis la signature de 4 694 nouveaux contrats. Ce nombre est en nette diminution par rapport aux années précédentes (14 012 contrats en 2005). Cette évolution à la baisse doit être relativisée car elle est également la conséquence de la mise en œuvre du contrat d'avenir, dispositif géré par le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et qui s'adresse au même public que celui des CIA.

En 2006, 11 379 contrats d'avenir ont été conclus dans les DOM.

Le contrat emploi-jeune (CEJ) - article L.322-4-18 du code du travail

Le financement actuel du dispositif emplois jeunes comprend d'une part celui des contrats en cours et d'autre part celui mis en place par la circulaire du ministère de l'outre-mer du 9 décembre 2002 et relatif au plan spécifique à l'outre-mer de consolidation des postes d'emploi jeune dont le contrat arrive à terme.

Le montant consacré aux CEJ en 2006 est de 33 719 560 € en AE et de 33 713 311 € en CP. Le total des AE non basculées sur 2007 s'élève à 25 654 652 €.

Les chantiers de développement local (CDL), dispositif mis en place par une circulaire du ministère du travail en date du 15 juillet 1991

Ils concernent Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française et les îles Wallis et Futuna. Une dotation globale de 4 351 363 € d'AE et 4 184 837 € de CP leur a été consacrée en 2006.

Les jeunes stagiaires du développement (JSD), dispositif spécifique à la Nouvelle-Calédonie mis en place par une circulaire spécifique du ministère de l'outre-mer en date du 18 août 1986

Il s'agit d'un dispositif en faveur de l'insertion des publics jeunes en difficulté de Nouvelle-Calédonie. Le montant total des crédits utilisés à cet effet en 2006 s'est élevé à 3 728 172 € en AE et en CP. 3 085 jeunes ont intégré le dispositif en 2006.

C - LES AIDES À LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE ET À L'ADAPTATION À L'EMPLOI

Elles comprennent le volet mobilité du projet initiative jeune, la formation individualisée en mobilité, le programme « cadres avenir », les actions de formation professionnelle à Mayotte et aux îles Wallis et Futuna.

Le projet initiative jeune dans son volet mobilité (PIJ) – art. L.832-6 du code du travail

Le PIJ-mobilité, spécifique à l'outre-mer, est destiné à aider les jeunes de moins de trente ans à réaliser un projet professionnel en suivant un cursus de formation qualifiante, hors de leur département ou collectivité d'origine. Ce dispositif est à la fois géré par le CNASEA (convention du 6 février 2006) et l'ANT (convention du 21 juillet 2001 et son avenant du 20 juillet 2004). L'ANT étant l'opérateur du ministère de l'outre-mer, tous les versements effectués en sa faveur ont été inscrits, en gestion 2006, sur du titre 3 en catégorie 32. De ce fait le total des crédits dédiés en 2006 au financement de ce dispositif s'avère en apparence réduit d'un tiers au niveau des dépenses d'intervention (4 850 032 € versés en AE et en CP à l'ANT sur une dépense globale de 14 886 004 € en AE, du fait du non-basculement de 10 363 367 € d'AE prévus pour assurer le financement en 2007 des contrats déjà engagés).

Ces dépenses ont été exécutées en catégorie 61 – « transferts aux ménages » et non comme prévu initialement en catégorie 64 – « transferts aux autres collectivités ».

3 609 jeunes ont pu bénéficier d'un nouveau contrat PIJ-mobilité en 2006.

La formation individualisée en mobilité (FIM) : dispositif régi par la circulaire DGEFP/DAESC n° 97/112 du 24 février 1998

Dispositif spécifique mis en place pour les jeunes originaires des départements d'outre-mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon, il a été étendu à la collectivité territoriale de Mayotte en 2000 et au territoire des îles Wallis et Futuna en 2001. La FIM vise à garantir aux jeunes de moins de 30 ans originaires des départements d'outre-mer, la possibilité de participer à des actions de formation qualifiante en métropole, afin de suppléer l'absence de certaines formations dans leur département ou collectivité d'origine.

La FIM a permis à 1 036 jeunes de bénéficier d'une formation qualifiante pour un coût global de 8 695 459 € en AE et 8 711 947 € en CP dans la mesure où la totalité des AE nécessaires au financement de ces contrats sur l'exercice 2007, soit 4 762 278 € engagés dans le logiciel ACCORD-LOLF, n'ont pas été basculés sur la gestion 2007.

Prévus initialement en catégorie 64, ils ont été utilisés en catégorie 61 en cours de gestion.

Le programme « cadres avenir » en Nouvelle-Calédonie et « 40 cadres » des îles Wallis et Futuna

Le premier de ces dispositifs, le programme « cadres avenir » a été mis en place lors des Accords de Matignon de 1988 puis maintenu par les accords de Nouméa de 1998. Il tend à assurer la formation en métropole de cadres d'origine mélanésienne et à leur permettre d'intégrer par la suite des postes de responsabilité en participant activement au développement de la Nouvelle-Calédonie. 78 nouveaux bénéficiaires ont intégré ce dispositif au cours de l'année universitaire 2005-2006 portant à 157 l'effectif total de cette année universitaire. Au total, 992 personnes ont intégré ce programme depuis sa création.

6 000 508 € d'AE et 5 400 000 € de CP ont été consacrés à ce dispositif en gestion 2006.

Le second programme, les 40 cadres des îles Wallis et Futuna, a été mis en place par l'instruction n° 511 du 9 décembre 2003 du ministère de l'outre-mer. Il est également destiné à assurer la formation en métropole de cadres d'origine wallisienne ou de Futuna, en vue de leur participation au développement de leur collectivité d'origine. Les futurs cadres de Wallis et Futuna dont l'effectif global est de l'ordre d'une vingtaine d'étudiants, ont bénéficié d'une dotation de 443 217 € en AE et 328 312 € en CP.

Les actions de formation professionnelle à Mayotte et aux îles Wallis et Futuna

Elles ont été menées dans le cadre des contrats de plan pour un montant global de 331 495 € en AE et de 286 241 € en CP dont la plus grande partie a concerné Mayotte.

Les actions d'évaluation

Elles sont destinées à accompagner les mesures mises en œuvre au sein de cette action, lesquelles doivent faire l'objet d'évaluation auprès des publics concernés et des employeurs. Une enveloppe de 100 000 € d'AE et de CP avait été prévue en LFI. Néanmoins, les différents responsables locaux pouvant mobiliser une partie de leurs crédits pour assurer le financement des opérations qu'ils entendent mener en matière d'accompagnement et notamment d'accompagnement des jeunes en fin de contrat emploi-jeune pour les aider à trouver une solution de reclassement avant la fin ou à la fin de leur contrat, les dotations utilisées s'avèrent in fine nettement supérieures.

Les montants de dépenses constatées sur cette ligne, soit 7 923 646 € en AE et 6 049 866 € en CP, doivent toutefois être relativisés car ils découlent, eux aussi, de diverses erreurs d'imputation au niveau local. Les plus importantes concernent :

- 5 298 545 € en AE et 3 826 860 € en CP imputés sur cette ligne alors qu'ils assurent le financement des CIA ;
- 443 217 € en AE et 328 312 € en CP concernant le financement des « 40 cadres » ;
- 838 000 € en AE et en CP qui auraient dû être imputés sur la ligne 138-02-15 au titre de la formation professionnelle en Nouvelle-Calédonie ;
- 80 000 € en AE et en CP correspondant au versement de la dotation exceptionnelle attribuée à la société Nouvelles Pêcheries de Saint-Pierre-et-Miquelon et qui auraient donc dû apparaître au niveau de l'action 1 sur la ligne 138-01-04.

Les modifications apportées en cours de gestion 2006 en matière d'imputation budgétaire ont été retenues de façon définitive et reconduites dans le cadre de la LFI 2007.

Tout au contraire, les erreurs d'imputation constatées ont été notifiées aux différents responsables locaux afin de veiller, en gestion 2007, à un meilleur respect des lignes budgétaires définies par actions et sous-actions et de disposer ainsi de tous les éléments relatifs à l'analyse de l'action budgétaire de l'État, telle qu'elle a été prévue avec la mise en place de la LOLF.

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			8 173 789	8 173 789	33 807 862	16 223 062
Dotations en fonds propres (titre 7-2)					0	0
Transferts (titre 6)			6 850 000	6 850 000	0	0
Totaux			15 023 789	15 023 789	33 807 862	16 223 062

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		3 715	3 669
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)		0	0
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		129	129

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Prévision				Réalisation			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer (ANT)		129				129		
Totaux		129				129		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

COMMENTAIRES SUR LES EMPLOIS DES OPERATEURS

Les personnels employés par l'ANT sont rémunérés par elle. Le ministère de l'outre-mer ne met pas de personnels à sa disposition.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'Agence Nationale pour l'insertion et la promotion des Travailleurs d'outre-mer (ANT), société d'État sous tutelle du ministère de l'outre-mer et du ministère des finances, a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des ressortissants d'outre-mer. A ce titre, elle facilite, organise et accompagne des projets de formation qualifiante en mobilité, dans une perspective d'insertion professionnelle, au profit des jeunes ultramarins. Elle prend également en charge des déplacements liés à l'accomplissement de stages pratiques en entreprise ou effectués pour passer en métropole des oraux d'examens et de concours.

Opérateur de l'État pour le compte du ministère de l'outre-mer, l'ANT reçoit des subventions pour couvrir des charges d'exploitation et mettre en œuvre les dispositifs d'aides à la mobilité suivants :

- le passeport mobilité formation-insertion professionnelle ;
- le projet initiative jeune – PIJ dans son volet formation en mobilité ;
- la formation individualisée mobilité – FIM.

Ces dispositifs contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques du ministère de l'outre-mer dans le cadre :

- du programme 138 « Emploi outre-mer », action 2 « mesures d'insertion et aides directes à l'emploi » en ce qui concerne le PIJ et la FIM ;
- du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » - action 3 « continuité territoriale » en ce qui concerne le passeport mobilité.

L'ANT reçoit également des subventions affectées de la part des régions pour le financement des actions de formation et bénéficie également de crédits du FSE.

Afin d'intégrer la contribution de l'ANT à la performance des deux programmes, pour la politique publique ou les dispositifs qu'il concourt à mettre en œuvre, un contrat d'objectifs et de progrès a été défini et signé par les deux parties le 17 mai 2006.

Les objectifs auxquels l'ANT contribue tout particulièrement sont :

- lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi (programme « emploi outre-mer », action 2 « mesures d'insertion et aides directes à l'emploi ») ;
- optimiser l'efficacité des dispositifs favorisant la continuité territoriale (programme « conditions de vie outre-mer », action 3 « continuité territoriale »).

Dans ce cadre, il est demandé à l'ANT de rendre compte de l'évolution de onze indicateurs définis en matière d'activité (nombre d'actions mises en œuvre), de gestion (par exemple la ventilation par filière des entrées en formation qualifiante, et le coût moyen des dispositifs par bénéficiaires), de qualité de service (délai moyen de paiement de l'aide à l'installation dans le cas du PIJ), d'environnement ou encore de leur impact socio-économique.

En ce qui concerne les résultats relatifs au nombre d'actions mises en œuvre par l'ANT et à la ventilation par filières des entrées en formation qualifiante, les données se rapportant à l'exercice 2006 se traduisent comme suit :

- en ce qui concerne la FIM, 1 036 jeunes ont intégré ce dispositif ;
- en ce qui concerne le PIJ, 4 046 nouveaux bénéficiaires ont été pris en charge par l'ANT. Les principales filières sont les suivantes :

Actions partenaires	715
AFPA	731
Alternance	311
Europe (Programme Léonardo)	43
Mobilité arts, culture et sports	85
PRFP DOM	420
PRFP Métropole	170
Sanitaire et social	489

Le versement d'une subvention pour charges de service public (titre 3 – catégorie 32) a été effectué en faveur de l'ANT, en 2006, pour un montant de 8 051 182 € en AE et en CP.

L'ANT a également reçu des crédits nécessaires au financement du projet initiative jeune dans son volet mobilité, dispositif dont l'agence assure en partie la gestion, conformément aux dispositions de la convention du 21 juillet 2001 et de son avenant du 20 juillet 2004. La dotation budgétaire nécessaire au financement de cette opération avait été évaluée à 6 850 000 € en AE et en CP et avait été inscrite en titre 6 – catégorie 64 « transferts aux autres collectivités ».

En cours de gestion 2006, l'imputation de ces crédits, qui se sont élevés à un total de 4 850 032 € en AE et en CP, a été modifiée pour être effectuée en titre 3 – catégorie 32.

Toutefois, les résultats observés au titre de l'exécution 2006 sur cette ligne budgétaire font apparaître un montant total des dépenses nettement supérieur à celui attendu. L'analyse des différentes données permet d'établir que l'écart constaté entre les dotations ouvertes en LFI et celles consommées résulte de saisies erronées de la nomenclature budgétaire par les gestionnaires locaux.

Il s'explique notamment par l'imputation à tort sur cette ligne d'une dépense d'un montant de 15 657 020 € en AE et de 5 172 200 € en CP qui aurait dû apparaître sur la ligne 138-02-02, au titre du financement du congé solidarité à la Martinique.

Une autre dépense a également été saisie à tort sur du titre 3 ; elle concerne à hauteur de 1 902 691 € en AE, soit pratiquement la totalité des AE gérées dans le cadre d'un BOP local, et de 283 847 € en CP.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

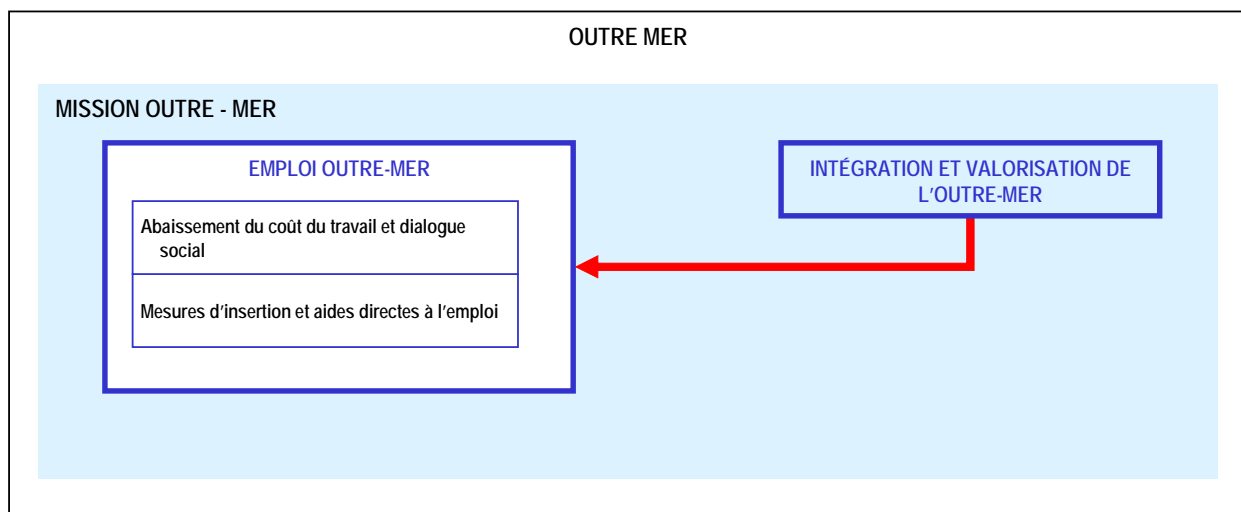
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Abaissement du coût du travail et dialogue social	882 590 821	882 590 821	885 134 952
Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi	345 955 211	345 955 211	348 499 342
Total	1 228 546 032	1 228 546 032	1 233 634 294

Emploi outre-mer

Programme n° 138 | ANALYSE DES COÛTS

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION**Avertissement**

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Abaissement du coût du travail et dialogue social	842 540 076		842 540 076	-40 050 745	
Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi	356 865 707		356 865 707	+10 910 496	
Total	1 199 405 783		1 199 405 783	-29 140 249	

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Abaissement du coût du travail et dialogue social	842 540 076	+1 525 434	844 065 510	-41 069 442	
Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi	356 865 707	+1 740 741	358 606 448	+10 107 106	
Total	1 199 405 783	+3 266 175	1 202 671 958	-30 962 336	

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-3 266 175
Intégration et valorisation de l'outre-mer (Mission « Outre-mer »)	-3 266 175

Conformément aux recommandations du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), les clés de déversements externes ont été simplifiées. Ainsi :

- la répartition des dépenses de personnel vers les actions du programme « emploi outre-mer » a été effectuée au prorata des « ETP rémunérés » (c'est à dire payés sur le budget du ministère) consacrés à leur mise en œuvre ;
- les frais de fonctionnement et d'investissement sont ventilés sur les actions du programme au prorata des « ETP décomptés sur site » (c'est à dire en incluant les personnels payés sur le budget du ministère et ceux mis à disposition (MAD) par les autres ministères) consacrés à leur mise en œuvre.

Les dépenses concernant les fonctions d'Etat-major (cabinet du ministre) sont maintenues dans l'action « soutien et état-major » du programme « intégration et valorisation de l'outre-mer ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'écart entre les crédits prévisionnels et les dépenses exécutées est de + 30,9 M€.

L'essentiel de cette sous-consommation (29,1 M€) est à rapprocher du bilan sur les actions de politique publique du programme développé dans la partie « Justification au premier euro ».

Toutefois, le creusement apparent de 1,8 M€ de sous-consommation, après ventilation externe, peut aussi s'expliquer par la sous-consommation constatée des crédits de soutien inscrits dans l'action « soutien et état-major » du programme « intégration et valorisation de l'outre-mer ».

Cette sous-consommation se répercute de manière quasi mécanique dans le calcul des dépenses complètes du programme «emploi outre-mer». En effet, la ventilation externe vers ce programme s'élève à 3,26 M€, soit 35,8 % de moins que la prévision de 5,08 M€.

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Abaissement du coût du travail et dialogue social	1 063 433 702		+1 556 551	1 064 990 253	
Mesures d'insertion et aides directes à l'emploi	323 352 326		+1 776 123	325 128 449	
Totaux	1 386 786 028		+3 332 674	1 390 118 702	
Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes			-3 332 674		
Intégration et valorisation de l'outre-mer (Mission « Outre-mer »)			-3 332 674		

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Les coûts directs du programme comprennent en majeure partie des charges décaissées (personnel, fonctionnement et surtout subventions et transferts), corrigées du rattachement des charges aux exercices 2005 et 2006 (dont l'impact net sur ce dernier est de 96 M€), ainsi que de dotations aux amortissements et aux provisions (99,2 M€). Celles-ci interviennent de façon assez significative dans les coûts directs du programme. Les écritures d'ordres en représentent 7,2 %. Il s'agit principalement de dotations aux provisions pour transferts aux entreprises ou autres collectivités (de l'ordre de 94,3 M€) et de façon plus limitée d'amortissements de véhicules et installations techniques.

Les règles de déversement des charges sont identiques à celles des données budgétaires exposées précédemment. Dans un souci de simplification, deux clés de ventilation ont été retenues : les «ETP rémunérés» et les «ETP sur site». En vertu de ces règles :

- les charges de personnel ont été ventilées sur chaque action, au prorata des «ETP rémunérés» consacrés à sa mise en œuvre, excepté la part calculée concernant les fonctions d'Etat-major (cabinet du ministre) ;
- les charges de fonctionnement et les opérations d'ordre (dotations aux amortissements et aux provisions) ont été réparties sur chaque action, au prorata des ETP «sur site» - c'est à dire incluant les mis à disposition (MAD) - consacrés à sa mise en œuvre, excepté la part calculée concernant les fonctions d'Etat-major (cabinet du ministre).

L'analyse des coûts a un impact marginal sur le programme «emploi outre-mer», puisque les coûts directs (1 386,7 M€) sont presque égaux aux coûts complets (1 390,1 M€).

Ceci est essentiellement dû à la structure même du programme «emploi outre-mer». En effet, les charges de subventions et transferts représentent 83,9 % de l'ensemble des coûts directs du programme en 2006, les charges de personnel 5,7 % et les charges de fonctionnement 3,4 %.

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983, 1990).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (i) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.
- (ii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (iii) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (i) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.
- (ii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (iii) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (i) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.
- (ii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (iii) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems.

The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (i) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.
- (ii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (iii) People with mental health problems should be given the opportunity to live in their own homes and communities.

PROGRAMME 123

CONDITIONS DE VIE OUTRE-MER

MINISTRE CONCERNÉ : FRANCOIS BAROIN, MINISTRE DE L'OUTRE-MER

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	60
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	63
Rappel de la présentation du programme	72
Objectifs et indicateurs de performance	74
Justification au premier euro	77
Opérateurs	90
Analyse des coûts du programme et des actions	91

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Philippe LEYSSENE

Directeur des affaires économiques, sociales et culturelles

Responsable du programme n° 123 : Conditions de vie outre-mer

1. EVOLUTION DE LA RESSOURCE DISPONIBLE DU PROGRAMME.

Le programme 123 a été doté en loi de finances initiale (LFI) de 538 698 636 € en AE et 410 278 636 € en CP. Au cours de l'exercice 2006, les ressources du programme ont été affectées par les mouvements suivants :

- 8 731 625 € en AE et 8 758 581 € en CP ont été annulés en cours d'exercice ;
- 22 137 618 € en AE et CP ont été rattachés par voie de fonds de concours (dont 22 M€ au titre du plan exceptionnel de Guyane) ;
- 2 017 473 € en AE et 2 466 470 € en CP ont été reportés de la gestion 2005 ;
- 8 400 000 € en CP ont été rattachés en fin d'exercice au titre du plan de résorption de la dette logement ;
- 60 000 000 € en AE et 25 000 000 € en CP ont été inscrits en loi de finances rectificative (LFR) en application des annonces du Premier ministre aux Antilles au mois d'octobre en faveur de la politique du logement ;
- 16 082 000 € en AE gelés au titre de la réserve gouvernementale et non reportés sur la gestion 2007.

Les crédits rattachés en fin de gestion et en LFR au titre du logement, soit 60 M€ d'AE et 33,4 M€ de CP ont fait l'objet d'un report sur 2007, tout comme les crédits rattachés par voie de fonds de concours et non utilisés dans l'année.

Au total, compte tenu de l'abondement tardif des crédits évoqués ci-dessus qui n'a pas permis leur emploi en gestion 2006 et du maintien du gel en AE de la réserve gouvernementale (16,082 M€), ce sont au total 538 001 703 € en AE et 426 085 783 € en CP qui ont été programmés dans les BOP au cours de l'exercice

2. EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME.

L'analyse de l'exécution budgétaire témoigne du maintien, dans le respect des impératifs budgétaires, des priorités stratégiques assignées dans le cadre du projet annuel de performance. Les nouvelles modalités de gestion induites par la loi organique relative aux lois de finances, et notamment la fongibilité au sein du programme et la gestion en AE-CP des crédits ont en effet permis d'optimiser la ressource budgétaire allouée.

2. 1. Approche globale

L'examen détaillé des consommations identifie un solde en fin d'année de 18 266 768 € en AE et 19 857 687 € en CP, hors crédits ouverts en loi de finances rectificative, essentiellement dû au caractère tardif de la mise à disposition des crédits rattachés au titre du plan Guyane (22 M€) qui n'ont pu être utilisés qu'à hauteur de 6,2 M€ en AE et 3,3 M€ en CP, soit un taux d'exécution de 96% tant en AE qu'en CP. Toutefois, si l'on exclut les crédits non utilisés au titre du plan Guyane (18 678 724 € en CP), seuls 1 178 963 € en CP n'ont pas été consommés. Le taux d'exécution du programme s'élève donc en CP à 99,7 %.

Le ministère de l'outre-mer a poursuivi les efforts qui lui étaient assignés dans le cadre du projet annuel de performance en vue d'améliorer les conditions de vie des populations d'outre-mer :

- dans le cadre de l'action « logement », le ministère a veillé à ce que les crédits ne soient pas affectés par la régulation budgétaire. Dès lors, l'effort en faveur de la construction de logements sociaux et l'amélioration du parc existant a été maintenu : 5 344 nouveaux logements et 2 789 améliorations ont été financés avec l'aide de l'État ; le ministère a aussi maintenu son effort (50 M€) en faveur de la résorption de l'habitat insalubre dans les départements d'outre-mer et à Mayotte. Enfin, les mesures décidées à l'automne 2006 pour résorber les retards de paiement des aides de l'État aux opérateurs sociaux et les travaux entrepris dans le cadre de la conférence nationale du logement organisée au début de l'année 2007 permettront de redynamiser la filière du logement social dans les départements d'outre-mer.
- dans le cadre de l'action « aménagement du territoire », l'État a poursuivi son action d'accompagnement des collectivités territoriales pour la réalisation des projets structurants pour les économies des territoires : 121 M€ ont ainsi été engagés en 2006, dont 105 M€ au titre de la politique contractuelle outre-mer. L'année 2006 a aussi été la première année de mise en œuvre du plan exceptionnel en faveur de la Guyane, pour lequel 6,2 M€ ont été engagés, et des contrats de développement de Nouvelle-Calédonie, pour lesquels le programme 123 est engagé à hauteur de plus de 200 M€ sur cinq ans, et a été également l'année de préparation des contrats de projet 2007-2013 avec les régions d'outre-mer et de la nouvelle génération de contrats avec Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.
- la politique de continuité territoriale a été amplifiée : le passeport-mobilité a ainsi permis à plus de 22 000 jeunes ressortissants d'outre-mer de se rendre en métropole dans le cadre de leur formation ou de leurs études et la dotation de continuité territoriale de l'État aux collectivités a permis d'apporter, depuis la mise en place du dispositif, une aide au billet aérien estimée à plus de 110 000 personnes résidant outre mer ; les crédits de l'action « continuité territoriale » ont été maintenus à un niveau sensiblement équivalent à celui de la loi de finances initiale.
- dans le cadre de l'action « sanitaire et social », le ministère a poursuivi son action, en partenariat avec les collectivités concernées, en faveur des ménages les plus démunis, et a renforcé son intervention en faveur des services de santé dans les collectivités d'outre-mer. Un travail a été effectué sur la pertinence du niveau de dotation concernant la CMU-c et du maintien de cette dépense sur le programme 123.
- enfin, dans une double optique de contribuer au développement de la culture, de l'éducation, du sport et des actions de jeunesse outre-mer, et de mieux faire connaître et valoriser la culture ultramarine au niveau national et international, plus de deux cent projets associatifs ont été subventionnés dans le cadre de l'action « culture, jeunesse et sports ». Des manifestations importantes ont aussi été financées avec le salon du livre de l'outre-mer, le Théâtre des outre-mers en Avignon, le salon du livre de Paris, la forêt des Mânes de Léa de Saint-Julien dans le jardin du Luxembourg.

2.2. La mise en œuvre de la fongibilité

La mise en œuvre de la fongibilité des crédits entre les cinq actions du programme a constitué une préoccupation permanente afin de permettre d'optimiser l'utilisation des crédits disponibles du programme. Sa mise en œuvre a été un outil essentiel pour le développement des priorités stratégiques du programme 123, et plus particulièrement du logement et de l'optimisation des conditions d'exécution des politiques contractuelles de l'État et de la continuité territoriale.

Ainsi, le responsable de programme a préservé les actions plus sensibles et les dépenses prioritaires dans la mise en réserve des crédits en début de gestion ; il en a été de même avec les annulations intervenues en cours d'exercice qui ont été réparties de manière non homogène entre les actions du programme. Cette situation a permis en particulier de conserver les moyens de la politique du logement. De même, en cours de gestion, le responsable de programme, avec les responsables de BOP, ont pu réaffecter les crédits alloués à une action à une autre action.

C'est essentiellement à partir de l'action 4, du fait notamment d'un besoin au titre de la CMU-C inférieur à la prévision initiale, qu'ont été redéployés tant en programmation budgétaire qu'en gestion les crédits nécessaires au maintien des priorités du programme. Ainsi par exemple, ce sont un peu plus de 11 M€ qui ont été reventilés au sein du programme,

notamment au profit de l'action 2 compte tenu de la charge des retards de paiement au titre des contrats, par rapport à la programmation initiale.

Par ailleurs, au sein de chacune des actions, des efforts ont été réalisés pour optimiser les crédits en fonction des besoins. C'est ainsi qu'au sein de l'action 3, une partie des moyens de la dotation de continuité territoriale, non utilisés par les régions, ont été redéployés pour financer les besoins du passeport mobilité.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Mieux répondre au besoin de logement social

- INDICATEUR 1.1 : Taux de logements neufs livrés dans un délai de 3 ans
- INDICATEUR 1.2 : Taux de logements réhabilités dans un délai d'un an

■ OBJECTIF 2 : Optimiser l'efficacité des dispositifs favorisant la continuité territoriale

- INDICATEUR 2.1 : Coût moyen du passeport mobilité par bénéficiaire corrigé de l'évolution du prix du pétrole

■ OBJECTIF 3 : Offrir une couverture complémentaire maladie aux personnes disposant de faibles ressources

- INDICATEUR 3.1 : Taux de recours à la CMU complémentaire du fait de la majoration du plafond parmi les personnes éligibles

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Logement			267 813 136	267 813 136	267 813 136
02	Aménagement du territoire	100 000	3 000 000	121 900 000	125 000 000	125 150 000
03	Continuité territoriale			52 570 000	52 570 000	52 570 000
04	Sanitaire et social			89 449 500	89 449 500	89 449 500
05	Culture, jeunesse et sports			3 866 000	3 866 000	3 866 000
Totaux		100 000	3 000 000	535 598 636	538 698 636	538 848 636

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		538 698 636	538 698 636
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	0	+79 831 948	+79 831 948
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	0	618 530 584	618 530 584

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Logement			170 813 136	170 813 136	170 813 136
02	Aménagement du territoire	30 490	900 000	92 649 510	93 580 000	93 730 000
03	Continuité territoriale			52 570 000	52 570 000	52 570 000
04	Sanitaire et social			89 449 500	89 449 500	89 449 500
05	Culture, jeunesse et sports			3 866 000	3 866 000	3 866 000
Totaux		30 490	900 000	409 348 146	410 278 636	410 428 636

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		410 278 636	410 278 636
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	0	+49 245 507	+49 245 507
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	0	459 524 143	459 524 143

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Logement		2 617 453	261 059 707	263 677 160
02	Aménagement du territoire	1 039 073	7 476 727	113 067 074	121 582 874
03	Continuité territoriale	4 658 820		46 487 485	51 146 305
04	Sanitaire et social	19 514 673		59 564 985	79 079 658
05	Culture, jeunesse et sports			4 248 938	4 248 938
Totaux		25 212 566	10 094 180	484 428 189	519 734 935

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Logement			172 682 177	172 682 177
02	Aménagement du territoire	953 168	3 473 144	97 271 844	101 698 156
03	Continuité territoriale	519 453		50 389 450	50 908 903
04	Sanitaire et social			76 238 277	76 238 277
05	Culture, jeunesse et sports			4 700 583	4 700 583
Totaux		1 472 621	3 473 144	401 282 331	406 228 096

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Logement	106 585 957
02	Aménagement du territoire	136 644 533
03	Continuité territoriale	54 831 516
04	Sanitaire et social	76 273 813
05	Culture, jeunesse et sports	4 700 583
Total		379 036 402

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 CRÉDITS DU PROGRAMME

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS**Avertissement**

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Logement			184 135 638	184 135 638
02	Aménagement du territoire	69 171	1 291 526	100 552 184	101 912 881
03	Continuité territoriale			41 129 467	41 129 467
04	Sanitaire et social			91 947 744	91 947 744
05	Culture, jeunesse et sports			2 479 100	2 479 100
Totaux		69 171	1 291 526	420 244 133	421 604 830

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		100 000	25 212 566		30 490	1 472 621
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		100 000	10 657 179		30 490	1 472 621
Subventions pour charges de service public			14 555 387			
Titre 5. Dépenses d'investissement		3 000 000	10 094 180		900 000	3 473 144
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		3 000 000	10 094 180		900 000	3 473 144
Titre 6. Dépenses d'intervention		535 598 636	484 428 189		409 348 146	401 282 331
Transferts aux ménages		93 512 933	161 093 551		66 730 933	106 571 896
Transferts aux entreprises		138 676 939	115 647 549		75 828 939	102 199 439
Transferts aux collectivités territoriales		277 953 631	127 512 937		242 285 141	96 521 325
Transferts aux autres collectivités		25 455 133	80 174 152		24 503 133	95 989 671
Totaux hors FDC et ADP		538 698 636			410 278 636	
Ouvertures et annulations (*)		+79 831 948			+49 245 507	
Totaux (*)		618 530 584	519 734 935		459 524 143	406 228 096

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		150 000	22 137 618		150 000	22 137 618
Totaux		150 000	22 137 618		150 000	22 137 618

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | CRÉDITS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS**DÉCRETS DE DÉPENSES ACCIDENTELLES**

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/12/2006				8 400 000				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/09/2006						5 922 096		5 922 096

DÉCRETS D'AVANCE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2006						726 000		726 000
02/08/2006						2 083 529		2 110 485

ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006		2 017 473		2 466 470	0	0	0	0

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/01/2007	0	60 265	0	60 265				
03/01/2007	0	38 993	0	38 993				
03/01/2007	0	22 000 000	0	22 000 000				
28/02/2007	0	38 360	0	38 360				

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		64 408 482		25 000 000				

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 CRÉDITS DU PROGRAMME

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES³

Avertissement

Il est indiqué de se référer au tome II de l'annexe au projet de loi de finances pour 2007 « Évaluation des voies et moyens » pour une information plus précise sur la méthode de chiffrage des dépenses fiscales renseignées. Il est précisé, en particulier, que l'évaluation initiale pour 2006 a été construite sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2006 et que, dès lors, elle peut, le cas échéant, ne pas être directement comparable à l'évaluation finalement réactualisée pour 2006.

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
<i>Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires</i>			
100111 Déduction des investissements productifs réalisés dans les départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer <i>La déduction concerne les seuls investissements pour lesquels l'agrément ou l'ouverture de chantier était déjà intervenu au 01 janvier 2001. La diminution de la dépense est due à la surestimation initiale de l'incidence des demandes de reports entre 2005 et 2006. Nombre de bénéficiaires 2005: 200 Ménages</i>	1	5	ε
110210 Réduction d'impôt au titre des investissements locatifs et de la réhabilitation de logements situés dans les D.O.M., à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte, en Nouvelle Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 27.000 Ménages</i>	170	180	170
110224 Réduction d'impôt sur le revenu à raison des investissements productifs réalisés dans les départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer, avant le 31 décembre 2017 <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 7.700 Ménages</i>	340	400	360
110302 Réduction, dans la limite d'un certain montant, pour les contribuables des D.O.M. de la cotisation résultant du barème (30 % en Guadeloupe, Martinique et Réunion, et 40 % en Guyane) <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 270.000 Ménages</i>	230	240	230
150512 Réduction de l'imposition forfaitaire au taux de 16% des plus-values réalisées dans les DOM-TOM par certains associés à l'occasion de la cession de droits sociaux <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 100 Ménages</i>	2	2	2
320113 Déduction des investissements productifs réalisés dans les départements, territoires et collectivités territoriales d'outre-mer et des souscriptions au capital de sociétés qui réalisent de tels investissements - dispositif applicable jusqu'au 31 décembre 2017 <i>Dans le cadre du PLF pour 2006, la dépense a été extrapolée sur la base des résultats des exercices clos en 2003 (dernière base connue). Dans le cadre du PLF pour 2007, la dépense a été extrapolée sur la base des résultats des exercices clos en 2004 (dernière base connue). Dans ce contexte, la dépense constitue un simple ordre de grandeur. Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	170	210	170
500102 Réduction de 50% des tarifs des droits d'enregistrement et de timbre en Guyane <i>Nombre de ménages et d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	2	5	2
710101 Exonération des transports maritimes de personnes et de marchandises dans la limite de chacun des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion <i>Nombre de ménages et d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	nc	nc	nc

3 Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier, telles que précisées dans le projet annuel de performances. Lorsque le programme de rattachement d'une dépense fiscale a été modifié depuis les PAP pour 2006, cette dernière est présentée dans les RAP 2006 conformément à cette imputation améliorée. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure dans le tableau, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de ce document. Dans ce dernier cas, le lecteur pourra se reporter au PAP ou au tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens » associés au PLF 2007, où il trouvera une première actualisation de l'estimation pour 2006.

(En millions d'euros)

	Numéro et intitulé de la mesure <i>Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires</i>	Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
710103	Régime des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion ; fixation des taux à : - 8,5 % pour le taux normal ; - 2,1 % pour le taux réduit <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 60.000 Entreprises, Ménages</i>	930	910	960
800401	Exclusion des DOM du champ d'application de la TIPP <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	130	120	125
930101	Exonération des véhicules militaires et des véhicules immatriculés dans les DOM et la Corse <i>Nombre de bénéficiaires non déterminé</i>	nc	nc	suppression

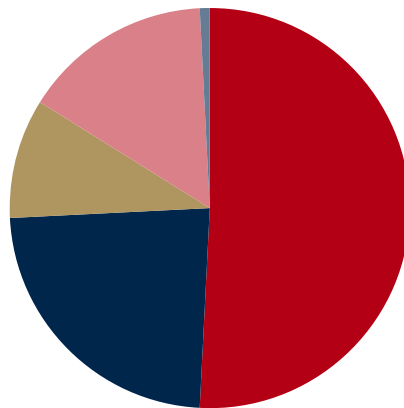
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Logement	263 677 160	172 682 177
02	Aménagement du territoire	121 582 874	101 698 156
03	Continuité territoriale	51 146 305	50 908 903
04	Sanitaire et social	79 079 658	76 238 277
05	Culture, jeunesse et sports	4 248 938	4 700 583
Totaux		519 734 935	406 228 096

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (50,73%)
- Action n°02 (23,39%)



- Action n°03 (9,84%)
- Action n°04 (15,22%)
- Action n°05 (0,82%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La finalité de ce programme est d'améliorer les conditions de vie des populations outre-mer. Pour ce faire, il vise à :

- 1 promouvoir un habitat décent, adapté et sûr, aux populations ultramarines, et notamment les plus modestes d'entre elles, par des mesures spécifiques en faveur de la construction et de l'amélioration de logements et par une action forte en vue de l'éradication de l'insalubrité de l'habitat,
- 2 mettre en place une participation additionnelle aux financements réalisés par les acteurs publics en matière d'infrastructures et d'aménagement des collectivités d'outre-mer,
- 3 contribuer à assurer la continuité territoriale entre les collectivités d'outre-mer et la métropole ainsi que les dessertes intérieures pour les collectivités qui ont une dimension archipélagique,
- 4 contribuer à offrir aux populations d'outre-mer une protection sociale adaptée et à améliorer leur état de santé,
- 5 faciliter le développement de l'éducation et de la recherche, du sport et des actions de jeunesse outre-mer et le rayonnement de la culture ultramarine.

Ce programme s'inscrit dans la réalité géographique et économique des collectivités territoriales d'outre-mer, différente de celle des régions métropolitaines en raison notamment de leur isolement, de leur éloignement et de leur dimension réduite. Ces particularités territoriales, associées à une croissance démographique forte, génèrent un certain nombre de déséquilibres qu'il convient de réduire. Ainsi, par exemple, l'offre de logements demeure insuffisante au regard des besoins croissants et la continuité territoriale répond à une attente sociale très forte des populations. De même, l'éloignement représente un handicap structurel, qui peut restreindre l'accès aux services publics, aux échanges éducatifs, sportifs et culturels.

Ce programme, dont le responsable est le directeur des affaires économiques, sociales et culturelles de l'outre-mer, est géré au travers de onze budgets opérationnels de programme (BOP) dont un BOP central et dix BOP territoriaux.

Parmi les opérateurs participant à la mise en œuvre des différentes actions du programme, il convient de citer :

-l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs outre-mer (ANT), et le Centre national des œuvres universitaires sociales (CNOUS).

Seul opérateur du ministère de l'outre-mer sur le programme, l'ANT est sous tutelle conjointe du ministère de l'outre-mer et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Le présent programme se décline en cinq actions :

-Action n°1 : Logement. Cette action vise à accroître qualitativement et quantitativement l'offre de logements sociaux, à accompagner les politiques d'aménagement et de rénovation urbains, à résorber l'habitat insalubre et à améliorer la sécurité du parc social antillais à l'égard du risque sismique.

-Action n° 2 : Aménagement des territoires. L'action inclut les mesures relatives à l'animation et au suivi des contrats de plan, ainsi que la participation à l'ensemble des financements des acteurs publics en matière d'infrastructures et d'aménagement.

-Action n° 3 : Continuité territoriale. L'action regroupe plusieurs dispositifs permettant le désenclavement des collectivités d'outre-mer et les dessertes à l'intérieur des collectivités archipélagiques.

-Action n° 4 : Sanitaire et social. Elle met en œuvre des dispositifs de prévention et d'éducation en matière sanitaire et sociale, ainsi que d'aides aux personnes âgées et aux associations intervenant dans ces domaines. En matière de protection sociale, elle vise notamment à assurer un dispositif d'accès aux soins pour les plus démunis dans les DOM et à Mayotte.

-Action n° 5 : Culture, jeunesse, sport et éducation. Elle regroupe les actions en faveur de la jeunesse, de l'éducation, du sport et de la culture, notamment les aides à la production et à la diffusion des œuvres d'artistes ultramarins.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Logement
- ACTION n° 02 : Aménagement du territoire
- ACTION n° 03 : Continuité territoriale
- ACTION n° 04 : Sanitaire et social
- ACTION n° 05 : Culture, jeunesse et sports

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF n° 1 : Mieux répondre au besoin de logement social (du point de vue du citoyen)****INDICATEUR 1.1 : Taux de logements neufs livrés dans un délai de 3 ans**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
Guadeloupe	%	ND	ND	60	***	77	95
Guyane	%	ND	ND	70	***	60	95
Martinique	%	ND	ND	90	***	28	95
La Réunion	%	ND	ND	50	***	30	95
Mayotte	%	ND	ND	70	***	92	95

Commentaires techniques :

L'indicateur est calculé par les directions départementales de l'équipement (DDE). Le délai part de la date d'engagement de subvention, pour se terminer à la date de livraison. Les données sont arrêtées au 31 décembre de l'exercice. Les prévisions et valeurs cibles ont été établies localement par les DDE à partir des données sur les délais moyens de production des logements neufs livrés au cours des années 2002 à 2004.

***Cet indicateur est supprimé dans le PAP 2007.

INDICATEUR 1.2 : Taux de logements réhabilités dans un délai d'un an

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
Guadeloupe	%	ND	ND	50	***	51	85
Guyane	%	ND	ND	50	***	40	85
Martinique	%	ND	ND	80	***	74	85
La Réunion	%	ND	ND	50	***	50	85
Mayotte	%	ND	ND	80	***	100	85

Commentaires techniques :

L'indicateur est calculé par les directions départementales de l'équipement (DDE). Le délai part de la date d'engagement de subvention, pour se terminer à la date de réception des travaux ouvrant droit à la subvention. Les données sont arrêtées au 31 décembre de l'exercice. Les prévisions et valeurs cibles ont été établies localement par les DDE à partir des données sur les délais moyens des opérations de réhabilitation livrées au cours des années 2002 à 2004.

***Cet indicateur est supprimé dans le PAP 2007.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet objectif, rattaché à l'action 1 « Logement », correspond aux enjeux du retard important en matière de logement dans les départements et collectivités d'outre-mer et il traduit la priorité donnée à la couverture des besoins ainsi qu'au rattrapage des ratios métropolitains.

Deux indicateurs sont associés à cet objectif. Ils visent à identifier le nombre de logements aidés financés qui ont été livrés à l'issue d'un cycle normal de production, estimé à 3 ans, ou d'un cycle normal de réhabilitation, estimé à 1 an.

Les résultats enregistrés en 2006 sont contrastés, mais il est difficile d'en tirer une conclusion, sans disposer d'une série portant sur plusieurs années.

En Guadeloupe, le taux de production de logements neufs dans un délai de 3 ans (77%) est supérieur à la prévision pour l'année 2006.

Le même constat s'applique concernant les réhabilitations, puisque le taux de réception des travaux dans un délai d'un an (51%), établi par les DDE, apparaît légèrement supérieur à la valeur attendue.

Les taux concernant Mayotte doivent être interprétés avec beaucoup de précaution, car ils reposent, notamment en ce qui concerne la construction neuve, sur un seul produit, plus simple à bâtir que ses homologues des DOM.

Toutefois, dans le PAP 2007, le ministère de l'outre-mer a choisi de définir d'autres indicateurs pour mesurer la réalisation de l'objectif « mieux répondre au besoin de logement social ». En effet, les indicateurs centrés sur les délais de livraison posent des problèmes de pertinence, car les services de l'État n'interviennent que de manière très marginale dans l'avancement des chantiers et disposent de ce fait de peu de leviers d'actions. En outre, la production de ces informations par les directions départementales de l'équipement (voir commentaires techniques ci-dessus) est difficile à mettre en œuvre et concerne de multiples acteurs, ce qui ne permet de garantir ni leur exhaustivité, ni leur fiabilité. Enfin, ces indicateurs peuvent s'avérer réducteurs, comme on le voit dans le cas de Mayotte.

OBJECTIF n° 2 : Optimiser l'efficacité des dispositifs favorisant la continuité territoriale (du point de vue du contribuable)

INDICATEUR 2.1 : Coût moyen du passeport mobilité par bénéficiaire corrigé de l'évolution du prix du pétrole

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
€	908	871	937	944	988	956

Commentaires techniques :

L'indicateur est fondé sur l'observation du coût des passeports mobilité étudiants et jeunes en formation professionnelle. Les données définitives, issues des bilans des différents opérateurs en charge du dispositif, ne sont disponibles qu'au cours du mois d'avril de l'année n+1. La réalisation 2006 comprend, au numérateur, la dépense totale au titre du passeport mobilité au cours de l'exercice 2006 corrigée de l'augmentation du prix du pétrole, et au dénominateur, l'agrégation des effectifs de bénéficiaires correspondant.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet objectif traduit la priorité, identifiée par le ministère de l'outre-mer, à contribuer au développement d'une véritable politique de continuité territoriale, par un ensemble de mesures visant à faciliter les déplacements entre les départements et collectivités d'outre-mer et la métropole.

L'indicateur retenu, à savoir le « coût moyen du passeport mobilité par bénéficiaire corrigé de l'évolution du prix du pétrole », repose sur l'observation du dispositif « passeport mobilité » mis en place en 2002. Il permet de rendre compte de l'efficacité d'un volet important de la politique de continuité territoriale, associée à la couverture des besoins d'éducation et d'insertion professionnelle des publics cibles, tout en maîtrisant les coûts.

Pour l'exercice 2006, le coût moyen du passeport mobilité, corrigé de l'évolution du prix du pétrole, s'établit à 988 € par bénéficiaire, soit 4,7% de plus que la prévision actualisée dans le PAP 2007 (944 €). Ce résultat correspond à une dépense totale de 22 658 602 € pour un effectif de 22 108 bénéficiaires.

Cette importante hausse du coût moyen du passeport mobilité peut s'expliquer à la fois par la forte augmentation du prix moyen du baril de pétrole (65,14 \$ en 2006 contre 54,41 \$ en 2005) et par l'évolution de la répartition des

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

bénéficiaires par zone, marquée par un accroissement important des déplacements entre la zone Pacifique et la métropole.

Au total, les effectifs de bénéficiaires du dispositif dans l'ensemble de l'outre-mer connaissent une progression globale de 2,7% entre 2005 et 2006 alors que, sur la même période, l'augmentation de la dépense est d'environ 10,2%. Il faut noter une forte hausse du nombre de bénéficiaires dans certaines collectivités comme la Martinique (+22 %) et Mayotte (+24 %).

OBJECTIF n° 3 : Offrir une couverture complémentaire maladie aux personnes disposant de faibles ressources (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 3.1 : Taux de recours à la CMU complémentaire du fait de la majoration du plafond parmi les personnes éligibles

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
%	11.3	10.7	8.1	***	14.4	8.1

Commentaires techniques :

L'indicateur fait intervenir les statistiques du Fonds CMU, disponibles au cours du premier trimestre de l'année n+1, et les statistiques de divers organismes sociaux (CNAF, UNEDIC, CNATVTS, CGSS) dont les dates de publication ne sont pas synchrones. La réalisation 2006 comprend, au numérateur, la différence entre le nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire (CMU-c) en 2006 et le nombre de bénéficiaires recensé l'année de référence, et au dénominateur, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux hors RMI en 2006, évalué à partir des statistiques disponibles.

L'année de référence correspond à l'année 2002, année précédant la mise en place de la majoration du plafond de la CMU-c dans les DOM.

***Cet indicateur est supprimé dans le PAP 2007.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur de cet objectif est rattaché au dispositif mis en place par convention entre le ministère de l'outre-mer et le Fonds CMU par lequel le ministère contribue au financement du relèvement du plafond de la CMU complémentaire (CMU-c), résultant du coût supérieur de beaucoup de prestations de santé dans les DOM. Il vise à permettre, dans les départements d'outre-mer, aux personnes les plus démunies financièrement d'avoir droit, dans ce contexte, à une protection complémentaire en matière de santé et de pouvoir mieux accéder aux soins dans le secteur libéral.

La réalisation 2006 de l'indicateur, soit un taux de couverture de 14,4%, est nettement supérieure à la prévision. Cet écart résulte d'une révision des bases de calcul qui a permis au Fonds CMU d'améliorer globalement l'évaluation des publics bénéficiaires de la CMU-c, mais également de l'efficacité de l'effort consenti pour donner aux personnes démunies une protection sociale.

Cet indicateur a été supprimé dans le cadre du PLF 2007 puisque la gestion du dispositif particulier de la CMU-c dans les DOM est, à compter de cette date, intégrée dans le cadre de la gestion globale de la CMU par le ministère de la santé.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Logement		267 813 136	267 813 136		170 813 136	170 813 136
02 Aménagement du territoire		125 000 000	125 150 000		93 580 000	93 730 000
03 Continuité territoriale		52 570 000	52 570 000		52 570 000	52 570 000
04 Sanitaire et social		89 449 500	89 449 500		89 449 500	89 449 500
05 Culture, jeunesse et sports		3 866 000	3 866 000		3 866 000	3 866 000
Totaux		538 698 636	538 848 636		410 278 636	410 428 636

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP		538 698 636	538 698 636		410 278 636	410 278 636
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	0	+79 831 948	+79 831 948	0	+49 245 507	+49 245 507
Totaux	0	618 530 584	618 530 584	0	459 524 143	459 524 143

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01 Logement		263 677 160	263 677 160		172 682 177	172 682 177
02 Aménagement du territoire		121 582 874	121 582 874		101 698 156	101 698 156
03 Continuité territoriale		51 146 305	51 146 305		50 908 903	50 908 903
04 Sanitaire et social		79 079 658	79 079 658		76 238 277	76 238 277
05 Culture, jeunesse et sports		4 248 938	4 248 938		4 700 583	4 700 583
Totaux		519 734 935	519 734 935		406 228 096	406 228 096
Crédits consommés - crédits ouverts	0	-98 795 649	-98 795 649	0	-53 296 047	-53 296 047

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)							
618 530 584							
AE non affectées au 31/12/2006							
93 884 468							
AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)				CP ouverts en 2006 (**)			
4 911 181				459 524 143			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
1 159 824 886	519 734 935	1 679 559 821	259 067 154	147 160 942	406 228 096	1 273 331 725	
AE reportées sur 2007				CP reportés sur 2007			
79 949 541				53 376 048			

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Alors que l'écart entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement ouverts en 2006 s'élevait à plus de 159 M€, le solde à payer sur les opérations en cours n'a progressé entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006 que de 114 M€, ce qui témoigne de l'effort engagé par la ministère pour maîtriser l'accroissement des restes à payer lié au déficit structurel entre AE et CP : sur les 99 M€ d'AE non-engagées en fin d'exercice, seuls 79 M€ ont été reportés sur l'exercice 2007, correspondant pour l'essentiel aux AE ouvertes par la loi de finances rectificative pour la relance du logement social (60 M€) et à celles, rattachées tardivement par voie de fonds de concours, au titre du plan exceptionnel pour la Guyane.

Seuls 36% des crédits de paiement consommés sur l'exercice, soit 147,2 M€, ont couvert des opérations engagées en 2006, correspondant à hauteur de 131,8 M€ aux subventions octroyées dans le cadre des actions « continuité territoriale », « sanitaire et social » et « culture, jeunesse et sports », qui s'inscrivent dans une logique annuelle.

Concernant les opérations d'investissement de nature pluriannuelle, essentiellement engagées dans le cadre des actions « logement » et « aménagement du territoire », seuls 15,3 M€ ont été destinés à couvrir des opérations engagées en 2006 (soit 4% du total des AE engagées au cours de l'exercice), alors que 259 M€ ont été mobilisés au titre d'opérations ouvertes avant le 1^{er} janvier 2006.

Il convient également de noter que le montant des CP reportés en 2007 comporte un report croisé de 80 000 € provenant du programme 134 « développement des entreprises », qui explique la différence entre le montant de cette case et les CP non consommés en 2006.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Logement

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		267 813 136		263 677 160	263 677 160
Crédits de paiement		170 813 136		172 682 177	172 682 177

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		2 617 453		

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	88 913 136	121 903 099	62 861 136	62 015 707
Transferts aux entreprises	135 100 000	110 112 231	72 252 000	92 183 793
Transferts aux collectivités territoriales	43 800 000	28 019 874	35 700 000	13 055 451
Transferts aux autres collectivités		1 024 503		5 427 226

Remarque préalable :

La répartition des engagements et des mandatements réalisés au cours de l'année 2006 entre les différentes catégories de dépenses doit être appréhendée avec réserve : des modifications d'imputation comptable sont en effet intervenues en cours de gestion. Les développements qui suivent s'attacheront, par conséquent, à détailler essentiellement le suivi par destination des engagements effectués pour chacune des cinq actions composant le programme.

1) Accession à la Propriété

La loi de finances initiale avait prévu 2100 logements en accession sociale à la propriété.

1 161 logements en accession sociale ont été financés pour un coût moyen de 30 560 €, soit un engagement de 35 480 160 €. Cet écart entre prévision et réalisation est révélateur de deux phénomènes principaux : une difficulté croissante à réaliser le montage financier multilatéral du logement évolutif social (LES), principal produit utilisé en la matière, ainsi que la transition en cours vers une politique de l'habitat plus diversifiée à Mayotte.

2 160 000 € ont par ailleurs été mobilisés au niveau de l'administration centrale pour honorer les subventions dues au titre des prêts à taux zéro délivrés dans les départements d'outre-mer avant la réforme du mode de financement de ce dispositif en février 2006.

2) Amélioration de l'habitat privé

Octroyées sous condition de ressources aux propriétaires occupants effectuant des travaux de remise aux normes de décence et de confort de leur logement, les aides à l'amélioration de l'habitat privé ont concerné en 2006 2 372 logements : 2 620 étaient initialement prévues dans le PAP. Le coût moyen passe de 15 000 à 17 941 €, et le coût total (en AE) est en définitive de 42 556 052 €.

3) Aide aux ménages de Guadeloupe et de Martinique pour l'acquisition de terrains dans la zone des cinquante pas géométriques

Le montant prévisionnel réservé à ce dispositif s'élevait dans le PAP à 3 500 000 € en AE. Seuls 300 010 € ont été engagés et payés à ce titre, dans le seul département de la Martinique. La faible utilisation de cette dotation depuis la mise en place en 2000 du dispositif d'aide à l'acquisition de terrains situés dans la zone des cinquante pas géométriques (en 2005, seuls 750 000 € avaient été utilisés à ce titre en Guadeloupe) s'explique par les difficultés de mise en œuvre de la procédure de cession des terrains ; un travail juridique et économique est en cours afin de les surmonter.

4) Logement locatif social

Le logement social recouvre le logement locatif social (LLS) et très social (LLTS) ainsi que les logements d'urgence.

Le logement locatif social recouvre des financements complémentaires aux prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations, sous forme de subventions directes aux opérateurs.

Alors que le nombre de logements à réaliser avec l'aide de l'État était initialement estimé à 4 500, dont 500 reconstructions de logements détruits dans le cadre du traitement des risques sismiques aux Antilles, 4 183 logements ont été financés en 2006.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer cet écart :

- la pénurie de foncier aménagé à un coût compatible avec l'équilibre financier des opérations de construction de logement ; à cet égard, les travaux consécutifs à la première conférence nationale du logement outre-mer, réunie le 27 février 2007, doivent apporter les réponses appropriées à ce préoccupant problème structurel ;
- les opérations de reconstruction antisismique, menées notamment dans le cadre de la politique de rénovation urbaine, en étaient à leurs débuts au cours de l'exercice 2006 ;
- la situation financière de certains bailleurs sociaux qui les conduit à n'engager que prudemment de nouvelles opérations de construction, résultant pour partie de certains retards de paiement que l'État s'est attaché à réduire. Le coût moyen de l'aide de l'État, initialement évalué à 25 200 € par logement, s'est en fait élevé à 24 000 €, ce qui porte le total à 100 392 000 €.

4 563 077 € ont par ailleurs été utilisés en administration centrale pour honorer les subventions dues à la caisse des dépôts et consignations au titre des bonifications de prêt octroyées avant 2002 au titre du logement social dans les départements d'outre-mer.

5) Amélioration du parc locatif social

Les opérations de réhabilitation du parc locatif social (SALLS) ont concerné en 2006 417 logements (1 736 initialement prévus). La prudence des bailleurs, comme la lente montée en charge des plans de confortement antisismique aux Antilles, déjà mentionnés, sont à l'origine de cet écart. Le coût s'élève à 1 480 000 €.

6) Résorption de l'habitat insalubre (RHI) dans les DOM et à Mayotte ; participation à l'aménagement des quartiers (PAQ)

L'aide de l'État aux collectivités locales pour les opérations de résorption de l'habitat insalubre a connu une augmentation sensible dans les départements d'outre-mer et à Mayotte, permettant l'engagement de plus de 50 nouvelles opérations et de 10 études préalables.

Mise en place par l'instruction du 19 juillet 2004 relative aux modes d'intervention de l'État dans le domaine de l'aménagement, la participation de l'État à l'aménagement des quartiers (PAQ) a notamment été utilisée en 2006 à La Réunion : 4 opérations ont concerné 635 logements dont 552 logements sociaux. L'effort de l'État à Mayotte en faveur de la réalisation de lotissements communaux destinés à accueillir du logement social peut être rattaché à cette même problématique.

Au total, ce sont 62 146 250 € en AE qui auront été consacrés à l'effort global d'aménagement et de résorption de l'habitat insalubre, alors que la prévision initiale portait sur 43 800 000 €.

Le solde des autorisations d'engagement consommées sur cette action (14 599 611 €) concerne le financement d'actions ne relevant pas des dispositifs d'aide décrits dans le cadre du projet annuel de performances, notamment des actions de soutien à la politique du logement de la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon, des financements d'études et des subventions aux opérateurs pour acquisition anticipée de terrains.

ACTION n° 02 : Aménagement du territoire

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		125 150 000		121 582 874	121 582 874
Crédits de paiement		93 730 000		101 698 156	101 698 156

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	1 039 073	30 490	953 168
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>150 000</i>		<i>150 000</i>	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	3 000 000	7 476 727	900 000	3 473 144

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	3 300 000	707 560	2 570 000	3 035 660
Transferts aux entreprises	1 400 000	2 616 518	1 400 000	6 296 565
Transferts aux collectivités territoriales	111 461 782	49 047 793	83 893 292	40 319 867
Transferts aux autres collectivités	5 738 218	60 695 203	4 786 218	47 619 752

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Remarque préalable :

La répartition des engagements et des mandatements réalisés au cours de l'année 2006 entre les différentes catégories de dépenses doit être appréhendée avec réserve : des modifications d'imputation comptable sont en effet intervenues en cours de gestion. Les développements qui suivent s'attacheront, par conséquent, à détailler essentiellement le suivi par destination des engagements effectués pour chacune des cinq actions composant le programme.

Cette action recouvre essentiellement la contribution du ministère à la politique contractuelle de l'État outre-mer (contrats de plan État-Régions, contrats et conventions de développement dans les autres collectivités d'outre-mer) ainsi que des opérations non contractualisées (plan de développement durable de l'agriculture guyanaise, subventions à divers établissements publics, à des programmes de recherche, relance du tourisme, initiative IFRECOR).

La participation du ministère à la politique contractuelle :**Les contrats de plan 2000-2006**

33,1 M€ en AE et 20,25 M€ en CP ont été consacrés à la dernière tranche annuelle des contrats de plan 2000-2006 conclus avec les régions d'outre-mer.

Au terme de l'exercice, le montant total des engagements s'est ainsi élevé à 167 452 000 € sur les 208 184 000 € à la charge du ministère de l'outre-mer, soit un taux d'engagement de 80,4 %.

Par rapport au montant des engagements contractuels, 79 333 000 € ont été payés, soit un taux de mandatement qui s'élève à 47,4 %.

Le bilan de l'intervention pluriannuelle du ministère sur les quatre contrats, au 31 décembre 2006, s'établissait comme suit :

	Montant inscrit au contrat	Engagements cumulés	Paiements cumulés
Guadeloupe	41 161 000	33 418 000	12 881 000
Guyane	43 600 000	43 582 000	20 503 000
Martinique	50 308 000	40 981 000	15 571 000
La Réunion	73 115 000	49 471 000	30 378 000

Les contrats et conventions de développement avec les collectivités d'outre-mer***Saint-Pierre-et-Miquelon :***

En 2006, dernière année du contrat de plan de Saint-Pierre-et-Miquelon 2000-2004/2006, les engagements et paiements du ministère de l'outre-mer s'élèvent respectivement à 2 818 809 € et 2 814 165 €, soit 63% et 62% des crédits du ministère prévus sur la période contractuelle, dont la totalité a été déléguée (soit 4 504 868 €).

Mayotte :

En 2006, 8 488 580 € ont été engagés et 9 434 452 € ont été payés au titre du contrat de plan 2000-2006 conclu avec la collectivité de Mayotte. Au terme de l'exercice, dernière année du contrat, les engagements et paiements du ministère de l'outre-mer s'élèvent ainsi respectivement à 88 939 345 € et 50 236 845 €, soit respectivement 100 % et 56 % de l'engagement total du ministère sur la période contractuelle.

Par ailleurs 22 191 126 € ont été engagés et 322 409 € payés au titre de la contribution du programme 123 à la tranche annuelle de la convention de développement 2003-2007 (le montant total prévu est de 104 200 000 € sur la

période). Au terme de l'exercice, 56 747 290 €, soit 54 % du montant prévu, ont été engagés et 17 114 264 € ont été payés (soit 30,15 % des engagements).

Nouvelle-Calédonie :

L'exercice 2006 constitue la première année de la nouvelle génération de contrats de développement 2006-2010 signés en février 2006, pour lesquels une contribution du ministère de l'outre-mer est prévue à hauteur de 200 466 749€.

Par ailleurs, afin de permettre l'achèvement des précédents contrats 2001-2005, la possibilité d'engagement des opérations inscrites sur ces contrats a été prolongée jusqu'au 30 juin 2006.

Au 31 décembre 2006, 11 816 736 € avaient été engagés au titre des nouveaux contrats, soit 29,5% de la tranche théorique annuelle et 5,6% du montant total de l'engagement du ministère. Aucun paiement n'a encore été effectué à ce titre.

23 517 232€ ont par ailleurs été engagés en 2006 dans le cadre de la prolongation des contrats 2000-2006, et 28 813 720 € ont été payés sur ces opérations. La participation totale du ministère en engagement sur les contrats 2001-2005 s'élève ainsi à 260 982 599 € sur 264 348 051 € initialement programmés (soit 98,7 %), sur lesquels 176 408 273 € (67,6%) ont déjà été payés.

Wallis et Futuna :

En 2006, 1 960 524 € ont été payés au titre du contrat de plan 2000-2006 conclu avec Wallis et Futuna, dont la totalité des opérations des opérations avaient été engagées antérieurement au 1^{er} janvier 2006. Au terme de l'exercice, dernière année du contrat, les engagements et paiements du ministère de l'outre-mer s'élèvent ainsi respectivement à 15 046 718 € et 11 056 416 €, soit 100 % et 73 % des montants inscrits sur la période contractuelle.

Par ailleurs 5 008 000 € ont été engagés et 1 124 753 € payés au titre de la tranche annuelle de la convention de développement 2003-2007, pour laquelle le programme 123 participe à hauteur de 15 500 000 € sur la période. Au terme de l'exercice, 11 912 500 €, soit 76,8% des montants du contrat, ont été engagés et 3 341 855 € ont été payés (soit 28 % des engagements).

Polynésie Française :

En 2006, 1 500 000 € ont été engagés et 2 850 000 € ont été payés au titre du contrat de ville 2005-2006 conclu avec l'agglomération de Papeete.

Par ailleurs, 9 182 368 € en CP ont été mobilisés pour régler les dépenses afférentes aux opérations engagées dans le cadre des contrats de développement arrivés à échéance en 2004.

Les opérations non contractualisées :

Le financement des plans spécifiques en faveur de la Guyane

3 395 000 € en AE et 470 000 € en CP ont été mis en place dans le cadre du programme de développement durable de l'agriculture guyanaise. Ce programme quinquennal, mis en place conjointement par l'État et la Région en décembre 2002 et dont les principaux enjeux sont l'aménagement foncier agricole et le développement des filières agricoles, a bénéficié depuis 2003 de 11,8 M€ du ministère de l'outre-mer.

22 000 000 € ont été rattachés au programme 123 en novembre 2006, par voie de fonds de concours, au titre du plan exceptionnel en faveur de la Guyane. Compte tenu de ce rattachement tardif, seuls 6 205 390 € en AE et 3 321 276 € en CP ont pu être utilisés au cours de l'exercice, pour diverses opérations d'adduction d'eau potable et d'aménagement urbain.

Le solde a fait l'objet d'un report sur l'exercice 2007.

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le soutien à l'investissement des collectivités locales : Fonds intercommunal de péréquation (FIP) Équipement en Nouvelle-Calédonie, équipement des communes de Polynésie française, contrats de village à Wallis et Futuna.

2 920 673 € en AE et 100 000 € en CP ont été mobilisés pour l'équipement des communes de Polynésie Française. En Nouvelle Calédonie, le FIP Équipement a mobilisé en 2006 1 434 375 € en AE et 1 223 342 € en CP. A Wallis et Futuna, les opérations financées dans le cadre des contrats de village ont représenté une dépense de 598 750 € en AE et 555 000 € en CP.

Par ailleurs, plusieurs projets d'investissement portés par les collectivités territoriales ont été subventionnés à partir du BOP central, pour un montant global de 5 584 880 € en AE et 936 873 € en CP.

Le plan de relance du tourisme outre-mer

Le financement de la 3^{ème} et dernière année du plan de relance du tourisme en faveur de l'outre-mer, dont la réalisation a été confiée au groupement d'intérêt économique Maison de la France, a permis la réalisation de campagnes d'affichage dans la presse professionnelle en Martinique et à Mayotte, ainsi que diverses actions en direction des professionnels prescripteurs de voyages en Europe (Allemagne, Belgique, Italie, Suisse). 1 100 000 € en AE et en CP ont donc été mis en place au titre de l'exercice 2006.

Le Fonds mahorais de développement

Créé par l'article 43 de la loi 2001-616 du 11 juillet relative à Mayotte, ce fonds est destiné à aider le développement économique des entreprises. 556 000 € ont été engagés pour le financement d'une unité de transformation de produits agroalimentaires et 344 822 € ont été payés.

Les dépenses au titre du volet national d'assistance technique des DOCUP regroupent les frais liés aux missions d'expertise et d'animation du plan national de l'assistance technique à la charge du ministère de l'outre-mer. Pour 2006, 129 717 € ont été engagés et payés à ce titre, dont 99 258 € en provenance de fonds de concours européens.

Le logement social en Polynésie française

En Polynésie française, le logement locatif social est financé par les prêts aidés (PLA) distribués par l'Agence Française de Développement (AFD). Ces prêts sont consentis à l'Office polynésien de l'habitat (OPH) au taux fixe de 1,5 % avec le versement par l'État d'une subvention de sur-bonification, financée sur les crédits de l'action 2 du programme 123. Le montant financé en 2006 au titre de la sur-bonification PLA s'est élevé à 458 419 € en AE et en CP.

Le financement de projets de recherche

La commission annuelle de sélection des projets Recherche a attribué en 2006 24 subventions pour un montant total de 558 000 €, soit :

80 000 € pour la Guadeloupe,
45 000 € pour la Guyane,
115 000 € pour la Martinique,
149 000 € pour la Réunion,
14 000 € pour Mayotte,
55 000 € pour la Nouvelle-Calédonie,
50 000 € pour la Polynésie française,
20 000 € pour Wallis et Futuna,
30 000 € pour les TAAF.

50 % de cette somme, soit 279 000 €, ont été versés au titre d'acomptes. Par ailleurs, 519 300 € ont été payés au titre de subventions antérieures à 2006.

Subventions à divers établissements publics

129 500 € ont été engagés et payés pour les offices de l'eau de Martinique (55 500 €) et de Guadeloupe (74 000 €). En Nouvelle-Calédonie, 582 750 € ont été versés à l'institut calédonien de participation (ICAP).

IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens)

La protection des récifs coralliens, action conjointe avec le ministère de l'écologie et du développement durable, a bénéficié en 2006 de 305 500 € en AE et CP.

Le ministère de l'outre-mer a passé un contrat avec la Société SPI INFRA afin de réaliser une évaluation du plan d'action phase I de l'IFRECOR (période 2000-2005). Le montant du contrat s'élève à 84 198 € et 67 359 € ont été payés en 2006 au titre des travaux déjà effectués.

La réalisation d'un état de lieux sur la biodiversité des terrains du conservatoire du littoral outre-mer a par ailleurs été confiée au Conservatoire du littoral pour un montant de 24 800 € en AE et CP.

ACTION n° 03 : Continuité territoriale

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		52 570 000		51 146 305	51 146 305
Crédits de paiement		52 570 000		50 908 903	50 908 903

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		4 583 820		519 453
Subventions pour charges de service public		75 000		

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	1 025 389	13 366 485	1 025 389	16 334 836
Transferts aux entreprises	2 176 939	2 675 000	2 176 939	3 719 081
Transferts aux collectivités territoriales	32 759 090	25 230 877	32 759 090	20 898 831
Transferts aux autres collectivités	16 608 582	5 215 123	16 608 582	9 436 702

Remarque préalable :

La répartition des engagements et des mandatements réalisés au cours de l'année 2006 entre les différentes catégories de dépenses doit être appréhendée avec réserve : des modifications d'imputation comptable sont en effet

intervenues en cours de gestion. Les développements qui suivent s'attacheront, par conséquent, à détailler essentiellement le suivi par destination des engagements effectués pour chacune des cinq actions composant le programme.

Bourses aux étudiants du Pacifique

Les crédits correspondant à l'octroi de bourses à des étudiants du Pacifique et à la prise en charge de frais de transport aérien des étudiants du Pacifique ont été engagés et payés à hauteur de 224 688 €.

Desserte maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon

1 835 000 € ont été engagés et payés en 2006 au titre de la desserte maritime internationale, conformément aux termes de la convention de délégation de service public signée en 2005. En vue d'étudier les conditions de mise en place d'une nouvelle convention de délégation de service public, un cabinet d'experts a été missionné à la fin de l'année 2006, pour une dépense de 78 159 € en AE et 39 080 € en CP.

Par ailleurs, une subvention de 153 000 € a été versée au conseil général pour le financement de la desserte maritime intérieure de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Desserte aérienne des Iles Wallis et Futuna

851 000 € ont été engagés et payés pour cette opération.

Dotation de continuité territoriale

Créée par l'article 60 de la loi du 21 juillet 2003 du programme pour l'outre-mer, la dotation de continuité territoriale est destinée à faciliter le déplacement des résidents des collectivités d'outre-mer entre celles-ci et la métropole, en contribuant à financer une aide au transport aérien. Un arrêté de répartition fixe annuellement le montant de cette dotation, dont le montant global est réévalué chaque année sur la base de l'évolution de la dotation globale de fonctionnement.

Pour 2006, toutes les collectivités bénéficiaires ont alloué des aides dans le cadre de cette dotation, sauf la Guyane qui n'a pas délibéré sur les modalités de mise en œuvre de cette aide. Les engagements et paiements effectués à ce titre se sont élevés à 25 550 815 € pour l'ensemble des collectivités bénéficiaires. Les dotations allouées aux régions de Martinique et de la Réunion ont été respectivement diminuées de 1 444 710 € et 2 525 666 €, afin de prendre en compte le niveau réel d'utilisation des dotations versées au titre des années 2004 et 2005.

Passeport mobilité

22 108 personnes ont bénéficié en 2006 de ce dispositif, destiné à favoriser la mobilité des ressortissants d'outre-mer qui poursuivent leurs études ou effectuent un stage de formation ou d'accès à l'emploi en métropole. A ce titre, le ministère de l'outre-mer a engagé 19 794 409 € et payé 19 525 433 € au cours de l'exercice, soit une augmentation de 4 524 938 € par rapport à la loi de finances initiale, qui résulte de l'augmentation du nombre de passeports délivrés et de leur coût moyen par rapport aux prévisions initiales.

La répartition des bénéficiaires, selon leur collectivité d'origine et l'objet de leur mobilité, est la suivante :

	Passeport mobilité étudiants	Passeport mobilité formation
Total	15 341	6 767
Guadeloupe	3174	1326
Guyane	773	593
Martinique	3202	1305
Réunion	3424	2823
Saint-Pierre-et-Miquelon	110	26
Mayotte	2577	288
Nouvelle-Calédonie	1120	209
Wallis et Futuna	237	82
Polynésie Française	724	115
TOTAL Général	22 108	

Fonds d'échange éducatif, culturel et sportif des DOM, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Wallis et Futuna
1 781 700 € ont été réservés à ces dispositifs en 2006, consommés comme suit :

- Guadeloupe :	348 287 €
- Guyane :	187 466 €
- Martinique :	296 600 €
- La Réunion :	799 347 €
- Saint-Pierre-et-Miquelon :	75 000 €
- Wallis et Futuna :	75 000 €

Passeport sport en Nouvelle-Calédonie

80 000 € en AE et en CP ont été utilisés à ce titre en 2006.

ACTION n° 04 : Sanitaire et social

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		89 449 500		79 079 658	79 079 658
Crédits de paiement		89 449 500		76 238 277	76 238 277

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		5 034 286		
Subventions pour charges de service public		14 480 387		

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	274 408	25 109 407	274 408	25 178 693
Transferts aux collectivités territoriales	88 865 498	25 080 093	88 865 498	21 274 248
Transferts aux autres collectivités	309 594	9 375 485	309 594	29 785 336

Remarque préalable :

La répartition des engagements et des mandatements réalisés au cours de l'année 2006 entre les différentes catégories de dépenses doit être appréhendée avec réserve : des modifications d'imputation comptable sont en effet intervenues en cours de gestion. Les développements qui suivent s'attacheront, par conséquent, à détailler essentiellement le suivi par destination des engagements effectués pour chacune des cinq actions composant le programme.

En 2006, la participation du ministère de l'outre-mer au fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie, initialement fixée à 30 918 000 €, a été limitée à 22 669 801 €, au vu de la charge réelle qu'a représenté pour ce fonds la majoration applicable dans les départements d'outre-mer du plafond de ressources des bénéficiaires de la CMU-c.

L'économie ainsi réalisée en gestion sur ce dispositif a permis, dans le cadre de la fongibilité au sein du programme, de privilégier d'autres actions, et d'exonérer notamment des mesures de régulation budgétaire les crédits inscrits au titre du logement.

Les autres dispositifs financés dans ce programme concernent principalement les collectivités du Pacifique, Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte :

A **Saint-Pierre-et-Miquelon**, le financement de l'allocation versée aux personnes âgées a représenté un coût de 818 096 €, et a concerné 219 bénéficiaires.

Un financement exceptionnel a par ailleurs été mis en place en faveur des ménages les plus démunis pour compenser la forte augmentation du coût du fuel. Cette aide, dite « aide à la cuve », a été engagée et payée à hauteur de 106 873 €, et a concerné 250 foyers.

A **Mayotte**, 7 256 514 € ont été versés au centre hospitalier au titre de la prise en charge des patients non affiliés au régime d'assurance maladie local et 631 680 € ont été versés à la collectivité au titre de diverses prestations sociales. Par ailleurs, 26 associations ont été subventionnées pour un montant de 964 697 €, dont 643 737 € pour le secteur médico-social.

Aucun crédit n'a en revanche été utilisé au titre des programmes de prévention sanitaire et, compte tenu des reliquats disponibles sur la dotation versée en 2005, aucune subvention n'a été octroyée à la caisse de sécurité sociale de Mayotte au titre du ticket-modérateur.

En **Nouvelle-Calédonie**, 718 500 € ont été consacrés au centre de formation des infirmiers.

En **Polynésie française**, 22 000 000 € ont été engagés au titre de la participation de l'État au financement du régime de solidarité territoriale ; 19 700 000 € ont été versés au budget de la Polynésie française au cours de l'exercice, le versement du solde devant intervenir en 2007 au vu du bilan des actions réalisées dans ce cadre. 1 000 000 € ont par ailleurs été consacrés à d'autres actions de santé et de solidarité.

A **Wallis et Futuna**, les aides sociales financées par le ministère en faveur des personnes âgées ou handicapées et des enfants en difficulté ont concerné 3591 bénéficiaires, pour une dépense totale de 2 508 892 €.

Pour tenir compte des besoins réels en matière hospitalière, la subvention à l'agence de santé, dont le montant prévisionnel était initialement fixé à 16 860 000 €, a été portée à 19 460 000 €.

Enfin, 28 subventions ont été attribuées par le ministère au niveau central à des associations œuvrant dans le secteur sanitaire ou social, sur présentation de projets d'actions concernant l'outre-mer ou les ultramarins pour un montant de 229 305 €.

ACTION n° 05 : Culture, jeunesse et sports

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		3 866 000		4 248 938	4 248 938
Crédits de paiement		3 866 000		4 700 583	4 700 583

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		7 000		7 000
Transferts aux entreprises		243 800		
Transferts aux collectivités territoriales	1 067 261	134 300	1 067 261	972 928
Transferts aux autres collectivités	2 798 739	3 863 838	2 798 739	3 720 655

La différence entre les dépenses figurant dans les tableaux ci-dessus et les dépenses effectives détaillées ci-après est liée à des erreurs d'imputation comptable de certaines opérations ne relevant pas de cette action.

Ainsi, 3 672 059 € ont été effectivement mobilisés sur cette action, consommés comme suit :

L'agence de développement de la culture kanak a été subventionnée en 2006 à hauteur de 1 570 061 € en AE et en CP.

Par ailleurs, 202 associations ont bénéficié de subventions pour la réalisation de projets culturels ou socio-éducatifs et sportifs. Les crédits engagés et payés à ce titre se sont élevés à 2 101 998 €.

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)					14 555 387	
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux					14 555 387	

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)			

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'opérateur ANT est présenté plus en détail au sein du programme 138.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

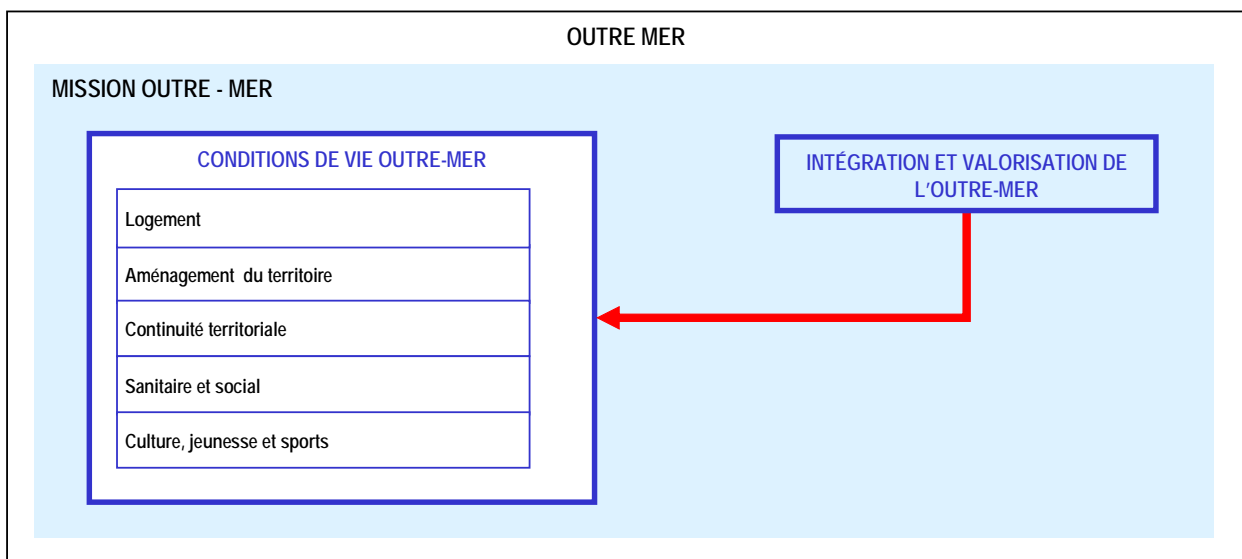
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Logement	170 813 136	170 813 136	173 357 267
Aménagement du territoire	93 730 000	93 730 000	96 782 954
Continuité territoriale	52 570 000	52 570 000	55 114 131
Sanitaire et social	89 449 500	89 449 500	91 993 631
Culture, jeunesse et sports	3 866 000	3 866 000	6 410 131
Protection sociale (ancien)			
Total	410 428 636	410 428 636	423 658 114

Conditions de vie outre-mer

Programme n° 123 | ANALYSE DES COÛTS

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION**Avertissement**

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Logement	172 682 177		172 682 177	+1 869 041	
Aménagement du territoire	101 698 156		101 698 156	+7 968 156	
Continuité territoriale	50 908 903		50 908 903	-1 661 097	
Sanitaire et social	76 238 277		76 238 277	-13 211 223	
Culture, jeunesse et sports	4 700 583		4 700 583	+834 583	
Protection sociale (ancien)					
Total	406 228 096		406 228 096	-4 200 540	

ANALYSE DES RÉSULTATS**DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE**

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Logement	172 682 177	+1 743 276	174 425 453	+1 068 186	
Aménagement du territoire	101 698 156	+2 126 422	103 824 578	+7 041 624	
Continuité territoriale	50 908 903	+1 641 421	52 550 324	-2 563 807	
Sanitaire et social	76 238 277	+1 865 014	78 103 291	-13 890 340	
Culture, jeunesse et sports	4 700 583	+1 821 154	6 521 737	+111 606	
Protection sociale (ancien)					
Total	406 228 096	+9 197 287	415 425 383	-8 232 731	

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-9 197 287
---	-------------------

Intégration et valorisation de l'outre-mer (Mission « Outre-mer »)	-9 197 287
--	------------

Rappel des principales règles de déversement externe

Conformément aux recommandations du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), les clés de déversements externes ont été simplifiées. Ainsi :

- la répartition des dépenses de personnel vers les actions du programme « conditions de vie outre-mer » a été effectuée au prorata des « ETP rémunérés » (c'est-à-dire payés sur le budget du ministère) consacrés à leur mise en œuvre.
- les frais de fonctionnement et d'investissement sont ventilés sur les actions du programme au prorata des « ETP décomptés sur site » (c'est-à-dire en incluant les personnels payés sur le budget du ministère et ceux mis à disposition (MAD) par les autres ministères) consacrés à leur mise en œuvre.

Les dépenses concernant les fonctions d'état-major (cabinet du ministre) sont maintenues dans l'action « soutien et état-major » du programme « intégration et valorisation de l'outre-mer ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'écart global entre les crédits prévisionnels et les dépenses exécutées après ventilation externe est de 8,2 M€, soit une sous-consommation des crédits du programme.

Pour plus de sa moitié (4,2 M€) cet écart est lié à l'exécution budgétaire.

L'autre moitié (4,03 M€) peut aussi s'expliquer par la sous-consommation constatée des crédits inscrits dans l'action «soutien et état-major».

Cette sous-consommation se répercute de manière quasi mécanique dans la ventilation externe vers le programme «conditions de vie outre-mer », qui s'élève à 9,19 M€, soit 30,5 % de moins par rapport à la prévision de 13,22 M€.

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Logement	106 585 957		+1 778 227	108 364 184	
Aménagement du territoire	136 644 533		+2 178 907	138 823 440	
Continuité territoriale	54 831 516		+1 675 173	56 506 689	
Sanitaire et social	76 273 813		+1 900 804	78 174 617	
Culture, jeunesse et sports	4 700 583		+1 856 171	6 556 754	
Protection sociale (ancien)					
Totaux	379 036 402		+9 389 282	388 425 684	

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-9 389 282
Intégration et valorisation de l'outre-mer (Mission « Outre-mer »)	-9 389 282

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Les coûts directs du programme comprennent en très grande part des charges décaissées (fonctionnement et surtout subventions et transferts), corrigées du rattachement des charges aux exercices 2005 et 2006, ainsi que dans une moindre mesure des charges non décaissées calculées en fin d'exercice (dotations aux provisions pour charges).

Les règles de déversement des charges sont identiques à celles des données budgétaires exposées précédemment. Dans un souci de simplification, deux clés de ventilation ont été retenues : les «ETP rémunérés» et les « ETP sur site ». En vertu de ces règles :

- les charges de personnel ont été ventilées sur chaque action, au prorata des «ETP rémunérés» consacrés à sa mise en œuvre, excepté la part calculée concernant les fonctions d'Etat-majour (cabinet du ministre) ;
- les charges de fonctionnement et les opérations d'ordres (dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...) ont été réparties sur chaque action, au prorata des «ETP sur site » - c'est-à-dire incluant les MAD - consacrés à sa mise en œuvre, excepté la part calculée concernant les fonctions d'Etat-majour (cabinet du ministre).

L'analyse des coûts a un impact limité sur le programme «conditions de vie outre-mer», puisque les coûts directs (379 M€) constatés dans le cadre de la comptabilité générale sont très proches des coûts complets (388 M€).

En effet, les charges de subventions et transferts représentent 98,6 % de l'ensemble des coûts directs du programme. La ventilation des charges de soutien représente à peine 2,3 % des coûts complets du programme.

Par ailleurs, les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (dotations aux provisions) sont peu importantes. Elles s'élèvent à 3,22 M€ en 2006, soit 0,8 % des coûts directs du programme. Il s'agit principalement de dotations aux provisions pour transferts aux entreprises ou aux collectivités.

PROGRAMME 160

INTÉGRATION ET VALORISATION DE L'OUTRE-MER

MINISTRE CONCERNÉ : FRANCOIS BAROIN, MINISTRE DE L'OUTRE-MER

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	98
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	100
Rappel de la présentation du programme	107
Objectifs et indicateurs de performance	109
Justification au premier euro	112
Analyse des coûts du programme et des actions	128

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Adolphe COLRAT *

Directeur des affaires politiques, administratives et financières

Responsable du programme n° 160 : Intégration et valorisation de l'outre-mer

Monsieur Richard SAMUEL a eu la responsabilité du programme jusqu'au 27 août 2006, en tant que directeur des affaires politiques, administratives et financières.

Le programme 160 comporte trois actions dont les champs de compétence et les montants financiers sont de nature très différente. Il est donc difficile d'avoir une vision homogène sur ce programme et c'est pour cette raison que l'approche stratégique s'intéresse successivement aux actions 1 (collectivités territoriales) et 3 (soutien et état-major). Elle s'est accompagnée de la recherche d'indicateurs pertinents.

Le responsable de programme a pu, au cours de cette première année de mise en œuvre de la LOLF, utiliser tous les leviers mis à sa disposition. De ce fait il a pu honorer les engagements financiers, faire jouer la fongibilité asymétrique des crédits et résorber une partie des retards de paiement sur le programme en fonction des marges dégagées en fin de gestion. De ce fait, il a été à même, en face d'éventuels retards dans l'application d'un dispositif ou d'un marché public, de réorienter au mieux l'action menée au sein de son programme.

La première année de la mesure de la performance a permis de mettre en lumière deux éléments importants :

- La performance est une donnée nouvelle qui n'est pas encore totalement assimilée. Un effort pédagogique doit être déployé avec beaucoup de ténacité pour que cette notion rentre dans les habitudes de travail afin que l'atteinte des objectifs soit vécue comme une réussite collégiale et individuelle valorisée par l'ensemble de la hiérarchie. C'est donc une nouvelle culture qu'il convient de diffuser auprès de tous. Le dialogue de gestion mis en place dès 2006 a été l'un des lieux privilégiés pour ancrer ce nouveau concept et faire évoluer les esprits.

Bien évidemment cette action doit continuer à se déployer tant dans les services déconcentrés qu'en administration centrale.

- Au terme de l'année écoulée, il apparaît que certains indicateurs stratégiques, intéressants au moment de leur construction, nécessitent une redéfinition dans le PAP 2007, afin de suivre l'évolution du programme et mieux mesurer la performance. Ce travail a été poursuivi et c'est ainsi que, dans le PAP 2008, le ministère proposera des aménagements importants dans le choix des indicateurs pour une mesure de la performance à la fois plus précise (évaluer l'effet levier en particulier) et plus opérationnelle, en liaison avec les deux schémas stratégiques décidés en début d'année 2007 (schémas en matière de ressources humaines et d'informatique).

L'année 2006 a été marquée par deux événements majeurs qui ont modifié le périmètre financier initial de ce programme et reçu des réponses adaptées.

C'est tout d'abord la crise du chikungunya à l'île de la Réunion et Mayotte qui a conduit à une mobilisation totale pendant de longues semaines de tous les acteurs (experts médicaux, personnels des services de l'État au niveau local et central, collectivités territoriales), avec tous les moyens disponibles (moyens de sécurité civile et sanitaires notamment).

Conformément aux engagements pris, les moyens nécessaires ont été dégagés pour organiser avec efficacité la lutte contre l'épidémie et compenser une partie de son impact économique, notamment dans le secteur touristique. Par décret d'avance (décret n°2006-365 du 27 mars 2006), 30 M€ ont été alloués au ministère de l'outre-mer sur le programme 160. Un second décret d'avance (décret n°2006-1173 du 22 septembre 2006) a permis de mobiliser 1 M€ qui a été versé sur le programme 138. Il s'agissait de renforcer les moyens de lutte anti-vectorielle sous la forme de financement de contrats aidés (contrats d'accompagnement dans l'emploi).

Un deuxième événement majeur a également mobilisé le ministère de l'outre-mer. Il s'agit du cyclone DIWA qui s'est abattu sur l'île de la Réunion en début d'année 2006, occasionnant des dégâts importants en matière agricole. Sur la base d'un rapport détaillé retraçant les conséquences de ce cyclone, le ministère a obtenu 5 131 800 € sous forme de décret pour dépenses accidentelles et imprévisibles. Cette somme a permis d'honorer les nombreuses

demandes prises en compte et de faire jouer la solidarité nationale sans amputer la ligne du fonds de secours, inscrite sur le programme 160, qui n'aurait pas pu couvrir le sinistre.

Par ailleurs, le dispositif expérimental COCARDE (contrat d'objectif communal d'aide à la restructuration et au développement) de soutien des communes qui connaissent des difficultés financières particulières a été poursuivi en 2006 : trois communes de Guadeloupe ont signé un contrat avec l'État, s'engageant sur des objectifs de gestion et bénéficiant d'une subvention exceptionnelle d'équilibre et, si nécessaire, d'un prêt de restructuration de l'agence française de développement (AFD). Ce dispositif, mis en place en 2004, vise à accompagner le redressement financier des communes les plus en difficulté.

Les outils de la LOLF ont permis au responsable de programme de conduire les politiques publiques inscrites dans son programme. L'année 2006 a permis de faire un certain nombre d'analyses qui seront prises en compte dans le PAP 2008. C'est pour cette raison que l'année 2007 sera encore vécue comme une année de transition tant en matière d'utilisation optimale de l'ensemble des outils de la LOLF que de suivi plus finement mesuré de la performance.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Optimiser les procédures de notification des montants des dotations aux collectivités territoriales

-INDICATEUR 1.1 : Délai de notification aux collectivités du montant des dotations prévues au titre de l'année

■ OBJECTIF 2 : Optimiser la fonction juridique du ministère de l'outre-mer

-INDICATEUR 2.1 : Taux de textes d'application des lois publiés dans les délais.

■ OBJECTIF 3 : Garantir les moyens humains aux services (administration centrale et représentations de l'Etat outre-mer) en assurant une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences performante

-INDICATEUR 3.1 : Délai moyen d'affectation sur les postes ouverts en administration centrale et dans les représentations de l'Etat outre-mer

■ OBJECTIF 4 : Optimiser les processus de gestion

-INDICATEUR 4.1 : Coût moyen de fonctionnement par agent

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Collectivités territoriales				307 267 484	307 267 484	307 267 484
02 Coopération régionale		114 349		3 961 334	4 075 683	4 075 683
03 Soutien et état-major	65 232 478	17 837 991	6 933 750		90 004 219	90 634 219
Totaux	65 232 478	17 952 340	6 933 750	311 228 818	401 347 386	401 977 386

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	65 232 478	336 114 908	401 347 386
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	0	+66 498 295	+66 498 295
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	65 232 478	402 613 203	467 845 681

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Collectivités territoriales				268 147 400	268 147 400	268 147 400
02 Coopération régionale		114 349		3 071 334	3 185 683	3 185 683
03 Soutien et état-major	65 232 478	17 837 991	6 933 750		90 004 219	90 634 219
Totaux	65 232 478	17 952 340	6 933 750	271 218 734	361 337 302	361 967 302

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	65 232 478	296 104 824	361 337 302
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	0	+62 157 521	+62 157 521
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	65 232 478	358 262 345	423 494 823

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Collectivités territoriales		481 363	39 069	349 836 511	350 356 943
02	Coopération régionale		561 320	136 495	3 864 270	4 562 085
03	Soutien et état-major	56 948 272	20 373 995	6 325 474		83 647 741
Totaux		56 948 272	21 416 678	6 501 038	353 700 781	438 566 769

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Collectivités territoriales			2 756 739	317 957 018	320 713 757
02	Coopération régionale		515 430		2 794 675	3 310 105
03	Soutien et état-major	56 948 272	19 251 047	6 437 265		82 636 584
Totaux		56 948 272	19 766 477	9 194 004	320 751 693	406 660 446

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Collectivités territoriales	366 514 585
02	Coopération régionale	3 934 775
03	Soutien et état-major	84 870 041
Total		455 319 401

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Avertissement

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Collectivités territoriales				321 166 537	321 166 537
02	Coopération régionale		76 880		1 845 109	1 921 989
03	Soutien et état-major	47 225 053	21 059 117	6 599 051		74 883 221
Totaux		47 225 053	21 135 997	6 599 051	323 011 646	397 971 747

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel		65 232 478	56 948 272		65 232 478	56 948 272
Rémunérations d'activité		48 176 848	42 818 955		48 176 848	42 818 955
Cotisations et contributions sociales		16 050 566	13 127 836		16 050 566	13 127 836
Prestations sociales et allocations diverses		1 005 064	1 001 481		1 005 064	1 001 481
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		17 952 340	21 416 678		17 952 340	19 766 477
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		17 952 340	21 416 678		17 952 340	19 766 477
Titre 5. Dépenses d'investissement		6 933 750	6 501 038		6 933 750	9 194 004
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		6 933 750	6 364 543		6 933 750	9 194 004
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat			136 495			
Titre 6. Dépenses d'intervention		311 228 818	353 700 781		271 218 734	320 751 693
Transferts aux ménages		1 599 150	5 685 440		1 599 150	5 658 896
Transferts aux entreprises			18 057 966			16 663 944
Transferts aux collectivités territoriales		305 668 334	323 262 628		266 548 250	290 019 337
Transferts aux autres collectivités		3 961 334	6 694 747		3 071 334	8 409 516
Totaux hors FDC et ADP		401 347 386			361 337 302	
Ouvertures et annulations (*)		+66 498 295			+62 157 521	
Totaux (*)		467 845 681	438 566 769		423 494 823	406 660 446

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		630 000	404 808		630 000	404 808
Totaux		630 000	404 808		630 000	404 808

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ DÉCRETS DE DÉPENSES ACCIDENTELLES

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/09/2006		20 200 773		20 200 773				

■ DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2006								480 000
05/12/2006	0	1 299	0	1 299				

■ DÉCRETS DE VIREMENT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/09/2006		5 922 096		5 922 096				

■ DÉCRETS D'AVANCE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2006		30 000 000		30 000 000				

■ ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006		325 618		325 618	0	0	0	0
31/03/2006		779 377		5 782 927	0	0	0	0

Intégration et valorisation de l'outre-mer

Programme n° 160 | CRÉDITS DU PROGRAMME

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/07/2006	0	38 689	0	38 689				
12/07/2006	0	1 831	0	1 831				
25/07/2006	0	20 971	0	20 971				
05/10/2006	0	13 950	0	13 950				
05/10/2006	0	11 751	0	11 751				
03/11/2006	0	90 187	0	90 187				
28/11/2006	0	18 676	0	18 676				
03/01/2007	0	12 523	0	12 523				
03/01/2007	0	11 818	0	11 818				
04/02/2007	0	14 449	0	14 449				
19/04/2007	0	110 324	0	110 324				
19/04/2007	0	59 639	0	59 639				

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		8 864 324						

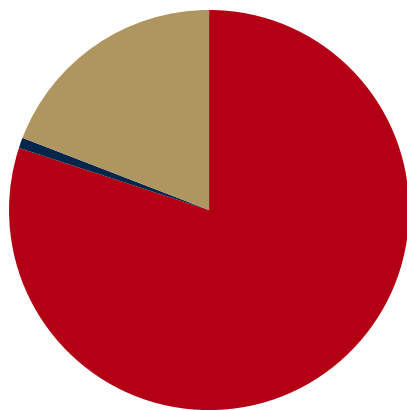
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Collectivités territoriales	350 356 943	320 713 757
02	Coopération régionale	4 562 085	3 310 105
03	Soutien et état-major	83 647 741	82 636 584
Totaux		438 566 769	406 660 446

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (79,89%)
- Action n°02 (1,04%)



- Action n°03 (19,07%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme « Intégration et valorisation de l'outre-mer » a pour finalité :

- d'assurer les fonctions stratégiques, d'état-major et de soutien du ministère de l'outre-mer ;
- de créer les conditions d'une bonne gouvernance de l'outre-mer notamment en dotant les collectivités de statuts adaptés et des moyens nécessaires à leur libre administration ;
- d'assurer l'insertion des collectivités et départements ultramarins dans leur environnement régional.

Ce programme, dont le responsable est le directeur des affaires politiques, administratives et financières de l'outre-mer, se décline en trois actions :

- Action n° 1 : « Collectivités territoriales » : Le ministère de l'outre-mer contribue à maintenir la capacité financière des collectivités locales d'outre-mer en prenant en compte leurs caractéristiques et charges spécifiques, liées notamment à leur éloignement, leur isolement, et à leur forte exposition aux catastrophes naturelles. Une part des crédits de cette action est allouée aux actions d'urgence et est mobilisée en cas de survenance de catastrophes naturelles pour des aides aux personnes et aux collectivités.
- Action n° 2 : « Coopération régionale » : Cette action vise à favoriser le développement des échanges bilatéraux entre les collectivités d'outre-mer et leurs voisins, à défendre les intérêts des collectivités d'outre-mer et à contribuer à la présence de la France dans ces zones géographiques.
- Action n° 3 : « Soutien et état-major » : Cette action permet au ministère de l'outre-mer d'assurer sa fonction d'état-major et de contribuer au fonctionnement de l'administration centrale et des administrations territoriales par la mise en œuvre des moyens humains et matériels qui leur sont nécessaires.

Ce programme, au titre de la fonction support, prend également en compte les possibilités d'évolution statutaire et institutionnelle des collectivités ultramarines ouvertes par la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003, ainsi que l'adaptation et la modernisation du droit applicable outre-mer.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Collectivités territoriales
- ACTION n° 02 : Coopération régionale
- ACTION n° 03 : Soutien et état-major

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Optimiser les procédures de notification des montants des dotations aux collectivités territoriales (du point de vue de l'utilisateur)

INDICATEUR 1.1 : Délai de notification aux collectivités du montant des dotations prévues au titre de l'année

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
jours	ND	ND	40	40	101	39

Commentaires techniques :

Les montants des principales dotations obligatoires de l'Etat aux collectivités territoriales sont délégués aux représentants de l'Etat concernés qui ensuite les notifient aux collectivités : sont concernés le territoire de Nouvelle-Calédonie, les provinces de Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les communes de Mayotte.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le différentiel par rapport à la prévision résulte de plusieurs facteurs :

- le retard pris lors de la mise en place des BOP en début d'année (la notification des BOP a été effectuée début mars),
- l'absence de références pour apprécier les délais de notification,
- l'échelonnement sur l'année des notifications partielles de la dotation globale de développement économique (DGDE).

Compte tenu de ces éléments, une nouvelle estimation des valeurs cible a été opérée, portant à la fois sur les prévisions intermédiaires 2006 (130 jours), et sur la cible 2007 (100 jours), lesquelles ont été mentionnées au PAP 2007. Le résultat devrait être amélioré en 2007 compte tenu d'une meilleure maîtrise de la LOLF et d'une délégation de crédits plus rapide (le 18 janvier).

OBJECTIF n° 2 : Optimiser la fonction juridique du ministère de l'outre-mer (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 2.1 : Taux de textes d'application des lois publiés dans les délais.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
%	ND	ND	ND	70	69	100

Commentaires techniques :

L'indicateur est le rapport entre le nombre de lois ou de décrets « autonomes », le nombre d'ordonnances prises en vertu d'une habilitation législative et le nombre de décrets d'application des lois et des ordonnances effectivement publiés dans les délais (numérateur) et le nombre de textes à prendre dans le délai considéré (dénominateur).

Intégration et valorisation de l'outre-mer

Programme n° 160 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les délais ont été respectés de façon distincte selon la nature des textes.

Alors que les textes définis par le programme de travail du gouvernement (PTG) ont été publiés dans les temps impartis, le délai pour les ordonnances et les décrets d'application des lois a été tributaire d'un calendrier resserré en cette fin de législature. Ce retard a néanmoins été résorbé début 2007.

OBJECTIF n° 3 : Garantir les moyens humains aux services (administration centrale et représentations de l'Etat outre-mer) en assurant une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences performante (du point de vue de l'utilisateur)

INDICATEUR 3.1 : Délai moyen d'affectation sur les postes ouverts en administration centrale et dans les représentations de l'Etat outre-mer

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
jours	ND	ND	100		66	90

Commentaires techniques :

Ce résultat recouvre de fortes disparités, les postes vacants ayant été pourvus dans une fourchette comprise entre 1 et 319 jours. L'administration centrale influence fortement le délai moyen de vacance avec 50% des mouvements. Celui-ci se décompose comme suit :

- Administration centrale : 75 jours
- Polynésie française : 73 jours
- Nouvelle-Calédonie : 99 jours
- Mayotte : 73 jours
- Wallis et Futuna : 60 jours
- TAAF : 36 jours

ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet indicateur, beaucoup trop aléatoire au regard de l'action de l'administration, n'est pas reconduit en 2007. La difficulté à trouver le bon profil des candidats appelés à servir outre-mer est renforcée par l'éloignement des territoires et le nombre restreint de candidatures. Un nouvel indicateur axé sur la mobilité des agents en administration centrale a été arrêté pour 2007, la mobilité étant un critère représentatif d'une gestion dynamique des ressources humaines.

OBJECTIF n° 4 : Optimiser les processus de gestion (du point de vue du contribuable)

INDICATEUR 4.1 : Coût moyen de fonctionnement par agent

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
€/agent	13 699	15 870	13 800	15 409	20 010	13 800

Commentaires techniques :

Cet indicateur est le rapport entre le montant du titre 3 de l'action « soutien et état-major » et les ETPT réalisés du programme « Intégration et valorisation de l'outre-mer ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le retard pris dans la publication des textes permettant l'intégration des 158 agents de Mayotte au sein du cadre national des préfectures n'a pas permis de les inclure dans le périmètre des ETPT réalisés du ministère. En outre, ces agents ont été rémunérés par la collectivité territoriale, celle-ci se faisant rembourser par le ministère grâce à un transfert du titre 2 vers le titre 3 d'un montant de 3 160 K€. Ainsi, le numérateur est augmenté de ces crédits tandis que le dénominateur est diminué de ces ETPT. En excluant ces deux éléments, le coût moyen s'élève à 14 374 €, légèrement en deçà de la prévision 2006 au PAP 2007.

Cet indicateur sera complété en 2008 pour faire apparaître le coût moyen d'un agent en administration centrale d'une part, et dans les COM d'autre part.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Collectivités territoriales		307 267 484	307 267 484		268 147 400	268 147 400
02 Coopération régionale		4 075 683	4 075 683		3 185 683	3 185 683
03 Soutien et état-major	65 232 478	24 771 741	90 634 219	65 232 478	24 771 741	90 634 219
Totaux	65 232 478	336 114 908	401 977 386	65 232 478	296 104 824	361 967 302

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP	65 232 478	336 114 908	401 347 386	65 232 478	296 104 824	361 337 302
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	0	+66 498 295	+66 498 295	0	+62 157 521	+62 157 521
Totaux	65 232 478	402 613 203	467 845 681	65 232 478	358 262 345	423 494 823

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01 Collectivités territoriales		350 356 943	350 356 943		320 713 757	320 713 757
02 Coopération régionale		4 562 085	4 562 085		3 310 105	3 310 105
03 Soutien et état-major	56 948 272	26 699 469	83 647 741	56 948 272	25 688 312	82 636 584
Totaux	56 948 272	381 618 497	438 566 769	56 948 272	349 712 174	406 660 446
Crédits consommés - crédits ouverts	-8 284 206	-20 994 706	-29 278 912	-8 284 206	-8 550 171	-16 834 377

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT					Dépenses
	Réalisation 2005	LFI 2006	Transferts de gestion	Réalisation 2006	Ecart à la LFI 2006 (après transferts)	2006
Fonctionnaires et contractuels militaires		34		32		
Fonctionnaires et contractuels d'Etat		802		794		
Autres non titulaires de droit local et emplois non indicés		349		141		
Totaux		1 185		967	-218	

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	48 176 848	42 818 955	48 176 848	42 818 955
Cotisations et contributions sociales	16 050 566	13 127 836	16 050 566	13 127 836
Prestations sociales et allocations diverses	1 005 064	1 001 481	1 005 064	1 001 481
<i>FDC et ADP prévus</i>				

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

LA REPARTITION DES EFFECTIFS

En 2006, la prévision de consommation des ETPT pour le programme 160 était de 1 185 ETPT.

En réalisation, le nombre moyen d'ETPT pour toute l'année est de 967.

Cette différence a plusieurs explications :

- Concernant les 34 militaires, 32 ont été présents toute l'année. Un militaire a été remplacé par un militaire à la retraite sous contrat civil et un emploi est resté vacant pendant 9 mois.
- La réorganisation de l'administration centrale a pris plus de temps que prévu initialement et les emplois réservés pour cette réorganisation n'ont pas été pourvus en 2006 (8 emplois).
- Dans la catégorie « Autres non titulaires de droit local et emplois non indicés », le différentiel de 208 ETPT se comprend de la façon suivante :
 - la non intégration dans le cadre national des préfectures des 169 ETPT de Mayotte ;
 - 4 emplois de vacataires en administration centrale non-pourvus ;
 - 35 ETPT non-pourvus en Polynésie française, dont 8 sont la conséquence du différé dans le temps d'un concours et le reste au non-remplacement d'agents par le territoire.

En 2006, 169 ETPT ont été prévus pour Mayotte. Ces ETPT devaient permettre une intégration progressive des agents en poste à la préfecture de Mayotte, actuellement sous le régime de la mise à disposition par la collectivité départementale, au sein du cadre national des préfectures.

Des textes d'application de la loi de 2004 devaient permettre une première vague d'intégration au cours de cette année. Les textes sont parus en fin d'année 2006 et n'ont permis aucune intégration au titre de cet exercice.

C'est pour cette raison que s'est opérée en fin d'année une fongibilité asymétrique de crédits à hauteur de 3 160 556 € du titre 2 vers le titre 3 pour rembourser la collectivité départementale de Mayotte.

Cette fongibilité asymétrique directement liée au personnel de Mayotte diminuera donc en volume jusqu'à la complète intégration des personnels au sein du cadre national des préfectures.

Remarque : Sur ces 169 ETPT, 11 d'entre eux ne peuvent pas bénéficier des possibilités d'intégration prévues par les textes (personnes recrutées hors délais fixés par les textes). Elles devront pour autant émarger sur la masse salariale pour que s'opère le remboursement de la collectivité départementale. Ce sont donc 158 ETPT qui sont intégrables dans le cadre national des préfectures.

Intégration et valorisation de l'outre-mer

Programme n° 160 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SORTIES REALISÉES EN 2006

13 départs, dont 10 à la retraite, ont été réalisés en 2006. Ce sont finalement 6 emplois qui ont été supprimés au 1^{er} janvier 2007.

ENTREES REALISEES EN 2006

Le transfert prévu des 4 emplois du ministère de l'équipement a effectivement eu lieu au 1^{er} janvier 2006.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision en ETPT	Transfert de gestion en ETPT	Réalisation en ETPT
01	Collectivités territoriales			
02	Coopération régionale			
03	Soutien et état-major	1 185		967
Totaux		1 185		967

ÉLÉMENTS SALARIAUXRemarques :

Un mouvement de fongibilité asymétrique des crédits, à hauteur de 5 388 107 €, a été réalisé : 3 160 556 € vers le titre 3 (pour le remboursement des agents de la collectivité mis à disposition du Préfet de Mayotte), 227 551 € vers le titre 5 (pour permettre à la préfecture de Mayotte l'achat de trois bâtiments pour l'extension de ses services sur le site de Mamoudzou), et 2 000 000 € vers le titre 6 (1 900 000 € pour Saint-Pierre-et-Miquelon pour des subventions exceptionnelles et 100 000 € pour la Guadeloupe pour des fonds de secours d'urgence).

Au total sur la dotation initiale de 65 232 478 €, 56 948 272 € ont été consommés en dépenses de personnel proprement dites et 5 388 107 € ont été utilisés par ailleurs soit un total de 62 336 379 € (95% des crédits initiaux).

COUTS MOYENS PAR CATÉGORIE D'EMPLOIS

Catégorie	% total		Coût moyen indiciaire		Coût moyen indemnitaire	
	31/12/2005	Réel 2006	31/12/2005	Réel 2006	31/12/2005	Réel 2006
A	20,97	21,05	36 319	34 814	3 000	13 954
B	18,06	17,17	23 596	21 456	2 030	7 218
C	38,28	42,76	16 195	17 309	1 495	5 750
Contractuel	20,32	17,01	22 498	24 743	2 013	2 087
Militaire	2,37	2,01	37 015	22 278	6 448	9 690
Totaux	100	100	27 125	24 120	2 997	7 740

Les indications données dans le PAP pour 2006 étaient basées sur l'exécution au 31/12/2005. On constate par conséquent une légère évolution par rapport à l'exécution au 31/12/2006 telle qu'elle apparaît dans le tableau ci-dessus.

S'agissant des rémunérations, l'écart le plus important provient du coût moyen des militaires. Il est dû à une erreur d'interprétation de certains chiffres de 2005, englobant sous la rubrique « rémunération » la solde et l'indemnité d'éloignement des personnels militaires, qui sont toutes les deux basées sur la rémunération indiciaire brute.

L'écart le plus significatif concerne le coût moyen indemnitaire avec notamment la mise en place dans les services de l'État outre-mer de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture qui a par ailleurs été étendue pour les personnels du cadre national des préfectures (Cf. détails ci-après : « Mesures catégorielles »).

MESURES GENERALES

Le protocole d'accord salarial 2006 n'a finalement été mis en place qu'au 1er novembre et son impact budgétaire ne pourra être réellement chiffré qu'en 2007.

MESURES CATEGORIELLES

390 000 € ont été accordés en dotation initiale. Les mesures catégorielles ont été exécutées pour 456 078 €, soit une augmentation de 16 % par rapports aux crédits initiaux. L'explication est la suivante :

- revalorisation de l'indemnité forfaitaire pour frais de représentation des membres du corps préfectoral outre-mer, par arrêté du 30 décembre 2005 (revalorisation de l'ordre de 5% par rapport à l'arrêté antérieur du 29 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 24 juin 2004), pour un coût de 5 660 €.
- extension de l'indemnité d'exercice de mission des préfectures (IEMP) aux agents du corps de l'État pour l'administration de la Polynésie française (CEAPF) et du cadre national des préfectures (CNP) en service dans les représentations de l'État dans les collectivités d'outre-mer, par le décret 2005-1691 du 27 décembre 2005, pour un coût de 191 678 €.
- transformations d'emplois prévues en Nouvelle-Calédonie sans modification d'effectifs, pour un coût de 18 546 € ; un repyramidage des effectifs a été effectué et un concours de catégorie B a notamment été organisé pour permettre de faire progresser, entre autres, les agents de la catégorie C.
- revalorisation du régime indemnitaire du personnel de l'administration centrale (catégories A, B et C) pour 169 575 €.
- alignement du régime indemnitaire des administrateurs civils pour 70 619 €. Sur ce dernier point, il a semblé équitable que les administrateurs civils du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (MIAT) en détachement au ministère de l'outre-mer bénéficient, à l'euro près, du même régime indemnitaire, en taux moyens, que leurs collègues en poste au MIAT. Cette mesure, dont l'effet est pérenne, a pu être financée sur les disponibilités de l'enveloppe consacrée à l'indemnité d'éloignement dont la consommation, sur le moyen terme, s'est révélée être en deçà des prévisions.

Charges sociales :

En ce qui concerne les régimes locaux, la dotation de 145 636 € a été entièrement consommée.

GLISSEMENT-VIEILLESSE-TECHNICITÉ

Le GVT (solde) a été globalement conforme à la prévision, soit légèrement inférieur à 1%.

CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

COMPTE D'AFFECTION SPECIALE DES PENSIONS

Un écart important est constaté entre la dotation en LFI de 12,54 M€ et la consommation réelle, 8,53 M€. Il s'explique par la surévaluation initiale des crédits du CAS pensions. Son périmètre a en effet initialement été surévalué : il incluait les personnels contractuels qui ne relèvent pas de ce dispositif, mais qui comptent pour les dépenses de catégorie 22 « contributions et cotisations sociales », pour plus de 0,9 M€. De plus, le CAS pensions des personnels de la collectivité de Mayotte (169 ETPT) avait quant à lui était valorisé à hauteur de 1 M€ or aucune intégration n'a eu lieu en 2006.

PRESTATIONS SOCIALES RELEVANT DU TITRE 2

Prestations sociales :

Les principales sont les congés de fin d'activité, les indemnités de chômage, les congés de longue durée, le capital décès et les réparations pour accidents de service, pour un coût de 1 M€.

Cette surconsommation par rapport à la dotation initiale de 871 000 € provient essentiellement des prestations versées dans les COM. En effet pour les agents affectés en métropole, la majorité des prestations sociales sont dorénavant versées directement par la caisse d'allocation familiale.

Intégration et valorisation de l'outre-mer

Programme n° 160 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

A ces différentes prestations doivent être rajoutées les allocations des chefferies coutumières des îles de Wallis et de Futuna ; toutefois, ces dernières ont été imputées par erreur sur la catégorie 21 « rémunérations principales » et non 23 « prestations sociales » et se sont élevées à 0,39 M€ en 2006.

Action sociale interministérielle :

* 3 273 € pour 19 agents bénéficiaires et 23 enfants ;

* Sur le titre 2 ont également été dépensés 3 269 € pour des frais d'accidents du travail.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)							
467 845 681							
AE non affectées au 31/12/2006							
23 208 327							
AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)				CP ouverts en 2006 (**)			
6 070 585				423 494 823			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
81 492 848	438 566 769	520 059 617	23 680 824	382 979 622	406 660 446	113 399 171	
AE reportées sur 2007				CP reportés sur 2007			
11 962 296				9 073 558			

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les crédits de paiement consommés en 2006 ont essentiellement servi à couvrir des dépenses engagées au cours de l'année 2006 (92.7%).

Seuls 23.7 M€ de crédits de paiement ont été mobilisés pour couvrir des engagements antérieurs à 2006 ; ils ont permis le paiement d'opérations d'intervention et d'investissement, dont :

11 M€ pour des aides et dotations aux collectivités d'outre-mer, dont 7,2 M€ pour la dotation de rattrapage et de premier équipement des communes de Mayotte ;

6 M€ environ pour des opérations relevant du fonds de secours et de première urgence aux victimes de catastrophes naturelles ;

1 M€ au titre de subventions destinées aux fonds de coopération régionale dans les DOM et à Mayotte ;

5,4 M€ pour des opérations immobilières dans les collectivités d'outre-mer.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Collectivités territoriales

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		307 267 484		350 356 943	350 356 943
Crédits de paiement		268 147 400		320 713 757	320 713 757

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		481 363		

Ce montant correspond à la subvention d'équilibre versée par l'État au territoire de Wallis et Futuna.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		39 069		2 756 739

39 069 € d'autorisations d'engagement (AE) ont été imputées par erreur sur le titre 5 ; il s'agit en effet d'une subvention d'intervention versée à Wallis et Futuna au titre des travaux divers d'intérêt local.

2 756 739 € en crédits de paiement (CP), provenant du titre 6 (fonds de secours), ont été utilisés pour des dépenses d'investissement dans les DOM :

* Guadeloupe : 241 386 €

* Martinique : 2 515 353 €

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	1 599 150	5 685 440	1 599 150	5 658 896
Transferts aux entreprises		16 265 944		15 943 143
Transferts aux collectivités territoriales	305 668 334	323 262 628	266 548 250	289 558 380
Transferts aux autres collectivités		4 622 499		6 796 599

1. Fonds de secours et secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Guadeloupe		1 585 850,77		2 773 571,53
Martinique		907 857,77		3 423 210,77
Guyane		6 882		6 882
La Réunion		5 259 677,35		6 418 421,53
Mayotte		25 119,28		25 119,28
Polynésie française		106 893,45		76 717
Wallis et Futuna		84 300		84 300
Total	1 599 150	7 976 580,62	1 599 150	12 808 222,11

Montant des crédits disponibles sur 2006 :

Pour l'exercice 2006, le fonds de secours a été doté en LFI de 1 599 150 € en AE et en CP.

- Les reports de 2005 se sont portés à 61 674 € en AE et 4 631 675 € en CP ;
- Un abondement de 6 122 869 € en AE et en CP a été effectué par décret pour dépenses accidentelles et imprévisibles (DDAI) le 14 septembre 2006 afin d'assurer le financement des aides octroyées lors des deux comités interministériels du fonds de secours réunis en début d'exercice 2006. Le montant global des aides octroyées lors de ces comités s'élève à 7 722 019 €;
- Par ailleurs, en fin de gestion, des crédits issus de la réserve gouvernementale ont permis de financer des opérations liées au fonds de secours (1 358 822 € en AE et 1 249 718 € en CP).

Au total, le montant des crédits effectivement disponibles s'est élevé à 9 142 615 € en AE et 13 603 412 € en CP.

Réalisation effective :

- Ont effectivement été engagés 7 976 580 €, dont 1 135 721 € pour des opérations antérieures à 2006 (soit 14,2 % des crédits engagés) et 6 840 859 € pour des opérations de 2006 (soit 85,8% des crédits engagés).
- Ont été consommés 12 808 222 €. La consommation de CP sur des engagements antérieurs à 2006 s'élève à 5 997 539 € (soit 46,8 % des CP consommés) et à 6 810 682 € pour les opérations de 2006.

2. Fonds de secours exceptionnel chikungunya (FSEC)

Créé par le décret n° 2006-365 du 27 mars 2006, le fonds de secours exceptionnel destiné aux entreprises touchées par les conséquences économiques du chikungunya s'adresse aux entreprises non éligibles au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) exceptionnel. Il s'agit d'une aide financière accordée aux entreprises affectées par les conséquences économiques de la crise sanitaire liée à l'épidémie de chikungunya et confrontées à un effondrement brutal et durable de leurs carnets de commandes.

30 000 000 € ont fait l'objet d'une ouverture de crédits au titre du FSEC. La consommation 2006 est de 19 698 656 € en AE et 19 297 889 € en CP et se répartit comme suit :

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Réunion	15 524 079	15 226 224
Mayotte	174 577	71 665
Relance du tourisme à la Réunion	4 000 000	4 000 000
Total	19 698 656	19 297 889

5 700 000 € des crédits non consommés ont été reportés en 2007.

3. Transferts aux collectivités territoriales

124 440 992 € en AE et en CP ont été consommés pour le versement de dotations aux collectivités d'outre-mer ; ils se répartissent comme suit :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	En LFI 2006	Consommées	En LFI 2006	Consommés
1) Réforme de l'état civil à Mayotte	300 000	300 000	300 000	300 000
2) Dotation spéciale de construction d'équipements des établissements scolaires à Mayotte	4 051 688	4 051 688	4 051 688	4 051 688
3) Fonds intercommunal de péréquation en Polynésie française	8 414 288	28 414 288	8 414 288	28 414 288
4) Dotation globale de compensation versée à la Nouvelle-Calédonie au titre des services et établissements publics transférés	3 428 107	3 428 107	3 428 107	3 428 107
5) Dotation globale de fonctionnement des provinces de Nouvelle-Calédonie	76 674 033	76 674 033	76 674 033	76 674 033
6) Dotation globale de construction et d'équipement des collèges en Nouvelle-Calédonie	11 612 048	11 572 876	11 612 048	11 572 876

Remarques particulières :

3) Fonds intercommunal de péréquation en Polynésie française

La dotation initiale prévue en LFI de 8 414 288 € a été entièrement consommée.

De plus, un abondement complémentaire de 20 000 000 € a permis de résorber en grande partie les retards de paiement existants sur ce dispositif, qui s'élevaient à 23 800 000 € (soit trois annuités non versées).

La consommation totale s'élève donc à 28 414 288 €.

6) Dotation globale de construction et d'équipement des collèges en Nouvelle-Calédonie

Le montant prévu en LFI de 11 612 048 € a été revu à la baisse (- 39 172 €) pour tenir compte du taux réel d'évolution de la population scolarisée. Aussi, 11 572 876 € ont été consommés au titre de cette dotation.

S'ajoutent la dotation de rattrapage et de premier équipement des communes de Mayotte et la dotation de premier numérotage :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotation de rattrapage et de premier équipement des communes de Mayotte	17 281 927	14 730 375	9 793 843	11 692 424

1 900 000 € en AE et en CP ont été affectés à la part fonctionnement de cette dotation. 10 153 373 € en AE et 6 166 373 € en CP étaient prévus pour la part investissement de cette dotation. Un abondement complémentaire a été effectué en cours d'année pour 2 500 000 € en AE afin de programmer des investissements importants dans le domaine de l'assainissement. En fin d'exercice, 3 626 051 € supplémentaires en CP ont pu être délégués afin de régler les factures reçues à la préfecture.

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Martinique		115 589		115 589
La Réunion		26 385		26 385
Total	450 000	141 974	450 000	141 974

* *Martinique* : Les communes de Fort-de-France et de Schoelcher ont présenté des demandes de remboursement de 50 % des dépenses de premier numérotage qu'elles avaient engagées, soit un total de 115 589 € (respectivement 85 774 € et 29 815 €).

* *La Réunion* : Sur le même mécanisme, les communes de Saint-Louis et Le Tampon ont présenté des demandes de remboursement d'un montant de 26 385 € (respectivement 23 686 € et 2 699 €).

4. Subventions d'équilibre

Des subventions d'équilibre ont également été versées à trois collectivités d'outre-mer, ventilées comme suit :

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)	5 187 732	5 187 732	5 187 732	5 187 732
Iles Eparses (TAAF)	60 213	60 213	60 213	60 213
Wallis et Futuna	506 698	481 363	506 698	481 363
Total	5 574 643	5 729 308	5 754 643	5 729 308

* *TAAF et Iles Eparses* : Deux subventions d'équilibre ont été versées sur ce BOP : l'une est déléguée sur le budget des TAAF en section de fonctionnement (5 187 732 €), l'autre pour le fonctionnement des îles Eparses (60 213 €). Ces crédits ont été intégralement consommés.

* *Iles Wallis et Futuna* : la dotation prévue en LFI a été entièrement versée sauf une partie prélevée pour des frais de fonctionnement (voir action n°3). Suite à une erreur d'imputation, elle a été comptabilisée en dépense de fonctionnement et non en dépense d'intervention.

5. Travaux divers d'intérêt local (TDIL)

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Guadeloupe		619 897		1 041 444
Guyane				162 704
Martinique		200 000		360 286
Mayotte		150 000		80 302
Nouvelle-Calédonie		288 880		32 850
Polynésie française				69 594
La Réunion		200 000		193 565
Saint-Pierre et Miquelon		40 000		197 241
Wallis et Futuna		218 114		284 600
Total	1 559 400	1 716 891	977 400	2 422 586

Malgré son absence du volet « Justification au premier euro » du PAP 2006, ce dispositif a bénéficié d'une dotation initiale en LFI, dont 797 400 € en AE et en CP ouverts conformément au souhait des commissions des finances.

Remarques particulières :

* *Guadeloupe* : 424 879 € en CP ont été consommés pour des opérations TDIL engagées les années précédentes. En revanche, 619 897 € en AE et 616 566 € en CP ont été imputés par erreur sur ce dispositif : il s'agit en fait de crédits relatifs aux fonds de secours.

* *Martinique* : 200 000 € en AE et 360 286 € de CP ont été délégués pour financer diverses opérations d'investissement. 44 000 € en AE supplémentaires ont également été mobilisés mais ont été imputés par erreur sur le dispositif « contrats de développement en Nouvelle-Calédonie ».

* *Saint-Pierre-et-Miquelon* : 40 000 € en AE et 190 088 € de CP ont été délégués. La consommation totale en CP s'élève néanmoins à 197 241 €, la préfecture ayant mobilisé par ailleurs 7 153 € (provenant de l'action 2 « coopération régionale »).

6. Subventions exceptionnelles

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Guadeloupe		1 480 000		1 480 000
Saint-Pierre et Miquelon		2 470 000		2 470 000
Total		3 950 000		3 950 000

Intégration et valorisation de l'outre-mer

Programme n° 160 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Leur financement a été réalisé à partir des marges de manœuvre dégagées sur l'ensemble du programme 160.

* *Guadeloupe* : Trois subventions ont été accordées à des communes de Guadeloupe : 400 000 € pour Goyave, 680 000 € pour Le Lamentin et 400 000 € pour Petit-Bourg.

* *Saint-Pierre-et-Miquelon* : Deux subventions ont été accordées, l'une de 170 000 € à la commune de Miquelon-Langlade, l'autre de 2 300 000 € à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

7. Contrat de développement des provinces de Nouvelle-Calédonie

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Contrats de développement – provinces de Nouvelle-Calédonie	8 788 000	4 273 775	8 788 000	2 425 649

La signature tardive des nouveaux contrats de développement 2006-2010 n'a pas nécessité la délégation de la totalité des crédits prévus. Sur les 8 348 600 € en AE et en CP ouverts en LFI, 4 229 775 € en AE et 2 425 649 € en CP ont été consommés.

44 000 € d'AE ont été imputés par erreur sur ce dispositif : il s'agit d'une opération de travaux divers d'intérêt local pour la Martinique.

8. Agence de développement économique de Nouvelle-Calédonie (ADECAL)

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Agence de développement économique de Nouvelle-Calédonie (ADECAL)	304 200	328 162	304 200	328 162

La subvention s'est élevée à 328 162 €. En effet, 39 172 € dégagés sur la Dotation globale de construction et d'équipement des collèges en Nouvelle-Calédonie ont été ajoutés au montant prévu initialement.

9. Aide à la reconversion de l'économie polynésienne

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotation globale de développement économique	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000
Fonds pour la reconversion de l'économie polynésienne	31 050 000	31 050 000		2 100 000
Total	167 050 000	167 050 000	136 000 000	138 100 000

* *Dotation globale de développement économique* : les 136 M€ en AE et en CP inscrits en LFI ont été intégralement consommés.

* *Fonds pour la reconversion de l'économie polynésienne* : 31,05 M€ en AE ont été délégués et consommés. S'agissant des crédits de paiement, des marges de manœuvre dégagées en fin de gestion ont été mobilisées pour verser 2,1 M€ aux opérateurs polynésiens.

ACTION n° 02 : Coopération régionale

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		4 075 683		4 562 085	4 562 085
Crédits de paiement		3 185 683		3 310 105	3 310 105

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	114 349	561 320	114 349	515 430

Les dépenses de fonctionnement des crédits du fonds de coopération régionale (titre 3) sont utilisées par l'administration centrale pour le paiement des frais de mission des ambassadeurs et des agents du bureau des relations internationales.

Pour les collectivités d'outre-mer, ces crédits servent au financement des comités de gestion des quatre départements d'outre-mer et de Mayotte (organisation et déplacements) et à celui de l'organisation et de la participation à des réunions internationales des COM du Pacifique (conférences de coopération régionale et conférences internationales).

Les écarts entre le montant des dépenses de fonctionnement et d'intervention prévu par la LFI et celui des crédits consommés résultent de divergences d'imputation. Certaines dépenses de rencontres internationales (organisation, participation) décidées par les comités de gestion ont été assimilées à des dépenses de fonctionnement, l'administration centrale n'ayant été informée de cette modalité imputation qu'en fin d'exercice. Ces écarts s'élèvent à 426 971 € en AE et 361 081 € en CP.

Pour les besoins de fonctionnement des collectivités, l'administration centrale a délégué 20 000 € en AE et 40 000 € en CP en cours de gestion. Ces crédits ayant été insuffisants, les comités de gestion, préfetures et hauts-commissariats ont abondé à leur tour les crédits de ce dispositif, en mobilisant, par fongibilité, des crédits initialement destinés à des dépenses d'intervention.

Ainsi, les écarts d'imputation s'élèvent à hauteur de 426 971 € en AE et 361 081 € en CP. Pour l'essentiel, la surconsommation en matière de dépenses de fonctionnement est compensée par la sous-consommation des crédits d'intervention.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		136 495		

Le règlement financier propre au ministère de l'outre-mer dispose expressément que les dépenses d'investissement sont interdites. La présence de crédits d'engagement résulte ainsi d'une erreur d'imputation technique.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		1 792 022		720 801
Transferts aux collectivités territoriales				460 957
Transferts aux autres collectivités	3 961 334	2 072 248	3 071 334	1 612 917

Les écarts entre les crédits ouverts et ceux consommés s'élèvent à 296 971 € en AE et 214 081 € en CP. Ils s'expliquent par une majoration du montant initial, décidé par l'administration centrale en fin de gestion, de 130 000 €

Intégration et valorisation de l'outre-mer

Programme n° 160 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

en AE et 147 000 € en CP d'une part, et par les erreurs d'imputation visées plus haut (426 971 € en AE et 361 081 € en CP) d'autre part.

Il est à noter qu'il n'existe pas de transfert aux entreprises en AE stricto sensu ; seuls les transferts aux chambres consulaires sont éligibles.

Après corrections exposées ci-dessus, une légère surconsommation en AE est à noter (à hauteur de 199 907 € en AE) ; 62 578 € en CP restent par ailleurs disponibles, confirmant une consommation de 98,9 % des crédits de paiement ouverts.

ACTION n° 03 : Soutien et état-major

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	65 232 478	25 401 741	56 948 272	26 699 469	83 647 741
Crédits de paiement	65 232 478	25 401 741	56 948 272	25 688 312	82 636 584

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 837 991	20 373 995	17 837 991	19 251 047
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>120 000</i>		<i>120 000</i>	

A la dotation initiale de 17 837 991 €, s'ajoutent un mouvement de fongibilité asymétrique des crédits pour un montant total de 5 160 556 € et des attributions de produits d'un montant de 235 364 €. 23 233 911 € en AE et en CP étaient donc ouverts.

Attribution de produits rattachés au titre 3 « Dépenses de fonctionnement » :

Attributions de produits	Prévision LFI	Rattachement effectif 2006
Billetterie du bac « La Gabrielle »	120 000	123 314
Produits de cession de biens mobiliers	nouveau	112 050
Total	120 000	235 364

Les produits de cession de biens mobiliers n'avaient pas fait l'objet d'une prévision en LFI ; l'attribution de produits à laquelle ils sont désormais rattachés a été en effet créée au cours de l'année 2006.

1. Moyens de sécurité civile :

L'enveloppe initiale (166 314 €) a été complétée par 1 055 € de reports de crédits de 2005, soit un montant total de crédits disponibles de 167 369 € en AE et en CP.

La consommation des crédits à hauteur de 137 748 € en AE et en CP se répartit entre Mayotte (13 276 €), la Polynésie française (39 997 €), la Nouvelle-Calédonie (67 975 €) et Wallis et Futuna (16 500 €).

29 394 € en AE et en CP, initialement dédiés au paiement d'opérations de sécurité civile en Nouvelle-Calédonie, ont été redéployés vers le financement du contrat de développement en Nouvelle-Calédonie.

En outre, des crédits issus de la réserve gouvernementale (132 284 € en AE et en CP) ont permis de financer l'envoi d'une mission d'appui à la sécurité civile en Nouvelle-Calédonie pour la lutte contre les feux de brousse (120 814 € pour les titres de transport et 11 470 € pour l'acheminement du fret).

2. Lutte contre l'orpaillage clandestin en Guyane :

Le ministère de l'outre-mer a délégué en 2006 une enveloppe de 150 000 € en AE et en CP. Cette enveloppe a été intégralement consommée et complétée, par la préfecture de Guyane, à hauteur de 22 890 €, par redéploiement de crédits au sein du BOP local.

3. Autres dépenses d'action sociale :

Prévision LFI : 288 574 € en AE et en CP ;
Consommation : 281 469 € en AE et en CP.

4. Frais de réceptions et de voyages exceptionnels :

Les crédits ouverts à ce titre s'élèvent à 849 946 €, dont 300 000 € en AE et en CP de dotation initiale. Le nombre important de voyages ministériels, réalisés à la Réunion et à Mayotte pendant la crise du chikungunya, mais également l'envoi de plusieurs missions (inspections générales notamment) ont mobilisé 975 528 € en AE et en CP :
* Voyages ministériels : 544 830 € ;
* Frais de représentation : 430 698 €.

5. Fonctionnement des services :

17 792 542 € en AE et en CP ont été ouverts à ce titre : 14 396 622 € en dotation initiale, 235 364 € provenant d'attributions de produits et 3 160 556 € issus d'un transfert de titre 2 (pour le remboursement des rémunérations des agents de Mayotte).

La consommation s'élève à 16 130 931 € en AE et en CP, répartie entre les COM et l'administration centrale.

Dans les COM, les dépenses de fonctionnement ont été de 7 661 878 €, ventilées pour l'essentiel comme suit :

- Mayotte, hors remboursement de ses agents, hors frais de relève et hors formation, a dépensé en fonctionnement courant 1 851 894 € ;
- La Nouvelle Calédonie, hors frais de relève, a dépensé 2 187 168 € ;
- La Polynésie française, hors frais de relève, a dépensé 2 757 565 €, financés en partie par redéploiement de crédits du titre 5 ;
- Wallis et Futuna, hors frais de relève, a dépensé 798 629 € financés en partie par redéploiement de crédits du titre 5.

S'ajoute le remboursement des agents mis à disposition par conventions :

- * 5 agents sont dans ce cas en administration centrale. En outre, compte tenu de régularisations au titre d'exercices antérieurs, le coût total en 2006 a été de 262 646 € ;
- * 169 agents à Mayotte, pour un montant total de 3 160 556 €.

Le bac « La Gabrielle », naviguant sur le Maroni en Guyane, a dû subir d'importantes réparations fin 2006 pour obtenir un nouveau certificat de navigabilité ; les dépenses occasionnées s'élèvent à 123 612 €, financées pour la plus grande partie par l'attribution de produits.

Enfin, 7 900 € ont servi à des dépenses diverses telles le paiement de surcroît de bagages pour des agents partis en congés bonifiés et des frais médicaux pour des agents affectés outre-mer devant passer une visite médicale d'aptitude.

6. Frais de justice :

Prévision LFI : 1 805 341 € en AE et en CP ;
Consommation : 649 821 € en AE et en CP.

L'écart entre les crédits initiaux et les crédits consommés s'élève à 1 155 520 €, qui s'explique par les éléments suivants :

- Certaines requêtes ont été déboutées et des jugements en appel ont conduit à une réduction de la charge à laquelle l'État avait été astreint en première instance ;
- Plusieurs jugements condamnant l'État sont intervenus au cours du dernier trimestre 2006 et seront donc exécutés sur les crédits de l'exercice 2007 (dont quatre jugements pour un montant total de 592 710 €) ;
- L'indemnisation à la charge de l'État de la perte des habitations et des frais de relogement des familles de Wallis et Futuna victimes du conflit de Saint-Louis en Nouvelle-Calédonie sera engagée en 2007, compte tenu des délais d'agrément des transactions.

7. Formation professionnelle de l'administration centrale et de la préfecture de Mayotte :

L'administration centrale y a consacré 92 310 € et Mayotte 72 861 €, soit environ 82 % de l'enveloppe initialement programmée (cette dernière s'élève à 200 000 €).

8. Frais de transport (marchés et frais déconcentrés y compris indemnités forfaitaires de changement de résidence ou de transport de bagages) :

Prévision LFI : 1 648 149 € ;

Consommation 2006 : 1 572 015 €

* Transports seuls : 623 824 € ;

* Frais de changement de résidence locaux : 948 191 €.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	6 933 750	6 325 474	6 933 750	6 437 265

Attributions de produits rattachées au titre 5 « Dépenses d'investissement » :

Attributions de produits	Prévision LFI	Rattachement effectif 2006
Retenue 15% sur salaires pour agents logés	510 000	169 444

A la suite de retards de gestion, des crédits provenant de Polynésie française et de Wallis et Futuna sont sur des comptes d'attente localement et feront vraisemblablement l'objet d'un rattachement à l'exercice 2007.

Catégorie 51 : Immobilisations corporelles

7 150 000 € en AE et CP ont été prévus à ce titre en LFI ; après contribution au financement du Plan Banlieues, 6 616 750 € restaient prévus, dont :

- 1 314 684 € pour l'administration centrale ; la contribution au Passeport électronique (317 000 €) a réduit la dotation disponible à 997 684 € ;
- 5 619 066 € pour les collectivités d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Iles Wallis et Futuna et Mayotte). Un abondement exceptionnel pour la Nouvelle-Calédonie de 936 000 € a été réalisé par ailleurs pour lui permettre de terminer l'opération de regroupement des services.

La consommation s'est élevée à 6 437 265 €, ventilée comme suit :

- Administration Centrale : 175 433 € ;

- Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Iles Wallis et Futuna et Mayotte : 6 261 832 €.

La Nouvelle-Calédonie a pu clore son opération immobilière de regroupement des services en réglant les dernières factures pour 4 446 977 €, comprenant également l'achat de véhicules (102 906 €) et l'ameublement des nouveaux bâtiments (48 269 €) ;

- La Polynésie française en revanche n'a procédé qu'à quelques travaux urgents, à l'achat de véhicules (153 002 €) et de motos (10 833 €), pour un total de 237 130 €, préférant faire jouer la fongibilité des crédits au profit de dépenses de fonctionnement ;

- Wallis et Futuna a procédé également à un certain nombre de travaux pour 127 217 € ;

- Mayotte a fait l'acquisition d'un bâtiment dans le cadre de l'extension des services de la préfecture pour 750 000 € et a consacré 550 507 € à de premiers travaux, tant sur le site de Dzaoudzi pour les services du Préfet et sa résidence, notamment la mise en sécurité des locaux, que sur le site de Mamoudzou où se situent les autres services de la préfecture, ainsi que pour l'achat de véhicules (38 045 €), pour un montant total de 1 450 507 €.

La fongibilité des crédits opérée entre titres, hors titre 2, a néanmoins rendu plus difficile le suivi de la consommation des crédits. Ainsi les dépenses du titre 3 sont supérieures aux crédits indiqués en raison de l'attribution à un certain nombre d'opération du code « investissement » (en principe sur le titre 5), alors que le compte PCE utilisé basculait la dépense en titre 3.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

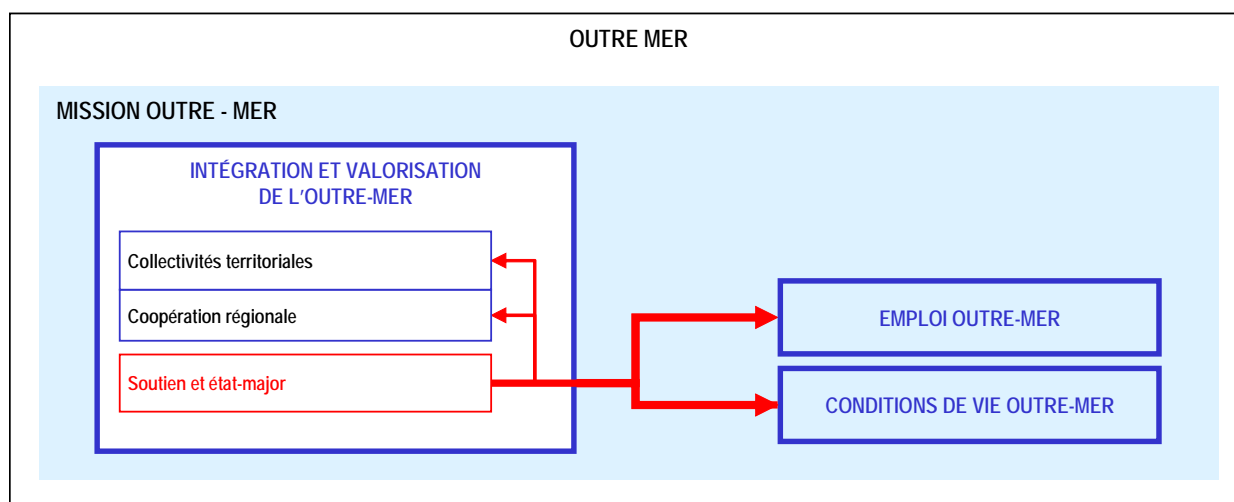
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts *a posteriori* a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Collectivités territoriales	268 147 400	277 774 974	277 774 974
Coopération régionale	3 185 683	6 493 053	6 493 053
Soutien et état-major	90 634 219	77 699 275	59 381 535
Total	361 967 302	361 967 302	343 649 562

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION

Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Collectivités territoriales	320 713 757	+8 320 325	329 034 082	+51 259 108	
Coopération régionale	3 310 105	+1 551 306	4 861 411	-1 631 642	
Soutien et état-major	82 636 584	-9 871 631	72 764 953	-4 934 322	
Total	406 660 446	0	406 660 446	+44 693 144	

Rappel des principales règles de déversement interne

Les crédits de soutien de l'ensemble de la mission Outre-mer sont regroupés dans l'action « soutien et état-major » du programme « intégration et valorisation de l'outre-mer » (hormis les frais de personnel et de fonctionnement du service militaire adapté (SMA) qui sont compris dans le programme « emploi outre-mer »).

L'action « soutien et état-major » du programme assure, d'une part, les fonctions de soutien de l'administration centrale, soit environ 1 % de l'enveloppe globale de la mission, et d'autre part, celles de l'administration territoriale l'Etat Outre-mer (frais de personnel, de fonctionnement et d'investissement des hauts-commissariats de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, des administrations supérieures des îles Wallis et Futuna et des Terres australes et antarctiques françaises et de la préfecture de Mayotte).

Pour les ventilations internes, les clés de répartition ci-dessous ont été définies, afin de ventiler aussi bien les dépenses de soutien en lien direct avec les actions de politique publique que celles qui relèvent davantage du soutien mutualisé ou polyvalent.

Conformément aux recommandations du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), les clés de ventilation présentées au PAP 2006 ont été simplifiées. Ainsi :

- les dépenses de personnel exécutées ont été ventilées sur chaque action, au prorata des « ETP rémunérés » (c'est-à-dire payés sur le budget du ministère) consacrés à sa mise en œuvre, excepté la part calculée concernant les fonctions d'Etat-major (cabinet du ministre) ;
- les dépenses de fonctionnement et d'investissement exécutées ont été réparties sur chaque action, au prorata des ETP « sur site » (c'est-à-dire en incluant les personnels payés sur le budget du ministère et ceux mis à disposition (MAD) par les autres ministères) consacrés à sa mise en œuvre, excepté la part calculée concernant les fonctions d'Etat-major (cabinet du ministre).

L'action « Collectivités territoriales » du programme se voit en sus déverser 10,70 % des crédits de soutien de l'administration territoriale de l'Etat Outre-mer. Ce pourcentage a été calculé sur la base des statistiques de la base Anapref de 2006 relatives aux moyens humains des préfectures mobilisés pour les relations avec les collectivités territoriales.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'écart entre crédits prévisionnels et dépenses exécutées après ventilation interne est de 44,69 M€, soit une sur-exécution de 12,3 % des crédits prévisionnels du programme.

Ce résultat est à rattacher bien davantage à la conduite des actions de politique publique du programme qu'aux dépenses de soutien. Il s'agit notamment d'évènements qui, en cours de gestion, ont donné lieu à des ouvertures de crédits non prévues dans la loi de finances initiale.

Ainsi, au cours de l'exercice 2006, le programme a notamment bénéficié d'ouvertures de crédits pour financer des mesures relatives à l'épidémie de Chikungunya (30 M€), pour apurer les retards de paiement de l'Etat vis-à-vis du FIP Polynésie française (19,97 M€) et pour honorer des demandes relevant du Comité du fonds de secours de l'outre-mer (6,12 M€).

Intégration et valorisation de l'outre-mer

Programme n° 160 | ANALYSE DES COÛTS

L'action « soutien et état major » du programme se distingue du constat global par une sous-consommation des crédits votés. Celle-ci entraîne, de façon mécanique, un écart de 3,06 M€ entre les ventilations internes sur les dépenses exécutées (9,87 M €) et les ventilations internes établies en prévision (12, 93 M€), soit 23,7 % en deçà de la prévision.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Collectivités territoriales	329 034 082	0	329 034 082	+51 259 108	
Coopération régionale	4 861 411	0	4 861 411	-1 631 642	
Soutien et état-major	72 764 953	-12 463 462	60 301 491	+919 956	
Total	406 660 446	-12 463 462	394 196 984	+50 547 422	

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	+12 463 462
Conditions de vie outre-mer (Mission « Outre-mer »)	+9 197 287
Emploi outre-mer (Mission « Outre-mer »)	+3 266 175

Les clés retenues pour effectuer les déversements externes sont identiques à celles établies pour les déversements internes exposées précédemment.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'écart global entre les crédits prévisionnels du programme et les dépenses exécutées, après ventilation externe, est de 50,54 M€ (soit un excédent des dépenses en exécution par rapport aux prévisions).

L'analyse précédemment décrite dans le cadre de l'explication des écarts, après ventilation interne, doit être appliquée pour les écarts constatés après ventilation externe. Le creusement apparent de 6 M€ de surconsommation résulte des actions de politiques de politique publique et non des dépenses de soutien.

Les ventilations externes sur les dépenses de soutien exécutées en 2006 sont en effet de 12,46 M€ pour 18,31 M€ en prévision, soit 31,9 % de moins.

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Collectivités territoriales	366 514 585	+8 544 202	0	375 058 787	
Coopération régionale	3 934 775	+1 579 795	0	5 514 570	
Soutien et état-major	84 870 041	-10 123 997	-12 721 956	62 024 088	
Totaux	455 319 401	0	-12 721 956	442 597 445	

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	+12 721 956
Conditions de vie outre-mer (Mission « Outre-mer »)	+9 389 282
Emploi outre-mer (Mission « Outre-mer »)	+3 332 674

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Les coûts directs du programme comprennent pour une très grande part des charges décaissées (personnel, fonctionnement et surtout subventions et interventions), corrigées du rattachement des charges aux exercices 2005 et 2006 (dont l'impact net sur ce dernier est de l'ordre de 58,7 M€), ainsi que, marginalement, des charges non décaissées calculées en fin d'exercice (les reprises sur provisions annulant les dotations aux amortissements). Celles-ci recouvrent pour les immobilisations comptabilisées au bilan un périmètre ministériel encore limité (parc immobilier, matériels techniques, industriels et outillages, matériels de transport, logiciels).

Les règles de déversement des charges sont identiques à celles des dépenses exposées précédemment. Dans un souci de simplification, deux clés de ventilation ont été retenues : les « ETP rémunérés » et les « ETP sur site ». En vertu de ces règles :

- les charges de personnel ont été ventilées sur chaque action, au prorata des « ETP rémunérés » consacrés à sa mise en œuvre, excepté la part calculée concernant les fonctions d'Etat-major (cabinet du ministre) ;
- les charges de fonctionnement et les opérations d'ordres (dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...) ont été réparties sur chaque action, au prorata des ETP « sur site » - c'est-à-dire

incluant les Mis à disposition (MAD) - consacrés à sa mise en œuvre, excepté la part calculée concernant les fonctions d'Etat-major (cabinet du ministre).

L'analyse des coûts a un impact limité sur le programme puisque les coûts directs (455,3 M€) sont du même ordre que les coûts complets (442,5 M€). Ceci est essentiellement dû à la structure même du programme. En effet, les charges de subventions et transferts représentent 83,2 % de l'ensemble des coûts directs du programme en 2006, les charges de personnel 12,2 % et les charges de fonctionnement 4,6 %.